

ACADEMIE DE L'ILE DE LA REUNION

Fondée en 1913

**Bulletin 2013
Année du Centenaire**

Vol. 30^{ème}

Ce numéro spécial du Centenaire a été réalisé grâce à une subvention
du Conseil Général de La Réunion

Editions ARS Terres Créoles, BP 90211, 97493 Ste Clotilde cedex
© Académie de l'île de La Réunion, 2013

SOMMAIRE

	Page
Statuts de l'Académie de l'île de La Réunion	4
Liste des membres - Les fauteuils académiques depuis 1913	7
Mot du Président Alain-Marcel Vauthier	11
Procès-verbal de la réunion du 4.10.2010	12
Présentation de l'Académie par Alain-Marcel Vauthier	20
Jean-Baptiste Lislet-Geoffroy (1755-1836) Un savant méconnu par Christian Landry	25
Le domaine de Vallée - Conférence du 26 novembre 2011 à l'Hôtel de ville de Saint-Pierre par Claude Mignard-Moy de Lacroix et Bernard Leveneur	36
Mahé de La Bourdonnais, par le Docteur Georges Baschet - mai 1940 proposé par Jean Claude Rey membre correspondant	56
La mise en quarantaine à La Réunion par Michèle Marimoutou Oberlé	90
Jules Hermann (1845-1924) Un grand Saint-Pierrois Conférence prononcée le 13 octobre 2011 à l'Hôtel de ville de Saint Pierre par Alain-Marcel Vauthier	100
Saint-Paul - Berceau d'un peuplement 350 ^{ème} anniversaire du début du peuplement de La Réunion. Conférence du 28 février 2013 à Saint-Joseph par Alexis Miranville	114
Le Gaullisme à l'île de La Réunion (1940-2004) par Gilles Gauvin	130
Inauguration de la Bibliothèque Départementale de La Réunion Intervention de Mme Nassimah Dindar Présidente du Conseil Général	140
Réponse d'Alain-Marcel Vauthier, Conservateur en chef des Bibliothèques (E. R.) le 18 décembre 2009	145

**ACADEMIE
DE L'ILE DE LA REUNION**

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE- EGALITE-FRATERNITE

ARRETE DU 13 MAI 1913
Portant création de l'Académie de l'Ile de La Réunion

LE GOUVERNEUR P. I. DE L'ILE DE LA REUNION

Vu l'article 9 du Sénatus-consulte du 3 mai 1854 :

Conseil privé entendu :

ARRETE :

ART. 1^{er} - Il est fondé sous le nom d'Académie de l'Ile de La Réunion une institution ayant pour objet l'étude approfondie, méthodique et raisonnée de toutes les questions relatives à l'Histoire, la Géographie, les Sciences Naturelles, la Littérature et les Arts intéressant la Colonie.

ART. 2 - L'académie de l'Ile de La Réunion est placée sous le patronage et haut contrôle du Gouverneur

ART. 3 - Cette institution a son siège à St-Denis. Elle est composée de 25 membres dont 15 au moins résident au Chef-lieu de la Colonie, de 25 membres associés et d'un nombre illimité de Membres honoraires et de Membres correspondants.

ART. 4 - Les vingt premiers membres titulaires seront nommés par arrêté du Gouverneur et choisis parmi les personnes qui se recommandent par leurs connaissances des choses de La Réunion ou de leurs travaux antérieurs.

ART. 5 - Les Membres titulaires appelés au début à compléter l'Académie et dans la suite à remplacer les vacances qui pourraient se produire, soit par suite de décès, soit pour toute autre cause, seront soumis à l'élection de l'Assemblée.

ART. 6 - Les Membres associés sont élus par l'Académie et choisis parmi les personnes qui auront acquis des titres à la suite d'études ou de mémoires présentés à cette société.

ART. 7 - Le titre de Membre honoraire est décerné par l'Académie en hommage à des savants s'intéressant à ses travaux ou à d'autres personnes en reconnaissance de services exceptionnels.

ART. 8 - La qualité de Membre correspondant peut-être octroyée par l'Académie à toute personne, qui, s'intéresse à ses travaux, consentirait, le cas échéant, à rechercher sur place les renseignements ou documents qui pourront être demandés dans l'intérêt des études poursuivies.

ART. 9 - L'Académie choisit dans son sein un Président, un Vice-Président et un Secrétaire Général. Elle élabore son règlement intérieur qui est soumis à l'approbation du Gouverneur ainsi que toutes les modifications qu'elle jugerait utile d'y apporter par la suite.

ART. 10 - Le Muséum, le Jardin colonial, le Musée Léon Dierx, la Bibliothèque coloniale, les Archives historiques de la colonie sont placés sous le patronage de l'Académie, sans préjudice des attributions conférées aux différentes organisations qui s'y rapportent.

ART. 11 - L'Académie est autorisée à recevoir tous les dons en nature qui auront préalablement reçu l'approbation du Gouverneur.

ART. 12 - Un bulletin annuel publiera les comptes-rendus des séances, fera connaître les travaux de l'Académie ainsi que tout ou en partie des communications, mémoires, études qui lui auront été transmis et dont la publication aura été jugée utile.

ART. 13 - Un local sera mis par la colonie à la disposition de l'Académie. Une subvention, dont le montant sera fixé chaque année par le Conseil Général, lui sera allouée afin de lui permettre de constituer des archives, et de faire l'acquisition de tous documents, ouvrages, manuscrits, etc., dont l'intérêt justifierait la possession, et enfin de faire imprimer le bulletin annuel prévu à l'article 12.

ART. 14 - Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal et Bulletin Officiels de la Colonie

Saint-Denis, le 14 mai 1913
H. GARBIT

--oOo--

LISTE DES MEMBRES DE L'ACADEMIE

MEMBRES TITULAIRES

ALBANY Michel
ANDRE Jeanne
AUBRY Gilbert
BOYER Michel
GAUVIN Gilles
GERARD Gabriel
LANDRY Christian
LARTIN Urbain
LAVAUX Catherine
MANES Gilbert
MIGNARD Claude
MIRANVILLE Alexis
REYDELLET Dureau
SERVIABLE Mario
VAUTHIER Alain Marcel

MEMBRES ASSOCIES

GERARD Gilbert
GERMANAZ Christian
GERODOU Nicolas
JAUZE Albert
LASELVE Jean Pierre
LE TERRIER Xavier
LEVENEUR Bernard
MARIMOUTOU Michèle
MUSSARD Fred
PAYET Frédéric
ROCKEL Enis
THIREL Sabine
VITTORI Christian
WANQUET Claude
WONG HEE KAM Edith

MEMBRES CORRESPONDANTS

BOURGAT Robert
CHABIN Michel
REY Jean Claude
CHAUDENSON Robert
IMHAUS Patrick

MEMBRES HONORAIRES

DROUHET Yves
MAS Jean
RAMASSAMY Albert

LES FAUTEUILS ACADÉMIQUES DEPUIS 1913

Le premier Président, Jules HERMANN, est nommé par le gouverneur GARBIT en mai 2013. Celui-ci nomme aussi en juin 2013 les membres fondateurs : René BENARD, Paul HERMANN, Anatole HUGOT, Jules PALANT, Auguste de VILLELE.

Les premiers membres titulaires sont également nommés par le gouverneur ; les suivants seront élus par leurs pairs (article 5 de l'arrêté organique).

TITULAIRES :

- 1^{er} Fauteuil : Dr Henri AZEMA, Albert LOUGNON (père), Max FOURNIER, Pierre GERARD, R. CHAUDENSON, *Mgr Gilbert AUBRY*
- 2^e Fauteuil : Gaston BAILLY, Antoine GIABICANI, René LEGRAS, Mme Suzanne GREFFET-KOENIG, *Gilbert MANES*
- 3^e Fauteuil : René BENARD, Jean Benoit, TERRIN, Eugène Poisson, *Gabriel GERARD*
- 4^e Fauteuil : A BERGET, Th GAUTIER, Maurice MERLO, Abbé H MONDON, J-M MIGUET, *Michel BOYER*
- 5^e Fauteuil : Jean BERTHO, Gaston MIREL, Vincent BOYER DE LA GIRODAY, P. RIVALIS, J. DEFOS DU RAU, P. PADOVANI, M. MOUNIER, LONGPRE, Dr THOMAZI, M^o COLARDEAU, Jean MAS, vacant
- 6^e Fauteuil : Rémy CHATEL, Albert FREJAVILLE, Dr DERAMOND, Martin de VIVIES, Em CALLOT, RP BARASSIN, JF SAM LONG, vacant

- 7^e Fauteuil : Emile CREUSE, Evenor LACOUTURE, Emile HIBON, Mme LE REVEST, Gouverneur VINCENT DOLOR, Camille GERARD, vacant
- 8^e Fauteuil : François CUDENET, G. JACQUIER, Dr MAC AULIFFE, M^o Henri FOUCQUE, Raymond OZOUX, R CHARLES, M.NEGREL, Claude WANQUET, vacant
- 9^e Fauteuil : Athanase GARSULT, Maurice JEAN, G LAMENARDI, Jean FARCHI, M GIRARD, M DURAND, A. SCHERRER, *Jeanne ANDRE*
- 10^e Fauteuil : Mézière GUIGNARD, Dr ARCHAMBEAUD, Gilbert S ARON, Albert LOUGNON (fils), Serge YCARD, vacant
- 11^e Fauteuil : Jules HERMANN, Henri GERARD, Joseph CARO, Maxime RIVIERE, *Claude MIGNARD*, Secrétaire Générale
- 12^e Fauteuil : Paul HERMANN, Marcel GAULTIER, M CORMARY, E. BERGESE, René ROBERT, vacant
- 13^e Fauteuil : Anatole HUGOT, Paul GUEZE, Albert RAMASSAMY, vacant
- 14^e Fauteuil : Dr Gustave MANES, J de MONTS DE SAVASSE, D'EMMEREZ DE CHARMOY, Bernard MAREK, vacant
- 15^e Fauteuil : Adrien MERLO, Eugène MASSINOT, Serge PERSONNE, *Christian LANDRY*
- 16^e Fauteuil : Dr Louis OZOUX, Emile MACE, DE GIRY, R.TRENDEL, Armand BARAU, *Catherine LAVAUX*
- 17^e Fauteuil : Jules PALANT, Fernand SANGLIER, Jean RABOT, Mme Yves LAPIERRE, *Urbain LARTIN*

- 18^e Fauteuil : G. REUILLARD, Hippolyte FOUCQUE, Harry GRUCHET, *Gilles GAUVIN*
- 19^e Fauteuil : Fr RICCI, Abbé Félix HOARAU, Msg CLERET DE LANGAVANT, Christian MERLE, Mario SERVIABLE
- 20^e Fauteuil : Auguste de VILLELE, M SEJOURNE, Emile HUGOT, *Dureau REYDELLET*, Vice-président
- 21^e Fauteuil : Adrien BLAY, Adrien JACOB DE CORDEMOY, Dr DUFOUR, R. COSTES, Marcel DUCROT, Thérésien CADET, TCHAKALOFF, vacant
- 22^e Fauteuil : Paul BONNET, Albert PLANCHET, Raphaël BARQUISSAU, Paul CAUBET, André KOPP, Emile HIBON, Yves PERROTIN, *Yves DROUHET*, vacant
- 23^e Fauteuil : Albert LOUGNON, Alfred MOTAIS DE NARBONNE, Victor GAUBREZ, J. PELISSIER, Maurice de GAILLANDE, Henri CORNU, *Michel ALBANY*
- 24^e Fauteuil : Albert MAGNIN, Paul BERG, Jean VINSON, *Alexis MIRANVILLE*
- 25^e Fauteuil : Maurice DESRIAUX, Dr Raymond VERGES, André BERNOT, Marcel VAUTHIER (père), *Alain-Marcel VAUTHIER* Président

LE MOT DU PRESIDENT

Voici donc, enfin le trentième numéro de notre " Bulletin de l'Académie " dont le vingt-neuvième date de 1988... vingt-cinq ans déjà ! La publication en avait été arrêtée, faute de crédits et de membres de bonne volonté pour s'atteler aux lourdes tâches que constituent les différentes étapes de l'élaboration d'un périodique (collecte et sélection des articles, relecture attentive de chacun d'entre eux, mise en page, etc...)

Cependant la volonté affirmée de tous les membres de l'Académie étant de commémorer le centenaire en relançant cette publication qui maintient la cohésion de notre institution et qui permettra de laisser une trace tangible de notre activité à ceux qui nous succéderont, cette volonté donc s'est traduite par la constitution d'un comité de rédaction qui s'est résolument saisi du problème... Ce qui donne l'ouvrage que vous avez entre les mains aujourd'hui...

Merci donc à Michel Albany, Gilles Gauvin, Christian Landry, Gilbert Manès, Michèle Marimoutou, Claude Mignard, Alexis Miranville, Jean-Claude Rey, Mario Serviabile, Sabine Thirel... Membres de ce comité de rédaction qui ont permis la renaissance de notre bulletin.

A-M VAUTHIER

**PROCES-VERBAL de la réunion du 4.10.2010
à la Bibliothèque Départementale de Saint Denis**

Membres présents : Jeanne André, Monseigneur Gilbert Aubry, Michel Boyer, Camille Gérard, Gabriel Gérard, Urbain Lartin, Catherine Lavaux, Gilbert Manès, Jean Mas, Claude Mignard, Albert Ramassamy, Dureau Reydellet, Alain-Marcel Vauthier.

Membres excusés : Michel Albany, Yves Drouhet,

Ordre du Jour : Renouvellement du Bureau de l'Académie de l'Ile de La Réunion

La séance est ouverte à 15H30 par Gabriel Gérard, Vice-Président de l'Académie.

Celui-ci rappelle les faits : Le Président en titre, Yves Drouhet, étant souffrant et n'ayant pas donné de consignes à ses vice-présidents et n'étant pas joignable ni par téléphone, ni par courrier, l'Académie ne s'est plus réunie depuis deux ans. M. Drouhet avait exprimé par lettre son désir de démissionner et son intention de convoquer l'assemblée pour son remplacement, mais ne l'a jamais fait. Après moult hésitations et sur les incitations des membres, M. Gérard a pris l'initiative de convoquer l'Académie pour procéder au renouvellement du bureau.

Gabriel Gérard a alors reçu successivement plusieurs candidatures : celles d'Alain-Marcel Vauthier, celle de Dureau Reydellet, enfin celle de Claude Mignard.

L'Académie, qui comporte en principe 25 fauteuils, ne compte plus actuellement que 15 membres ; deux membres titulaires : Bernard Marek et Christian Merle, un membre correspondant, M. Edmond Marek, sont décédés récemment...

M. Gérard propose, avant toute discussion, d'observer une minute de silence en l'honneur de ceux-ci.

Puis, il invite les candidats à s'exprimer sur leur projet par ordre d'arrivée des candidatures.

Vont donc prendre la parole tour à tour :

- Alain-Marcel Vauthier, à l'Académie depuis 1993,

commence par expliquer pourquoi il a été amené, dès l'an dernier, à postuler au poste de Président à la suite d'une lettre qui lui a été adressée par M. Drouhet lui recommandant de le faire. Il fait circuler cette lettre pour que chacun en prenne connaissance. Monseigneur Aubry a reçu la même lettre. Mais aucun des Vice-Présidents n'a été informé, ce qui a compliqué la procédure et explique le retard.

Alain Vauthier dit *sa motivation* pour faire renaître une Académie « moribonde » et constate avec satisfaction que, vu le nombre de candidatures au poste de Président, il n'est pas le seul à être motivé. Il connaît bien l'institution : ancien Conservateur en Chef et Directeur de la Bibliothèque Départementale, émanation de la Bibliothèque Coloniale patronnée par l'Académie dès 1913 à sa création, il a collaboré depuis toujours avec l'Académie et se propose de resserrer encore plus les liens entre la BdR et l'Académie en travaillant en symbiose et en développant une synergie profitable aux deux partenaires. De plus, le fait qu'il soit vice-président fondateur du Cercle Généalogique de Bourbon lui permet d'envisager la reprise d'actions communes bénéfiques aux deux associations comme celle de la réédition d'un livre du R P Jean Barassin effectuée en 2005. Il évoque la nécessité de rafraîchir le Règlement Intérieur particulièrement obsolète comme le prévoit d'ailleurs, l'art. 9 des statuts.

Son projet a pour but de redonner à l'Académie tout son lustre d'autrefois. Il voudrait remettre en place un calendrier de manifestations culturelles et de conférences dont il a déjà une prête à proposer sur Jules Hermann, premier Président de l'Académie en 1913.

Il a aussi préparé une liste de personnes susceptibles d'être cooptées pour renforcer les troupes vieillissantes de l'Académie.

Il veut refaire paraître le Bulletin et lancer une campagne dans l'opinion publique pour faire mieux connaître l'Académie et lui enlever son image de " vieille dame endormie ".

Enfin, il le répète: il est très bien placé pour resserrer les liens avec la Bibliothèque Départementale et le CGB (Cercle Généalogique de Bourbon).

Il postule donc pour la fonction de Président et sollicite les suffrages de tous ses collègues.

- Dureau Reydellet, à l'Académie depuis 1994,

se propose à son tour :

Sa motivation : il est lui aussi ancien dans l'Académie. Il a une longue expérience dans l'équipe du Dr Ycard. Il a aussi participé à d'autres associations humanitaires en tant que gestionnaire et trésorier. Il est actif dans des clubs-service. Il dit sa déception de voir l'Académie si peu active depuis des années et de sa dépendance totale à l'activité du seul président.

Son projet : Il envisage en premier lieu la révision des statuts, obsolètes, datant de 1913 et inadaptés à notre époque. Il observe notamment la durée du mandat du président de un an qui paraît un peu courte pour une action à long terme.

En ce qui concerne l'activité culturelle, il propose des visites de sites historiques qui seraient l'occasion de présenter l'histoire de ces sites de la Réunion et de la faire connaître ensuite. Il propose aussi de travailler sur les noms des rues, de réaliser sur chacun un résumé historique qui pourrait être proposé aux municipalités pour être affiché en dessous du nom de la rue.

M. Reydellet est donc, lui aussi, très attaché à la renaissance culturelle de l'Académie.

- Madame Claude Mignard, à l'Académie depuis 2004,

fait d'abord un rappel des faits :

La situation actuelle de l'Académie:

Une équipe sans pilote

Une équipe démotivée qui ne s'est plus réunie depuis plus d'un an

Une Académie qui se fie à l'action du seul président, qui n'a pas de bulletin, pas de bilan d'activités.

Son nom ne correspond, dans l'esprit du public, qu'à son homonyme fonctionnaire : le Rectorat. La vieille " Académie ", Société savante, tombe dans l'oubli.

Son rôle est battu en brèche par l'Université qui dispose de budgets, de personnels et de moyens importants.

Elle explique ensuite pourquoi elle est candidate :

Bien qu'elle ne soit membre de l'Académie que depuis 2004, le Dr Serge Ycard lui avait pourtant fait confiance, allant jusqu'à lui proposer un poste de vice-présidente.

Elle dit sa motivation et son énergie pour essayer de relever l'Académie,

Elle parle de son expérience de l'animation et de la direction d'une équipe : de ses débuts à la présidence de comités de parents d'élèves, puis Présidente d'un comité de la Croix-Rouge (Bénévole) pendant 10 ans ; Chef du service de Neurologie au GHSR depuis 1995, puis Coordonnateur du Centre de Référence des maladies neuromusculaires et neurologiques rares pour La Réunion depuis 2007, ce qui implique de faire travailler en harmonie plusieurs équipes dans le nord et le sud.

Elle sait préparer et porter des projets, utiliser facilement les moyens actuels de communication audio-visuels, et aime travailler en équipe.

Elle voudrait apporter à l'Académie ses compétences dans cette période difficile qui s'annonce de restructuration et de renaissance.

Le programme pour remonter la pente est très important. C'est un plan de sauvetage de l'Académie, essentiel et urgent.

1. Se donner les moyens d'agir : structurer une équipe, redéfinir les objectifs, clarifier les missions et les rôles, définir un calendrier et un programme de travail.

2. Préparer une modification des statuts et du nom de l'institution.
3. Préparer l'accueil de nouveaux membres afin de pourvoir tous les fauteuils

Son projet :

Ce projet est à mettre en route dès la première année afin de se donner les outils pour agir :

1. Pour structurer la gouvernance de l'équipe et associer tous les membres aux travaux :

- Un conseil des Sages (formé des plus anciens) qui examinera toutes les propositions d'actions et sera garant du respect de l'âme de l'Académie.
- Un comité exécutif : le secrétaire général et des membres actifs chargés d'élaborer les projets et de les mettre en œuvre de former les groupes de travail de réunir les moyens de l'action, d'établir le calendrier.
- Un porte-parole officiel chargé des relations avec la presse et de la représentation dans les manifestations publiques : il exprime la position officielle et publique de l'Académie pour l'extérieur.
- Des groupes de travail associant chaque membre sur un ou plusieurs projets.

2. Prévoir un calendrier et trouver des lieux de rencontre:

- Une réunion par mois pour le comité exécutif et pour le Comité des Sages.
- Des réunions plus fréquentes pour les groupes de travail.

3. Créer des groupes de travail

- sur la définition des objectifs de notre Académie ;
- pour préparer une adaptation des statuts et une modification du nom, un groupe de travail qui va s'attaquer à cela prioritairement ;
- Définir un profil de poste pour les futurs académiciens ;
- Etudier la création d'un bulletin ou d'une newsletter numérique.

4. Prévoir des manifestations répondant aux missions de l'Académie.

Le travail en équipe, le regroupement de toutes les forces de l'Académie dans cette bataille est essentiel.

--ooOoo--

Gabriel Gérard propose alors aux membres de l'Académie de s'exprimer sur les propositions des candidats :

Gilbert Manès insiste sur le fait que le Président doit être entouré d'une équipe susceptible de prendre automatiquement la relève en cas de défection ou d'empêchement de celui-ci.

Gabriel Gérard relit quelques articles du règlement intérieur de 1913 concernant notamment la durée du mandat du Président d'un an, de l'existence d'un poste de Secrétaire Général. Il souligne également que désormais à l'Académie Française, une limite d'âge minimum de 75 ans a été imposée pour les candidats à l'illustre Académie !

Alain Vauthier intervient pour dire, qu'heureusement !, cette disposition ne s'applique pas à notre Académie.

Jean Mas insiste bien sur le fait que l'Académie de l'île de La Réunion n'est pas une association du type loi 1901 comme les autres, mais une institution gubernatoriale et donc que ses statuts ne peuvent être modifiés. Il ne faut surtout pas se couper de ses racines. Le règlement intérieur, seul, peut faire l'objet de modifications.

Jeanne André suggère que les candidats qui ont des points communs dans leurs projets se réunissent autour d'un consensus.

Catherine Lavaux encourage Madame Mignard à postuler sur le poste de Secrétaire Général.

Monseigneur Aubry propose que les trois candidats se concertent et trouvent un terrain d'entente pour une action commune. Il suggère une suspension de séance brève dans ce but.

Une suspension de séance est décidée pour permettre aux trois candidats de discuter : Claude Mignard obtient l'accord des deux autres candidats de bénéficier de la fonction de Secrétaire Général et renonce à être candidate à la présidence. Messieurs Reydellet et Vauthier conviennent de s'entendre en fonction du scrutin : le président élu choisira l'autre comme vice-président.

--ooOoo--

La Séance reprend.

M. Gérard préside les opérations électorales.

Le vote a lieu à bulletin secret : Gabriel Gérard procède au dépouillement. Monseigneur Aubry est assesseur.

13 votants

13 exprimés, aucun blanc

Résultats : 8 voix pour Alain Vauthier ; 5 voix pour Dureau Reydellet.

M. Alain-Marcel Vauthier est donc élu à la Majorité des voix.

Le nouveau bureau est donc constitué :

Alain-Marcel Vauthier, Président

Dureau Reydellet, Vice-président

Claude Mignard, Secrétaire Générale.

Gabriel Gérard félicite le nouveau Président et invite l'assistance à avoir une pensée amicale envers l'ancien Président : M. Yves Drouhet.

M. Vauthier remercie ensuite M. Gabriel Gérard en insistant sur le fait qu'il n'aurait pas été candidat si celui-ci l'avait été. Il s'adresse ensuite à toute l'assemblée en réaffirmant sa volonté de travailler avec tous, la meilleure preuve étant sa proposition à Dureau Reydellet, son concurrent malheureux, à qui il adresse ses remerciements pour avoir accepté de collaborer. Il fait sienne les propositions de Claude Mignard et déclare même qu'il " aurait voté pour elle s'il n'avait été lui-même candidat. "

M. Manès intervient pour insister sur la nécessité de se rapprocher des médias et d'obtenir une possibilité de communication fréquente pour l'Académie, car la presse écrite est à la portée de tous, contrairement au numérique. Il suggère que M. Gérard, qui a des bonnes relations dans ce milieu, puisse nous introduire, tant dans la presse écrite, que chez RFO. Il s'interroge aussi sur les finances de l'Académie et sur l'intérêt d'avoir un trésorier.

M. Vauthier lui répond qu'il contactera dès demain la presse écrite et sera, comme l'a exprimé Claude Mignard, le porte-parole officiel de l'Académie. Il s'efforcera de réunir rapidement l'Académie pour mettre en place les nouvelles activités, mais avant cela, il doit, avec l'ensemble du bureau, rendre visite à M. Drouhet pour la transmission rapide de toutes informations importantes, des dossiers et notamment des finances dont il ne sait rien.

Plus personne ne demandant la parole,
La séance est levée à 17H15.

Le Président

Le vice-président

La secrétaire général

A.M. VAUTHIER

D. REYDELLET

C. MIGNARD

PRESENTATION DE L'ACADEMIE DE L'ILE DE LA REUNION

par **Alain-Marcel VAUTHIER**
Président de l'Académie de l'île de La Réunion

C'est le 14 mai 1913 que le gouverneur Garbit, par un arrêté, décidait de la fondation de l'Académie de l'île de La Réunion dont l'objet était : "**l'étude approfondie et méthodique de toutes les questions relatives à l'Histoire, la Géographie, les Sciences naturelles, la Littérature, les Arts intéressant la Colonie.** "

Cette Société savante dont les statuts sont calqués sur ceux de sa prestigieuse aînée, l'Académie Française, était placée sous le patronage et le haut contrôle du Gouverneur. Celui-ci assurait le fonctionnement de l'Académie (réunions, publications du Bulletin) par une allocation annuelle et l'attribution d'un local.

L'Académie de l'île de La Réunion se compose de 25 membres titulaires, de membres associés, de membres correspondants (hors département) et de membres honoraires.

Les premiers titulaires furent désignés par le Gouverneur parmi l'élite intellectuelle de l'île, on notait, entre autres : le Docteur Henri Azéma, ancien maire de Saint-Denis et historien de sa ville, MM. Méziaire Guignard, premier agrégé des lettres de La Réunion, François Cudenet, artiste peintre, Jules et Paul Hermann, le Docteur Louis Ozoux...

Par la suite, les membres titulaires furent élus parmi les membres associés à l'occasion des vacances de chaque fauteuil.

L'Académie de l'île de La Réunion se réunissait environ tous les trois mois, se répartissant les tâches suivant les spécialités de ses

membres. Il y eut une commission des Beaux-Arts, une commission des Lettres, une commission des Sciences et une commission pour l'Histoire locale.

Pendant les premières années de son existence, l'Académie décerna de nombreux prix. Ainsi en 1914, deux prix de Littérature: l'un à M. Welcome Ozoux, l'autre à M. Arthur Rayeroux. Un prix de poésie fut également attribué à M. de Lépervanche.

Les travaux de l'Académie se montrèrent toujours très variés. Ils concernaient la Littérature, la Poésie, l'Economie politique, le Droit, la Botanique, la Zoologie, l'Ichtyologie, l'Histoire.

L'Académie de l'île de La Réunion peut s'enorgueillir d'avoir compté parmi ses membres, les plus beaux esprits réunionnais du 20ème siècle : **Joseph Bédier**, médiéviste, membre de l'Académie française ; **Raphaël Barquissau**, agrégé de lettres ; **Ruben de Couderc**, Président de la Cour de Cassation ; **Méziaire Guignard**, qui fut Président dans les années 1925 ; **Alfred Lacroix**, Géologue de l'Académie des Sciences ; le **Docteur Fontoynt**, Président de l'Académie malgache ; **l'amiral Lucien Lacaze**, ministre de la marine, membre de l'Académie Française ; **Jean d'Esme**, (de son vrai nom: vicomte Jean d'Esménard) célèbre par ses romans d'aventures ; **Marius et Ary Leblond**, romanciers, membres de l'Académie Goncourt ; le **docteur Félix Guyon**, père de l'urologie française, membre de l'Académie de médecine ; **Henri-Gabriel Guist'hau**, ministre de la marine ; **François Cudenet**, **Victor Persinette-Gautrez**, peintres de grand talent ; les médecins **Achille Berg**, **Louis Ozoux**, **Victor Mac Auliffe**, **Léopold Ycard**, **Raymond Vergès**, **Gustave Manès**, **Léopold Martin**, **Roger Serveaux** ; **Auguste Brunet**, député de La Réunion , bienfaiteur de Saint-Benoît ; **André Cazamian**, professeur à la Sorbonne, poète ; **Auguste de Villèle**, Ingénieur agronome et poète ; **Jules Palant**, Professeur ; **Albert Lougnon**, proviseur du Lycée Leconte de Lisle, historien de La Réunion et de l'océan Indien; les archivistes **Yves Pérotin**, **André Scherer**; **Michel Chabin** ; le **R P Jean Barassin**, docteur ès lettres, auteur de nombreux ouvrages sur l'histoire de La Réunion ; Monseigneur **François Cléret de Langavant**, évêque de La Réunion ; Mgr **Herbert Mondon**, docteur en théologie ; **Charles Armand Barau**,

ingénieur agronome, ornithologue ; **Vincent Boyer de La Giroday**, Propriétaire, Maire de Ste Marie ; **Hippolyte Foucque**, agrégé de grammaire, Chef du Service de l'Instruction publique, qui assura très longtemps la présidence de l'Académie ; **Fernand Colardeau**, avocat, conférencier de talent, Sénateur de La Réunion ; **Jean Vinson**, Bâtonnier ; **Marcel Vauthier**, avocat, Député et Sénateur ; **Henri Cornu**, **Emile Hugot**, **Maxime Rivière** ; **Mgr Gilbert Aubry**, **Jean Mas**, notaire ; **Albert Ramassamy**, Sénateur de La Réunion ; **Camille Gérard**, Magistrat ; **Gabriel Gérard**, Historien ; **Robert Bourgat**, Professeur agrégé ; **Gilbert Manès**, Ecrivain ; **Jeanne André**, Médecin ; **Catherine Lavaux Bloch-Lainé**, Ecrivain, Chef d'entreprise...

En 97 années d'existence, 9 présidents se sont succédé : **Jules Hermann**, **Mézière Guignard**, **Docteur Henri Azéma**, **Hippolyte Foucque**, **Fernand Colardeau**, **Paul Guézé**, **Serge Ycard**, **Yves Drouhet**, **Alain-Marcel Vauthier**...

Depuis le mois de mai 2012, le bureau de l'Académie se compose de :

Alain-Marcel Vauthier, Conservateur en Chef des Bibliothèques (ER) : Président

Gilbert Manès, Écrivain, Retraité : Vice-Président

Claude Mignard-Moy de Lacroix, Médecin neurologue : Secrétaire Générale.

Les communications de l'Académie se trouvent réunies dans un ensemble de Bulletins à périodicité variable (une trentaine de numéros de 1914 à 1988) paraissant en moyenne tous les deux ans si l'on tient compte de deux grandes interruptions dues aux années de guerre. La collection complète de ces bulletins est d'un très grand intérêt pour les passionnés de la vie culturelle réunionnaise et de son histoire.

La volonté affirmée du Président actuel et de son équipe est de relancer la publication de ce bulletin arrêtée, depuis plus de vingt ans,

faute de crédits et de membres de bonne volonté pour s'atteler à cette lourde mais exaltante tâche... De plus la numérisation projetée d'une des rarissimes collections existantes permettra sa consultation par tous.

Souvent en collaboration avec la " Société des Sciences et Arts ", prestigieuse aînée fondée en 1855 et tombée en désuétude depuis le décès, il y a une trentaine d'années de sa dernière Présidente **Madame Louis Mas** ; souvent en harmonie avec l'Université de La Réunion, toujours en complémentarité avec des associations culturelles comme le Cercle Généalogique de Bourbon, l'Académie des Arts et des Lettres, l'Association des Amis des Archives, Bibliothèques et Musées de La Réunion, qui caractérisent le bouillonnement intellectuel de La Réunion, l'Académie de l'île de La Réunion a œuvré et œuvre pour conserver et compléter le riche patrimoine moral, spirituel et culturel dont elle a hérité.

Les réunions de l'Académie se sont tenues tout d'abord dans une salle mise à sa disposition par la Mairie rue de l'Intendance, puis, pendant des décennies, dans la chapelle de l'Hôpital militaire avenue de la Victoire. Celle-ci avait été attribuée à l'Académie par le Gouverneur Lapalud en 1925, et, en principe, est toujours dévolue à l'Académie. Mais, cinquante ans plus tard, dans les années 1975-80, une cohabitation avec le tribunal administratif se passa mal et le président nouvellement élu, Serge Ycard qui succédait à Paul Guézé, décida de tenir les réunions de l'Académie à son domicile de la rue Jean Chatel, les conférences se déroulant soit dans un local du Syndicat d'Initiative rue Amiral Lacaze, soit à la mairie de Saint-Denis, soit même dans le grand salon de l'Hôtel de la Préfecture (à noter aussi que, depuis le 14 septembre 1995, le Président du Conseil Général a mis à notre disposition la salle de réunion de la villa du Département 18 rue de Paris, à Saint-Denis) et depuis la réouverture de la Bibliothèque Départementale de La Réunion, celle-ci nous accueille dans d'excellentes conditions dans ses locaux; les conférences se faisant maintenant dans l'auditorium de l' I A E (Institut d'Administration des Entreprises) rue de la Victoire à Saint-Denis, ou dans le grand salon de l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre.

Les communications et conférences faites sous l'égide de l'Académie sont trop nombreuses pour être énumérées. Il faut savoir simplement qu'elles ont toujours été d'une haute tenue intellectuelle, enrichissantes, instructives et touchant à tous les domaines, comme le préconisait le Gouverneur Garbit dans son arrêté fondateur. Là encore, c'est le souhait de la nouvelle équipe dirigeante élue en 2010, de remettre en place un cycle de conférences (certaines se sont déjà tenues avec succès, comme "*l'Histoire du domaine de Vallée*" par **Claude Mignard**, ou "*Jules Hermann, un grand Saint Pierreis*" par **Alain-Marcel Vauthier**) en demandant aux nouveaux membres associés une contribution relative à leurs spécialités. Ce cycle de conférences s'inscrit dans les cérémonies de célébration du centenaire prévues en 2013.

Et, à l'image de sa prestigieuse aînée, l'Académie Française, dont le projet défini par le Cardinal de Richelieu en 1630, est de "jouer le véritable rôle de magistrature du langage", à savoir : s'occuper du Dictionnaire... l'Académie de l'île de La Réunion, elle, pourrait être "une mémoire du passé, véritable conservateur des gloires réunionnaises et du patrimoine moral, culturel et spirituel que nos ancêtres nous ont légués" (Gouverneur Jules Repiquet) en travaillant à un "Dictionnaire des hommes qui ont fait La Réunion" qui permettrait de sauver de l'oubli, ou de rectifier des erreurs commises sur nombre de personnalités disparues. Cet approfondissement des connaissances sur l'histoire de La Réunion et sur les personnalités qui l'ont composée permettrait, comme le souligne Monseigneur Gilbert Aubry, membre éminent et écouté de notre Académie, "d'aider les Réunionnais à prendre conscience de leur identité réunionnaise tout en respectant l'originalité et la culture native de l'autre".

A-M VAUTHIER

JEAN-BAPTISTE LISLET-GEOFFROY
(1755-1836)
UN SAVANT MECONNU

par **Christian LANDRY**

Jean-Baptiste, fils de Niama, "*négresse de Guinée libre*", et de son maître Jean-Baptiste Geoffroy, est né le 23 Août 1755 à Saint-Pierre, Ile Bourbon. Le "couple" a quitté l'Ile de France pour s'établir au Quartier de la Rivière d'Abord où l'on concède alors de nouvelles terres. On y est aussi moins pointilleux sur le Code Noir qui interdit formellement toute liaison entre les maîtres et leurs esclaves. La paternité de Monsieur Geoffroy ne semble faire aucun doute.

Princesse sénégalaise razzée, cinquième femme affranchie de l'île et première femme à obtenir une concession à Bourbon, Niama n'est pas une affranchie ordinaire. Son fils, né libre, aura de qui tenir.

A l'îlet Bassin Plat, le jeune métis prend le surnom de Lislet. Monsieur Geoffroy, esprit cultivé, s'aperçoit très vite de ses qualités intellectuelles. Il lui apprend à lire, à écrire et à dessiner, il lui donne aussi les rudiments de latin, d'algèbre et de géométrie. A quinze ans, Lislet est "*piqueur sur les chemins du Roi*", un emploi non négligeable dans la toute nouvelle administration royale.

Ingénieur de la Compagnie des Indes, Monsieur Geoffroy est un notable qui compte dans la petite société du Quartier de la Rivière d'Abord. Il reçoit la visite de Bernardin de Saint-Pierre, de Commerson, de Tromelin et, plus tard, celle de Bory de Saint-Vincent. Ces derniers vont décider du destin scientifique de Lislet.

Le savant en herbe

C'est Lislet lui-même qui nous apprend qu'il accompagne Commerson au volcan en "*qualité d'herboriste*". C'est la première véritable expédition scientifique en ces lieux, expédition entreprise à partir du Baril, près de Saint-Philippe. Elle réunit Crémont, intendant

de Bourbon, Jossigny, dessinateur officiel de Commerson, les chevaliers Banks, arpenteur du Conseil Supérieur, et Saint-Lubin, notaire de M. Geoffroy. Cinq habitants du Quartier servent de guides à la tête desquels se trouve un certain M. Payet de Saint-Joseph. Une escouade de trente-deux porteurs noirs complète la petite troupe.

Cette expédition rendue tout à fait officielle par la présence de Crémont n'est pas du goût de M. Poivre, parce qu'on retenait à Bourbon "son" botaniste qu'il voulait renvoyer à Madagascar et surtout parce que l'Île-de-France était au bord de la famine à la suite du cyclone qui avait détruit les cultures un an plus tôt. Poivre écrit d'ailleurs à Crémont depuis Port-Louis :

"Ce n'est pas le temps, mon cher ordonnateur, de quitter votre poste et d'aller faire le voyage du volcan, lorsqu'ayant dix mille hommes à nourrir, nous manquons ici de grain (...) Du bled, mon cher Ordonnateur, du bled."

Ce cyclone avait été aussi la raison du débarquement de Commerson à Bourbon. Depuis un an le voyageur peut assouvir sa curiosité de botaniste et soigner une blessure à la jambe contractée dans les forêts malsaines de la côte Est malgache. Il peut compter sur l'aide de Crémont pour lui faciliter son séjour. L'Ordonnateur est content de profiter du célèbre médecin pour inventorier les ressources botaniques et médicinales de Bourbon qu'il juge aussi importantes que celles de l'Île-de-France.

A l'occasion d'une éruption, Crémont contacte son ingénieur, M. Geoffroy pour l'organisation de ce voyage au volcan du 12 au 21 novembre 1771. C'est ainsi que Lislet devient l'assistant de Commerson.

Lislet a donné, de cette expédition, le seul compte rendu détaillé qui nous soit parvenu, dans les *Annales de la Société d'Emulation Intellectuelle de l'Île Maurice*. Il y raconte comment il dut surveiller Commerson, toujours sur le point de s'écarter de la troupe pour herboriser, comment il dut traîner son lourd fusil et le matériel du botaniste, comment aussi il le surprit en train de se baigner dans un lac de cratère, anecdote que Commerson lui-même raconte dans une lettre à son beau-frère, le Curé Beau.

Le 18 novembre 1771, Lislet, blessé aux pieds, reste au camp avec Jossigny pendant que Commerson et les autres gravissent le cône central. Jossigny est occupé "à dessiner des vues", tandis que Lislet peint une aquarelle qui représente l'Enclos, depuis le Piton de Bert avec le sommet en éruption à l'arrière-plan. Cette aquarelle a été reproduite dans *Le volcan actif de la Réunion* d'Alfred Lacroix.

Le 21, l'expédition rejoint la Plaine des Cafres sous une pluie battante. Crémont rentre à Saint-Denis par Saint-Benoît, Saint-Lubin rejoint Saint-Pierre avec les guides. Banks, Jossigny et Lislet restent au Piton Villers avec Commerson qui herborise. Le Muséum national d'histoire naturelle de Paris conserve de très nombreuses feuilles d'herbier étiquetées "*Plaine des Cafres, Bras de Ponteau, Pitton (sic) de Villers octobre et novembre 1771*" accompagnées de la "*Description des plantes observées dans le voyage au volcan de Bourbon*", de la main de Commerson.

Le fraisier de Lislet-Geoffroy

Une autre trace botanique marque cette expédition. Dans une lettre à l'Académie des Sciences à la mort de Lislet-Geoffroy en 1836, Bory de Saint-Vincent rapporte une anecdote fort curieuse à propos des fraisiers qui avaient envahi les Hauts de l'île :

"Il reste de cette course scientifique un monument précieux et indestructible sur la plaine des Caffres (...) Le père de Lislet-Geoffroy avait apporté d'Europe des plants de fraisier qu'il cultivait avec soin dans son jardin du Port-Louis, où la chaleur ne leur permettait guère de prospérer. Sur l'avis de Commerson, ces plants apauvris furent transportés par les trois voyageurs (...) à l'époque de mon voyage, les hauteurs de l'île en étaient déjà couvertes. Les fraisiers y ont, en plusieurs endroits, envahi le terrain et étouffé la végétation indigène. Dans la saison des fruits, je vis en 1801 des espaces qui en paraissaient tout rouges, et je puis assurer, sans exagération, qu'on ne les traversait point sans se teindre les pieds, jusqu'au-dessus de la cheville, d'une véritable marmelade mêlée de fange volcanique."

Trente ans plus tôt, il avait déjà rapporté cette anecdote, dans son récit de voyage :

"Le fraisier, dont on rencontre des tapis considérables, offrait des fruits aussi parfaits que ceux des Alpes(...) En se naturalisant dans les montagnes de la zone torride le fraisier a un peu changé de faciès. M. Lîlet m'a assuré qu'autrefois il n'y en n'avait pas un pied dans l'île : c'est lui, son père et Commerson qui, dans leurs voyages, en avaient planté quelques pieds sur la plaine où ils sont si fréquents aujourd'hui que dans la saison des fraises on se teint les jambes en rouge en traversant certains endroits des hauts."

A la suite de Bory, tous les voyageurs du XIX^e siècle relèvent ce phénomène, comme Aubert Dupetit-Thouars en 1811:

"Le fragaria vesca s'est extrêmement multiplié à certaine hauteur, surtout à la Plaine des Cafres, au grand contentement des voyageurs, car leurs fruits sont aussi bons qu'en Europe".

Observateurs consciencieux, ces voyageurs-botanistes sont unanimes à décrire ce qu'on appellerait de nos jours une peste végétale. Même s'il subsiste dans les Hauts, le fraisier de Lislet-Geoffroy ne tache plus le bas des pantalons.

L'élève de Tromelin

Du 2 au 29 septembre 1773, l'ingénieur Tromelin accompagne le gouverneur de Ternay à Bourbon pour faire l'inventaire des travaux à entreprendre dans l'île. Il se rend à Saint-Pierre pour dresser un avant-projet de port dans l'embouchure de la Rivière-d'Abord. Il rencontre M. Geoffroy qui connaît bien les lieux pour avoir supervisé les travaux du chenal à travers les récifs. Tromelin se rend compte des qualités du jeune Lislet. Il le prend sous sa coupe et lui fait exécuter son premier ouvrage topographique que l'élève, en hommage à son maître, inclura 25 ans plus tard dans sa *Carte Réduite des Iles de France et de Bourbon*.

Ces travaux marquent le début d'une collaboration de dix ans. Jean-Baptiste quitte Bassin-Plat pour assister Tromelin dans les travaux de la rade de Port-Louis qu'il dirige, depuis deux ans, à la demande de Pierre Poivre.

C'est une chance pour Lislet. M. de Tromelin est un protecteur d'importance. Il se trouve que son parent, l'Abbé Rochon,

Correspondant de l'Académie des Sciences a été envoyé avec lui aux Mascareignes pour calculer la meilleure route maritime vers l'Île-de-France et observer la fameuse éclipse de Vénus de 1769. Rochon avait commencé des travaux de botanique, d'astronomie et de météorologie qui sont repris par Lislet après le départ du savant. Ce fut pour Lislet une excellente école. Tromelin et Rochon furent des maîtres exceptionnels qui firent vite de leur brillant élève un savant rompu aux mathématiques et aux calculs astronomiques.

A cette époque, pour les travaux du port, Lislet établit une table comparative de la résistance des bois :

De la pesanteur et de la force relative de plusieurs bois de l'Île de France, par M. Lislet Geoffroy.

Noms Vulgaires	Noms Botaniques	Poids du Pied cube		* Force Relative
		Livres	Onces	
<i>Bois de Fer noir</i>	STADTMANIA	87 .	12	3872
<i>Bois Puant</i>	FÆTIDIA	75 .	2	3141
<i>Bois de Natte à petite feuille</i>	IMBRICARIA	74 .	1	3100
<i>Bois d'Olive blanc</i>	OLEA	63 .	2	2917
<i>Bois Teck / Tackamaka rouge</i>	TECTONA GRANDIS	53 .	2	2720
<i>Bois de Natte à grande feuille</i>	IMBRICARIA	72 .	1	2660
<i>Bois de Fer rouge</i>	84 .	10	2367
<i>Bois de Cannelle blanc</i>	LAURUS	56 .	8	2317
<i>Bois de Cannelle noir</i>	ELÆOCARPUS	41 .	14	2290
<i>Bois d'Olive rouge</i>	RUBENTIA	56 .	6	2037
<i>Bois de Colophane rouge</i>	COLOPHONIA BURSERIA	59 .	2	2087
<i>Bois de Pomme blanc</i>	EUGENIA	61 .	4	2015
<i>Bois de Benjoin</i>	TERMINALIA BENJOIN	57 .	4	2005
<i>Bois de Natte-pomme-de-singe</i>	SYDEROXYLON	57 .	3	1900
<i>Bois de Cannelle marbré</i>	ELÆOCARPUS	38 .	14	1880
<i>Bois de Fer blanc</i>	SYDEROXYLON	58 .	4	1783
<i>Bois de Pomme rouge</i>	EUGENIA	60 .	0	1750
<i>Bois de Lousteau</i>	ANTIRRHÆA	56 .	8	1750
<i>Bois de Chêne</i>	QUERCUS ROBUR	51 .	1	1702
<i>Bois de Sapin/Tackamaka rouge</i>	CALOPHYLUM CALOBA	52 .	5	1618
<i>Bois de Bigaignon</i>	EUGENIA	64 .	3	1500
<i>Bois de Banin</i>	BLACKWELLIA	47 .	11	1500
<i>Bois de Colophane blanc</i>	MORIGNIA	49 .	3	1350

C'est un travail de sciences appliquées de toute première nécessité quand on sait que l'essentiel des bâtiments est en bois, que la marine en consomme énormément pour construire et réparer les navires et surtout quand on travaille au Génie à construire des ponts et des ouvrages d'art. Ce tableau a été publié dans le *Voyage de découvertes aux Terres australes* par Péron, naturaliste de l'expédition Baudin.

Le tableau compare vingt-trois bois de l'Ile-de-France au chêne d'Europe. Ils sont classés par ordre décroissant de résistance, du *Bois de Fer noir (Stadmannia)*, force relative de 3872 au *Colophane Blanc (Morignia)*, 1350. Le chêne ne vient qu'en dix-neuvième position, avec une force de 1702, ce qui a gonflé de fierté tous les commentateurs de l'Ile-de-France qui n'omettent jamais de rappeler ce résultat quand ils citent le travail de Lislet.

Du Bureau du Génie à l'Académie des Sciences

En 1780, Lislet est nommé officiellement dessinateur du Génie. Entre autres travaux, il relève les données météorologiques au jour le jour. Il publiera ses tableaux récapitulatifs annuels, jusqu'en 1834.

Le docteur Chapotin, dans sa *Topographie médicale de l'Ile-de-France*, en 1812, a utilisé les relevés météorologiques de Lislet pour illustrer sa thèse de l'influence du climat sur la santé et sur la résistance des organismes aux épidémies sous les climats tropicaux. Il souligne l'intérêt scientifique de tels relevés systématiques.

Dans sa notice nécrologique lue à l'Académie le 27 juillet 1836, François Arago déclare pour sa part :

"Son travail embrasse donc plus d'un demi-siècle. Cinquante années d'observations faites par la même personne, dans le même lieu et avec les mêmes instruments, ne pourront manquer de jeter beaucoup de lumière sur la question aujourd'hui tant débattue de l'influence climatologique du déboisement ; dans ce long intervalle, en effet, la manie des défrichements n'a pas été moins vive dans les colonies qu'en Europe."

La remarque ne manque pas de bon sens scientifique. Elle révèle également les premiers frémissements des recherches sur les écosystèmes. Les relevés de Lislet sont certainement les toute premières bases de données météorologiques de l'Océan Indien qui ont ouvert la voie aux études écologiques.

Abraham Masson, officier d'artillerie et astronome, est également Correspondant de l'Académie des Sciences de Paris. Il édite *l'Almanach de l'Île de France* et confie à Lislet la publication des tables astronomiques annuelles servant aux calculs des latitudes et des longitudes à l'usage des navigateurs.

Le 23 août 1786, pour ses trente et un ans, Lislet est élu à son tour Membre Correspondant de l'Académie des Sciences de Paris. C'est le premier homme de couleur à recevoir cet honneur. Son parrain est le Duc de la Rochefoucauld, cousin du Roi. Beau destin pour le fils de Niama.

En 1787, il est envoyé à bord du *Duc de Chartres* pour dresser la carte de la Baie de Ste Luce, au Nord de Fort Dauphin. Lislet adresse une relation de cette expédition à l'Académie des Sciences de Paris où elle est lue en séance. Le manuscrit est accompagné d'une bouteille d'eau des sources chaudes de la vallée d'Amboule qu'il a visitée et du plan aquarellé de la Baie de Sainte-Luce de la main même de Lislet. Le texte de ce manuscrit a été en partie publié dans les *Annales des Voyages* de Malte-Brun. Cette expédition à la Baie de Ste Luce marque véritablement le début de la carrière d'ingénieur géographe de Jean-Baptiste Lislet.

Dès lors Lislet travaille à dresser des cartes de plus en plus précises, poursuivant et complétant les travaux de Rochon et de l'Abbé de Lacaille. On lui doit les formes définitives des Mascareignes avec les cartes des Seychelles en 1793, des îles de France et de Bourbon en 1797, du Nord-Est de Madagascar (publiée à Londres en 1814) et la carte générale de la Grande Ile en 1819.

Lislet et la Lodoïcée de Commerson

Au cours d'une mission aux Seychelles, le disciple de Commerson rapporte au moins un dessin du célèbre coco de mer qui est encore très peu connu à l'époque. Cet arbre et ses fruits curieux qui vont devenir l'emblème des Seychelles sont une des curiosités végétales du patrimoine mondial.

Ce fruit a longtemps été mythique. Sa forme callipyge et suggestive a toujours fait naître les plus folles hypothèses sur ses origines et surtout sur ses vertus. On a longtemps pensé qu'il poussait au fond des mers et qu'en buvant de l'eau qui avait séjourné dans sa coque transformée en récipient, on était préservé de toutes les maladies et de tous les poisons. Maharadjahs et Nababs se l'arrachaient bien sûr à prix d'or, d'autant qu'on ne lésinait pas non plus sur les vertus hautement aphrodisiaques de sa noix qu'on ramassait sur les plages des Maldives où le fruit venait parfois s'échouer.

En 1769, Pierre Poivre avait envoyé l'Abbé Rochon à la recherche de quelques plants de ce qu'on commençait à appeler plus couramment "*coco-fesse*". A son retour, Commerson examina les spécimens. Il s'agissait bien du coco de mer qu'il nomma aussitôt *Lodoïcea*, en l'honneur de Louis XV.

Jossigny a dessiné quinze planches représentant les éléments de la plante dans leur taille réelle mais, ni lui, ni Commerson, n'ont observé l'arbre adulte sur pied. Chargé de récolter des jeunes plants pour en tenter la culture à l'Île-de-France, Rochon n'avait rapporté bien évidemment que des spécimens à feuilles juvéniles qui ont servi de modèle à Jossigny. Ces feuilles, très allongées, diffèrent beaucoup du large éventail des palmes adultes. Les échantillons rapportés par Rochon pouvaient difficilement contenir une feuille adulte entière du cocotier de mer dont le pétiole atteint sept mètres de long. Même si cela avait été le cas, il y a peu de chances pour qu'elle ait été exploitable après un périple de quatre mois et Commerson avait regretté de ne pas avoir de dessin plus fidèle du cocotier.

Vingt ans après, lors de son séjour aux Seychelles, Lislet peut enfin en faire un dessin sur place, devenant ainsi le premier dessinateur du coco de mer sur pied. C'est ce dessin qui a été gravé en France grâce à La Billardière.

Lislet a rapporté un autre souvenir de son voyage. Son ami Louis Bouton, secrétaire de la Société d'Histoire Naturelle de Maurice écrit que *"ses ablutions du matin se faisaient dans une moitié du double coco des Seychelles"*.

Le continuateur de Commerson

Un curieux manuscrit de Commerson est conservé à la Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle de Paris. Il s'agit d'un projet de *"Création d'une ville académique aux îles"* élaboré vers 1769 à Port-Louis. Le projet n'aboutit pas malgré l'accueil favorable de Poivre mais l'idée d'une société savante est lancée.

En 1801, Bory de Saint-Vincent et un certain nombre de savants quittent l'expédition Baudin pendant sa première escale à l'Ile-de-France. Bory rencontre alors Lislet-Geoffroy et sa mère Niama *"...une négresse cafre que je me rappelle encore avoir vue fort vieille et environnée des soins les plus touchants, dans la jolie maison que s'était construite son excellent fils. Celui-ci avait alors un peu plus de 45 ans. Il me raconta que Commerson et Bernardin de Saint-Pierre avaient successivement reçu l'hospitalité chez ses parents."*

A l'occasion de ces entretiens, ils évoquent le projet d'Académie de Commerson. Le fougueux Bory qui a 23 ans et des projets plein la tête, se lance immédiatement dans l'aventure. Il réunit quelques amis de l'expédition Baudin et des connaissances de Lislet-Geoffroy. Dès le 9 octobre 1801, ils font approuver le programme d'une *"Société des Sciences et Arts de l'Isle de France"* par l'Assemblée Coloniale.

La *Société* s'adjoint rapidement des correspondants, comme Joseph Hubert de Saint-Benoît. Cet admirateur de Poivre multiplie alors les plants de girofliers et de muscadiers dans toute la partie au

vent de la Réunion. Il reste aux Archives de la Réunion quelques lettres de la correspondance entre Joseph Hubert et Lislet-Geoffroy à cette époque. On y trouve en particulier la liste des dix-neuf membres fondateurs de la *Société*, de la main même de Lislet-Geoffroy, que ce dernier lui avait fait parvenir avec son diplôme de membre. Ce document, daté du 7 octobre 1801, est signé par Enouf, *président*, Lislet-Geoffroy, *secrétaire*, Lafitte et Aubert Dupetit-Thouars, *membres*.

Avec le retour en France des membres de l'expédition Baudin et la reprise de la guerre, la *Société* périclité, puis, sous l'impulsion de Robert Farquhar, une *Société d'Emulation* la remplace. Celle-ci connaît un succès mitigé jusqu'en septembre 1828, date à laquelle Julien Desjardins fait circuler un nouveau *Prospectus* pour la réorganiser.

Au cours d'un dîner chez Charles Telfair, le 11 août 1829, les vingt-neuf convives fondent la "*Société d'Histoire Naturelle de l'Île Maurice*." Le président est Charles Telfair, le secrétaire Julien Desjardins, Lislet-Geoffroy est membre fondateur. La première séance officielle a lieu le 24 août 1829, jour anniversaire de la naissance de Cuvier. Lislet-Geoffroy a 74 ans, tous reconnaissent en lui le patriarche des savants des Mascareignes.

En 1842, la *Société d'Histoire Naturelle* est à l'origine de la création du Muséum colonial où les collections de Desjardins et les instruments astronomiques de Lislet-Geoffroy sont conservés. En 1847, elle se transforme en *Société Royale des Arts et des Sciences*", nom qu'elle conserve encore de nos jours au sein du *Mauritius Institute* qui possède un portrait de Lislet-Geoffroy dans ses collections.

Le patriarche.

Lislet est nommé officier adjoint en 1794. Cette année là, son père profite de l'opportunité légale que lui offre la Convention pour l'adopter et faire de lui son héritier. Le petit Jean-Baptiste de l'îlet Bassin-Plat, s'appelle dorénavant Jean Baptiste Lislet-Geoffroy.

Le général Decaen l'élève au grade de Capitaine du Génie en 1803 et le charge, après la capitulation de l'Île de France en 1810, de faire l'inventaire des bâtiments civils et militaires pour les remettre officiellement au nouveau gouverneur anglais Robert Farquhar. Ce dernier fait de lui un ingénieur hydrographe du Roi et, en 1816, le charge du Dépôt des chartes et journaux de l'Île Maurice, fonction éminemment stratégique puisqu'elle contrôle les secrets des routes maritimes commerciales et militaires.

Lislet-Geoffroy est également architecte de la Colonie et de la ville de Port-Louis. A ce titre, il est chargé de nombreux travaux d'adduction d'eau, d'assainissement et de constructions publiques. Il fait alors figure de sage et il meurt à Port-Louis, le 8 février 1836, dans sa maison de la rue d'Artois. On peut lire sur sa tombe au cimetière de l'Ouest à Port-Louis :

***Ici repose Jean-Baptiste Lislet-Geoffroy
Capitaine de Génie, âgé de 81 ans
Protecteur des malheureux.***

C. LANDRY

LE DOMAINE DE VALLEE¹

par **Claude MIGNARD-MOY DE LACROIX** et **Bernard LEVENEUR**

Conférence publique du 26 novembre 2011
à l'Hôtel de ville de Saint-Pierre



¹ Cet article correspond au texte d'une conférence faite à Saint-Pierre dans les grands salons de l'hôtel de ville le 26 novembre 2011. Cette conférence présentait une riche iconographie qui n'a pu être reproduite. Le texte a été légèrement remanié pour les besoins de la publication.

Introduction

Bernard Leveneux et moi-même allons vous parler ce soir du Domaine de Vallée, situé non loin d'ici au creux d'un vallon de la Ravine des Cabris.

La plupart d'entre vous connaissent cette maison magnifique, classée monument historique depuis le 2 octobre 1989, reconnue à ce titre comme l'un des plus importants jalons de l'histoire de l'architecture à La Réunion au XIXe siècle. Bernard Leveneux s'attachera à vous le démontrer lors de la seconde partie de cet exposé.

Cependant, une maison de cette importance témoigne aussi de l'histoire de La Réunion, la grande, celle écrite dans les livres d'Histoire, la « petite » aussi, celle des différentes familles qui y ont laissé leur âme. Entretien par leurs soins, agrandie, modifiée, transformée, la maison de Vallée résonne encore des joies, des fastes des familles Orré, Barbot et Hoareau. Elle témoigne aussi des malheurs économiques, des drames qui s'y sont déroulés. C'est cette histoire que je vais pour ma part exposer en essayant de vous faire partager cette tendresse que toute ma famille voue à cette maison depuis maintenant 102 ans.

L'origine de la propriété.

D'anciens ouvrages historiques relatant la création du quartier Saint-Pierre donnent depuis plusieurs décennies une fausse information. Il est écrit partout que la maison se trouve sur la concession accordée dans les années 1720 à Feydeau Dumesnil, beau-frère du gouverneur Antoine Desforges Boucher. La préparation de cette conférence et la relecture du plan terrier de Selhausen dessiné en 1817 qui indique le nom des premiers propriétaires de la région, nous ont amenés à une tout autre hypothèse.

S'il existe bien une concession Feydeau-Dumesnil, elle se situe plus au nord, le long du Bras de La Plaine. Selon ce document d'archives, les terres de Vallée se situent sur la concession initiale de Charles Pierre Motais de Narbonne, détenue en 1816 par les héritiers Choppy-Desgranges. Cette information mériterait d'être vérifiée par des actes notariés. Ceux-ci sont rares pour le XVIIIe et les premières années du XIXe siècle.

La généalogie nous a permis de connaître un peu mieux ces premiers propriétaires et de comprendre la transmission de la propriété aux générations suivantes.

Le premier propriétaire connu de la maison de Vallée est Anicet Orré.

Les familles Choppy et Orré sont liées entre elles par Marianne Payet. La créole Marianne Payet, a eu deux époux, tous deux, primo-arrivants à Bourbon : le 1^{er} Joseph Choppy-Desgranges et en 2es noces Jean Jacques Bidot-Duclos.

Geneviève Bidot-Duclos (1755-1853), fille de son 2e mariage, épouse de Jean René Orré (1747-1805). Ce sont les parents d'Anicet Orré père.

De son premier mariage, elle a eu huit enfants, dont Louis-Etienne Choppy, père de François Furcy Choppy (1785-1844). Ce dernier épouse sa cousine germaine, Thérèse Constance Orré (1787-1830), sœur d'Anicet Orré père. Ce lien de parenté, qui lie les Orré de Vallée et les Choppy de Grands Bois est important comme nous le verrons tout à l'heure avec Bernard Leveneur.

Félix Joseph Orré, l'autre frère d'Anicet, épouse la nièce de Furcy Choppy, Élisabeth Merlo.

C'est peut-être en raison de ces liens familiaux qu'Anicet Orré père achète à la Ravine des Cabris les premiers terrains qui formeront plus tard le domaine de Vallée. Cependant, cette information reste à vérifier, car l'histoire du site au XVIIIe siècle et dans les premières années du XIXe siècle est difficile à écrire en raison de l'absence de sources historiques.

Le grand canal

Saint-Pierre manquait cruellement d'eau au XIXe siècle. Tous les voyageurs décrivaient le quartier comme un endroit désertique, brûlé par le soleil (Bory de Saint Vincent, Auguste Billiard).

En 1818, trois habitants, Frappier de Montbenoit, Augustin Motais et Joseph Hoarau-Desruisseaux mettent au point un projet de dérivation des eaux de la rivière Saint Étienne vers saint Pierre. Ils obtiennent l'appui du gouverneur Milius et le financement par la Caisse Coloniale. En 1826, l'eau coule pour la 1re fois : c'est le canal Saint-Étienne qui s'étale sur 17 kilomètres jusqu'à Grands Bois. Ce canal bouleverse en quelques années le paysage de savanes incultes qui longe le littoral entre la rivière Saint-Étienne et la banlieue nord de Saint-Pierre. Aride, la région devient verdoyante et prospère et attire les investisseurs saint-pierrois.

La famille Orré

Nous revenons un peu sur la famille Orré : Jean-René Orré, premier du nom, arrive à Bourbon en mars 1774. Né à Beaulieu (Indre) le 11 novembre 1748, il n'a que vingt-trois ans lorsqu'il débarque à Saint-Paul en qualité d'officier dans le Régiment de Bourbon. Dès son arrivée, Jean-René Orré fut accueilli et pratiquement pris en charge par le gouverneur général, Bouvet de Lozier.

Issu d'une longue et illustre lignée d'aristocrates de la région Poitou-Charentes, il était le fils de René Félix Orré, écuyer du roi, seigneur du Cérizier, et de Thérèse Marguerite Raynal de Lescure de la paroisse de Beaulieu, diocèse de Poitiers.

Jean-René bénéficie d'une recommandation écrite de Louis Jean Marie de Bourbon, connu sous le nom de duc de Penthièvre, proche de la famille royale.

Le jeune aristocrate obtient une concession sur la Ravine-des-Cabris. Jean-René Orré achète une dizaine d'esclaves pour défricher les cinquante-deux hectares qu'il possède.

Il se fait construire une petite maison sur la rue Royale (actuellement rue des Bons Enfants).

Le 22 août 1775, avant de quitter le Régiment de Bourbon où il officie en qualité de capitaine des milices, Jean-René Orré épouse une Saint-Pierroise, Geneviève Guy Bidot-Duclos dont il aura huit enfants. Jean René Orré décède à Saint-Pierre le 17 janvier 1805.

Dans la région des basses pentes situées au nord de Saint-Pierre, devenue une sorte d'eldorado agricole, Anicet Orré père (1792-1872) puis son fils Anicet dit Lavallée (1829-1879) vont s'attacher à rassembler à partir des années 1820, de part et d'autre du lit de la Ravine-des-Cabris, un domaine qui à son apogée comportera plus de 400 hectares répartis au-dessus et au-dessous du canal.

Les années 1820 sont celles de la conversion progressive des terres en cannes à sucre, qui remplacent la culture des céréales (maïs et blé)

Entre 1833 et 1837, une première sucrerie est bâtie sur le terrain dit Gros-Roche, là où se trouvent les bâtiments d'exploitation, une maison d'habitation et non loin, le camp des esclaves. (106 en 1831 ils seront plus de 190 en 1840). Cette première sucrerie a été modeste dans un premier temps comme partout ailleurs dans l'île. Les deux moulins sont mus par le vent et l'eau.

Sous le Second Empire, les années 1850-1860 marquent l'apogée de l'économie sucrière à La Réunion. Bénéficiant d'une plus grande prospérité, gagnés comme d'autres propriétaires de la colonie par un appétit foncier irraisonnable, Anicet Orré père et ses fils rachètent massivement des terres dans le Sud. Entre 1851 et 1868, ils ajoutent à Vallée trois autres domaines dotés eux aussi d'une sucrerie : L'Anse ou Folie Orré, Manapany ou Caprice Orré à la Petite Ile et rivière du Rempart à Saint-Joseph.

À Vallée de nombreuses modifications sont apportées au site : la sucrerie reconstruite, la maison d'habitation de la famille Orré devient une résidence originale dotée de tout le luxe d'une grande maison bourgeoise. La tradition orale attribue ces modifications à Anicet Orré fils, surnommé " La Vallée ".

Hélas, à partir de 1863, le Börer, les cyclones, la sécheresse, l'endettement excessif de nombreux planteurs, mais surtout la chute des cours du sucre provoquèrent un marasme économique sans précédent dans l'île.

Dans ce contexte économique dégradé, la famille Orré est marquée par plusieurs deuils et en une décennie, de 1885 à 1896, elle perd tous ses domaines sucriers dans le Sud.

Anicet Orré père, meurt en 1872 dans sa demeure de L'Anse à la Petite-Île où il s'est retiré semble-t-il après la mort de sa femme, Élisabeth Bourguine en 1866.

Son fils, Anicet, qui s'était établi sur la propriété de la Ravine des Cabris, ne parvient pas non plus à surmonter cette crise. Selon une légende orale, il possédait paraît-il des vaisseaux de commerce. À la suite d'un cyclone, plusieurs de ses navires disparurent, du moins ne donnèrent-ils plus aucun signe de vie durant plusieurs semaines. Il se serait suicidé par pendaison à l'intérieur de l'usine, le 5 février 1879 à l'âge de cinquante ans.

Tous sont enterrés dans un immense caveau construit au temps de la splendeur, dans l'axe de l'allée principale du cimetière de Saint-Pierre symbole d'une richesse qui reposait sur des pieds d'argile.

Après la mort de leurs parents et de leur frère, Louis Jérôme et Jean René Orré gèrent la succession et les domaines, empruntant beaucoup d'argent. Concernant Vallée, ils signent avec Jules Edmond Barbot, agent de change à Saint-Pierre, un acte sous seing privé le 26 février 1880 qui leur permet d'obtenir plus de 900 000 francs.

Cinq ans plus tard, le 9 novembre 1885, ne pouvant rembourser leur dette, les frères Orré sont expropriés : plus de 60 ans après les premières acquisitions faites par leur famille à la Ravine des Cabris, ils perdent leur berceau familial.

Le domaine passe à la famille Barbot

Qui était Jules Edmond Barbot ?

Originaire de Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), il est le fils d'un pharmacien. Neveu du côté maternel d'un général, baron d'empire Léonard Huart (décédé en 1812 à la bataille de la Moskova), sa sœur aînée Clémence Catherine Barbot est mariée à un Mauricien, capitaine de la marine marchande Philippe Joachim Micouin. Le couple s'est installé à l'île Maurice (La Savane). Un autre de ses frères, Alexandre Jean Thomas épouse lui aussi une Mauricienne (Terrien) et s'établit à Maurice².

Jules Edmond est le 5e de la fratrie. Il arrive en 1822 à Bourbon comme agent de change. Le 2 mai 1827, il épouse en premières noces Marie Anne Suzanne Céleste de LANUX à Saint-Paul avec qui il aura 6 enfants. Sa première épouse meurt le 22 septembre 1845.

Le 19 juin 1846, Jules Edmond se remarie à Sainte-Suzanne à 41 ans, avec Françoise Euphémie Noémie Foucque, une jeune fille de 18 ans, avec laquelle il aura 12 enfants.

Jules Edmond est semble-t-il un homme riche, un notable. Il prête aux frères Orré qui essaient de se renflouer en engageant le domaine de Vallée en garantie.

Jules Edmond décède à Saint-Pierre de La Réunion le 26 février 1880 le jour même de la signature de l'acte sous seing privé. Il n'a jamais habité Vallée. Ce n'est que 5 ans plus tard que faute de paiement les héritiers Barbot prennent possession de Vallée. Noémie Foucque-Barbot, sa veuve, rachète les parts des nombreux enfants (18 enfants).

² Tous ces renseignements m'ont été communiqués par Françoise Micouin, descendante du capitaine Micouin.

De 1885 à 1909, Noémie Foucque a sans doute habité la maison : deux de ses filles avaient épousé des Auber, neveux de Jules Auber, bien connu. Ses gendres Auber vivaient dans le sud. L'Histoire de l'âne « Casse-coco » a franchi les générations, souvenirs des arrière-petits-enfants Auber³.

L'une des filles de Noémie Foucque, Lucie avait épousé Augustin Auber et avait trois garçons qui venaient donc en vacances à Vallée, ainsi que beaucoup d'autres petits enfants de madame Barbot. Un jour, les trois garçons Auber ont amené l'âne Casse-Coco dans le grand salon de Vallée, puis ils sont allés appeler leur grand-mère en lui disant « Grand-mère, un visiteur vous attend au salon ». Je n'ai pas su si Madame Foucque avait le sens de l'humour, mais les garçons ont été punis. En tous cas l'âne Casse-Coco a bien existé, il figure sur l'inventaire du domaine en 1900.

Entre 1886 et 1899, il est possible que la maison ait été habitée au long cours ou par intermittence. À partir de décembre 1899, le domaine change plusieurs fois de propriétaire.

Noémie Barbot vend le domaine de Vallée à son gendre, Charles-Etienne Martin de Flacourt, époux de la plus jeune de ses filles, Angélique. Mais par manque d'argent, ceux-ci sont contraints à leur tour de le céder à Sosthène Armand de Châteauvieux en 1901. Quatre ans plus tard, ce dernier n'avait toujours pas payé la totalité de sa dette, il est lui aussi exproprié. Noémie Foucque-Barbot, qui était quand même une femme d'affaires se porte à nouveau acquéreuse. C'est alors que l'usine cessa ses activités.

Noémie Barbot a-t-elle habité la maison de 1904 à 1909 ?

Même si l'acte de vente du domaine à Valentin Hoareau en 1909 indique que « Madame Foucque s'engage à emporter tous ses effets personnels actuellement à Vallée, le plus rapidement possible », il est probable que la maison n'est plus habitée depuis la fin des années 1890.

³ Je remercie M Christian Chazal et Dureau Reydellel qui m'ont transmis les souvenirs de leurs cousins Auber.

Valentin Hoareau achète le domaine le 5 mai 1909

Valentin Hoareau est né le 14 février 1862. Il est le fils d'un cultivateur de la Ravine des Cabris, Elloffe Hoareau. Sa famille est modeste, mais travailleuse et volontaire. Sa fratrie comporte sept enfants. Tous réussiront à avoir une vie confortable.

Elloffe Hoareau est propriétaire et tout au long de sa vie continuera d'acheter des parcelles. Il en avait déjà acheté dans le passé à madame Barbot-Foucque. Il s'intéresse à la politique : en 1888, il est sur la liste de Choppy face à Auguste Babet aux municipales.

Valentin n'a pas fait d'études. Dès l'adolescence, il s'est consacré à la terre et aussi au commerce. On raconte que son premier commerce était ambulante et consistait à aller vendre dans tous les quartiers les fameux biscuits « Saint-Louis » qui avaient un goût de biscotte sucrée. Par la suite, il ouvrira une boutique d'alimentation à la Ravine des Cabris. Il commencera de s'enrichir ainsi.

Sa famille

Valentin se marie trois fois :

- 1 - En 1882, à 19 ans, il épouse Anna Lallemand. Le couple habite à la Ravine des Cabris. De cette première union sont nés : Emmanuel, Paul et Valentine. Anna meurt en 1896 d'une péritonite. Valentin l'a amené jusqu'à Saint-Denis à l'hôpital militaire où elle sera opérée, mais ne survit pas. Valentin se retrouve veuf à 36 ans avec trois jeunes enfants. Valentine n'a que deux ans. Il la confie à la soeur d'Anna qui va l'élever jusqu'à l'âge de 8 ans à Montvert. Les deux garçons vont aller au lycée à Saint-Denis. Ils ne reviennent à Vallée qu'aux grandes vacances.

□ 2 – En 1898, il se remarie avec une cousine germaine d'Anna, Appoline Grosset dite Alice. Alice va lui donner deux filles à deux années d'intervalles : Joséphine et Gabrielle. Alice meurt en 1910 de la tuberculose.

□ 3 – En 1913, à 51 ans, il épouse en troisièmes noces Charlotte Renaudière de Vaux. Il n'y aura pas d'enfants issus de ce troisième mariage. Charlotte est une fille bien élevée selon les critères de l'époque, elle connaît les bonnes manières, elle est artiste, joue du violon, peint, réalise toutes sortes d'ouvrages artistiques. Elle va entraîner Valentin dans la découverte d'un « autre monde ». Ils vont vivre un grand train de vie (vie sociale et mondaine).

Le domaine

Quand Valentin Hoareau acquiert Vallée, tout est à faire tant le domaine est à l'abandon. La maison est en ruines et le vaste domaine n'est pas bien exploité. Tous les récits familiaux disent que la maison avait été abandonnée pendant plusieurs années et que certaines parties n'avaient jamais été terminées. En 1909, elle n'est pas habitable et il faudra plusieurs années avant qu'elle ne le soit.

Valentin installe son bureau dans la petite case en bardeaux à droite de la maison. La cloche servait à rythmer la journée de travail. Il habite une petite maison non loin de la grande demeure qui comportait surtout les salles à vivre et à recevoir avec ses deux grandes vérandas de chaque côté.

Avec l'aide de ses deux fils aînés, Emmanuel et Paul, il contribue à la renaissance de Vallée.

Emmanuel, qui a fait des études en métropole est ingénieur d'Agronomie de l'école de GRIGNAN, Paul dès la sortie du lycée a voulu revenir travailler à Ravine des Cabris où il a repris l'ancien commerce de son père. Tous les deux ont fondé une famille en 1908 en épousant deux sœurs : Jeanne Grosset pour Emmanuel et Lyda Grosset pour Paul.

Les deux couples auront une nombreuse descendance tout comme leur sœur Valentine qui épouse avant la Première Guerre mondiale Henry Payet un riche propriétaire installé à Saint-Joseph.

Gabrielle et Valentine qui avaient été mises en pension à Saint-Denis pour leurs études secondaires terminaient leur cursus en 1919. Gabrielle a été très brillante et a passé son brevet supérieur. En 1922, Valentin les accompagne en métropole : Gabrielle se prépare à devenir dentiste et Joséphine suit des cours d'histoire de l'art à l'École du Louvre.

Les deux cadettes seront de retour dans l'île à la fin des années 1926. Gabrielle ouvre un cabinet dentaire rue Labourdonnais et ne vient à Vallée que durant les vacances. Joséphine possède un magasin de mode à Saint-Pierre, non loin de la maison de son demi-frère Paul Hoareau. En 1929, cherchant à s'affranchir de l'autorité de son père, qui refuse tous les prétendants possibles sous prétexte qu'ils en veulent à sa fortune, Joséphine quitte l'île pour Madagascar ou elle épouse Yves de Pindray d'Ambelle.

L'usine de « choca »

Le retour d'Emmanuel l'ingénieur va aussi initier la période des industries.

En 1909, l'usine était louée à M Defaud originaire de l'Entre-Deux qui y avait installé une usine de traitement du choca, mais elle périclitait.

Valentin ne pouvait rompre le bail avant échéance. C'est donc après 1910 que Valentin reprend l'usine : Emmanuel, qui souhaitait avoir une activité plus autonome de son père propose de la rénover et de la relancer. Valentin a toujours été un homme autoritaire et Jeanne son épouse ne le supporte que difficilement. C'est elle qui pousse Emmanuel à se soustraire de l'autorité de son père. Ils habitent une petite maison tout près de celle de Paul à Bois d'Olives. Les deux femmes Jeanne et Lida sont deux sœurs et s'entendent bien, les enfants sont élevés ensemble.

Emmanuel va donc s'occuper entièrement de l'usine : Jeanne y travaillait avec lui, elle avait sous ses ordres toute une équipe de femmes chargées de broser et nettoyer la fibre puis de la peigner. Elle avait confectionné des gants en peau de chèvre pour les ouvrières, car le jus de choca est très toxique pour les mains.

Emmanuel réussit très bien son entreprise de cordages. Il vend à La Réunion qui est isolée du fait de la guerre et exporte vers l'Europe la fibre brute en gros sacs, qu'il stocke en attendant la possibilité d'envoyer par cargos et en cette période de guerre, il y a peu de bateaux. En 1918, il réussit à embarquer tout son stock destiné à l'exportation. Le cargo est coulé par les Allemands ; il a perdu tout son travail de plusieurs années. Jeanne et lui sont complètement abattus et décident d'aller exploiter leurs terres de Madagascar. Ils se préparent à déménager avec toute la famille : ils ont alors six jeunes enfants. Mais en 1919, Emmanuel meurt de la grippe espagnole. Jeanne en veut beaucoup à Valentin qu'elle accuse d'avoir exposé Emmanuel au refroidissement qui lui a été fatal. Elle décide de partir avec ses enfants malgré les objections de toute la famille.

En 1923, Paul, va initier à Casernes une usine hydro-électrique à partir des eaux du canal.

La minoterie de maïs fonctionne jusque dans les années 1950. Valentin lancera aussi une porcherie moderne d'après un modèle vu en métropole.

La maison

Durant les années 1920-1930, Valentin est l'un des plus importants notables de l'île. Il se pique aussi de faire un peu de politique. Depuis son troisième mariage avec Charlotte Renaudière de Vaux, le rayonnement de Vallée dans tout le Sud et au-delà dans la colonie est manifeste. Charlotte sait recevoir, a du goût et beaucoup de relations. Elle supervise la décoration intérieure de Vallée, meublant et décorant avec goût l'intérieur de la vaste maison. C'est une fille primesautière et spirituelle, mais aussi dépendante et capricieuse.

Dès les années 1910, Emmanuel avait imaginé l'électrification de la maison en utilisant l'eau du canal Saint-Étienne pour le fonctionnement d'une turbine installée à l'arrière. L'eau arrivait ensuite dans une fontaine au centre de la véranda arrière et allait ensuite alimenter les canaux d'irrigation des champs. Les « cabinets » avaient été installés au-dessus d'un de ces canaux d'irrigation avec le double avantage d'être très propres et d'enrichir la terre.

Les relations familiales houleuses

Les garçons de Valentin accueillent bien leur belle mère, mais les filles vont la détester, peut-être aussi parce que Valentin l'écoute et cède à ses caprices. Tant Valentine, que Gabrielle et Joséphine ne vont pas cesser de la dénigrer.

En 1919, Valentin avait voulu régler les problèmes de succession. Il demande l'émancipation des plus jeunes, car elles ont 17 et 19 ans et voulaient partir étudier en métropole. Puis il propose de racheter la part de succession de leur mère, c'est-à-dire leurs droits sur Vallée. Son idée était, qu'à sa mort, ses cinq enfants soient à égalité de droits sur le domaine.

Après la mort d'Emmanuel et le départ de sa veuve pour Madagascar avec ses enfants, Paul et sa famille deviennent les seuls familiers de Vallée, rendant souvent visite à Valentin. Veuf avec huit enfants, Paul se remarie en 1931. Mais Charlotte qui n'a pas pu avoir d'enfant prend en charge le plus jeune, orphelin à 2 ans. Elle élèvera comme le sien.

Valentine s'est mariée en 1914 à un riche propriétaire terrien de Saint-Joseph et y habite. Joséphine et Gabrielle ne reviennent qu'en 1926. Joséphine repartira à Madagascar en 1929 et se mariera ; Gabrielle, dentiste à Saint Denis vient souvent, elle aime bien ses neveux à qui elle apprend les bonnes manières. Les enfants de Paul font leurs études à Saint-Denis et sortent chez Gabrielle qui est leur correspondante.

Valentin Hoareau avait un caractère volontaire et autoritaire. Il était strict sur les principes et ne supportait pas la faiblesse. Il aimait qu'on soit travailleur, entreprenant. Il n'avait aucune indulgence pour les faibles et les paresseux. Les personnes qui travaillaient pour lui le craignaient. Pour les petits arrangements, ils passaient par Paul plus accommodant. « M'sié Valentin, un vié bête, m'sié Paul un ange du bon Dié », disaient-ils.

Le faste et les paillettes

De 1922 à 1934, malgré les différents événements qui émaillent la vie familiale, Valentin et Charlotte vont faire vivre à Vallée, une période faste et brillante. Ils reçoivent beaucoup ; chaque année, ils organisent un grand bal réputé dans tout le sud où toutes les familles veulent être invitées et multiplient donc les amabilités envers Valentin et Charlotte. Ils sortent beaucoup, ils sont très courtisés et enviés.

C'était un véritable concours de tenues chic, d'originalité, de mode... Il y avait un orchestre. La liste des danses était distribuée dans un carnet de bal : lorsque les messieurs invitaient les dames, chacune inscrivait sur son carnet les danses réservées.

Les intrigues, les mariages, les amitiés naissaient au cours de ces soirées.

Charlotte et Valentin vont aussi voyager : plusieurs voyages en Europe. Valentin ramène la mangue Genève en 1922 et la cultive à Pierrefonds. Il ramène aussi des voitures : une Renault Viva Stella (8 passagers) qu'il va offrir à Paul, une Ford magnifique toute capitonnée de cuir, pour lui-même.

En 1931 Il va visiter l'exposition coloniale.

En 1932, Joséphine, son mari et ses enfants reviennent de Madagascar. La famille est réunie, Valentin est content.

Seule Jeanne et les enfants d'Emmanuel sont toujours à Madagascar, où elle a réussi magnifiquement dans la culture du café. Ils viennent de temps en temps en vacances.

Le conflit

1934, Valentin et Charlotte organisent cette année-là leur plus grand bal et ils invitent le gouverneur. Dans les souvenirs, tout le monde parle du Bal du Gouverneur. Tous les notables sont invités. Ce sera une soirée mémorable à bien des points de vue.

Gabrielle a invité ses amis de Saint-Denis. Parmi eux un jeune homme de 25 ans étudiant en médecine, qu'elle apprécie beaucoup. Gabrielle a alors 32 ans. Pendant la soirée, le jeune homme ne cesse pas de danser avec Germaine, la fille de Paul qui a 17 ans. Il lui a réservé la quasi-totalité des danses de son carnet. Cela fait l'objet des conversations bienveillantes dans la famille. Quelques semaines plus tard, les parents du jeune homme demandent à Valentin à être reçus. Il s'attend à une demande en mariage, toute la famille aussi d'ailleurs qui écoute un peu aux portes. Ils arrivent en grande tenue et effectivement, c'est une demande en mariage, mais ce n'est pas Germaine qui est l'élue, mais Gabrielle. Valentin est furieux, il interpelle le jeune homme « Jeune homme, quand on veut épouser la tante, on ne courtise pas la nièce ». Tous sont vexés. C'est la colère et la confusion. Il y aura une scène terrible entre le père et la fille. « Je te déshériterai, lui aurait dit Valentin. « Je me vengerai » aurait répondu Gabrielle.

Quelques mois plus tard, Gabrielle, qui a entraîné sa sœur Joséphine, intente un procès à leur père sur leur héritage (droits de leur mère sur le domaine de Vallée). Joséphine et sa famille quittent alors Vallée pour Saint-Denis. Le procès durera de 1934 à 1939.

Le procès

Valentin est très sûr de lui, il ne peut pas perdre dans cette affaire, il est sûr de sa bonne foi. Il n'est pas inquiet. En 1935, il part encore en métropole.

Jeanne, à Madagascar, reste neutre ; elle ne veut pas s'en mêler, elle n'attend rien de l'héritage, elle a fui depuis 1919.

Valentine qui n'aime pas trop Charlotte hésite, mais finalement prend le parti de son père.

Paul, lui restera toujours derrière son père comme il l'a fait depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Gabrielle lui en voudra.

Elles vont gagner le procès en appel en 1939. À Saint-Pierre, en première instance, elles avaient été déboutées.

Valentin a 77 ans : il est abattu de plein fouet. Il est dépossédé de ce pour quoi il a travaillé toute sa vie. Ce jugement fait de lui un voleur, et un mauvais père. Il ne s'en remettra pas. À partir de ce coup-là, il baisse les bras. Il dit « Prenez tout, je m'en vais ». Courant 1940, il va habiter au Tampon il reste toute la journée inerte dans son fauteuil et ne parle plus. Il fait « une grosse dépression », dirait-on aujourd'hui. Il ne se relèvera jamais. Il meurt le 28 février 1942 au Tampon entre Paul et Valentine.

Le mobilier de Vallée a été vendu aux enchères. Les deux filles se partagent le domaine de 350 ha. Gabrielle prend la maison, Joséphine davantage de terres.

Les trois autres enfants n'auront rien. Ils auront les souvenirs et les rêves.

Le mythe de Vallée du temps de Grand-papa sera cultivé par ses petits-enfants. À chaque réunion familiale, à chaque fête, chacun raconte ce qui lui a été raconté, les yeux brillent, chacun rêve, frémit, vibre pour Vallée et Grand-papa, ce héros ! Soixante-dix ans après sa mort et quatre générations plus tard, la magie de la maison agit encore. Chacun aime Vallée comme si elle était sa maison.

Gabrielle Hoarau

Gabrielle devient propriétaire en 1940. Elle était alors dentiste à Saint-Denis. Elle se marie en 1942 à 40 ans avec Luc Dupont, fils d'une grande famille de Saint Denis, mais sourd de naissance et difficile de caractère.

Gabrielle est une personne intelligente et brillante : elle aime bien jeter de la poudre aux yeux. Pour toute la bonne société de Saint-Denis, elle est une personne dont on tient compte. Elle va réussir à se faire valoir et, pour tous, le domaine de Vallée, c'est Gabrielle Dupont. Dans la famille on l'appelait « la femme savante ».

Vallée de 1942 à 1984

Elle a restructuré les jardins et entretenu et amélioré la maison et commencé à vouloir faire de Vallée un monument historique

Elle disait avoir entièrement meublé Vallée : en effet, car tout le mobilier avait été vendu aux enchères en 1941. Elle a racheté nombre de pièces qu'on reconnaît sur les anciennes photos et qui sont toujours à Vallée. Elle a enrichi en récupérant d'autres meubles ayant appartenu à d'autres familles ; elle a chiné, visiblement cela lui plaisait bien.

Elle a créé une légende autour d'elle même et c'est ce qu'on retrouve dans son livre écrit en 1966 avec Constante Wong Hee Kam. L'histoire de l'origine de la propriété attribuée à Feydeau Dumesnil, les oubliettes à esclaves qui ne sont que des parties banales de l'usine.

Elle a eu le mérite de préserver et de conserver la maison, de la mettre en valeur. Il n'en a pas été de même du domaine, car elle était une piètre cultivatrice. Elle a vendu beaucoup de terres. L'usine de choca et la minoterie qui fonctionnaient encore en 1940 se sont arrêtées, je ne sais pas bien quand. Elle a essayé de lancer une fabrique de confitures qui ne fit pas long feu.

Sa personnalité est très controversée entre quelques-uns qui l'admirent et les autres plus clairvoyants. Elle aimait dire « Il ne m'a manqué que la beauté, si je l'avais eu j'en aurais fait bon usage. ». Mais il lui manquait aussi sans doute de la bonté ; « un cœur de pierre » disait d'elle le bon père Favron.

Vallée de Gabrielle n'est plus le Vallée brillant et vivant d'antan, il est devenu un musée qu'elle faisait visiter volontiers. Mais la famille n'y va plus en dehors de Joséphine et de ses enfants. Par la suite, la famille se réconciliera, mais les cicatrices restent douloureuses.

Plus de réunions mondaines, seulement quelques fêtes familiales pour quelques élus.

En 1959, elle réunit la famille pour le cinquantenaire de Vallée. Tous les petits enfants de Valentin et les cousins furent invités. Ce fut une grande soirée.

On l'appelait aussi « tante généreuse », ce qui traduit assez bien ses relations avec ses neveux, car elle promettait à tous et laissait espérer...Chacun croyait avoir ses chances.

Sans enfants, elle cherchait un héritier pour Vallée : elle s'est beaucoup orientée vers les enfants d'Emmanuel et Jeanne qui avaient grandi loin des conflits avec Valentin. Elle porte d'abord son dévouement sur Claude, qu'elle adopte. Mais celle-ci ne supporte pas longtemps l'emprise que Gabrielle veut prendre sur sa famille et part en métropole. Gabrielle, déçue va se rapprocher de Guy le frère de Claude.

En 1980, Luc est mort ; elle se sent fatiguée et demande à aller au foyer du Sacré Cœur chez les religieuses. Elle a 78 ans. Tante Gabrielle meurt le 5 août 1984 au foyer des religieuses.

Guy et sa famille vont s'installer à Vallée. Claude s'aperçoit alors qu'elle est déshéritée.

Gabrielle Dupont était membre titulaire de l'Académie de l'Île de la Réunion. Elle avait été aussi membre de la Société des sciences et Arts et membre de l'Ordre du mérite. Elle a eu de son vivant tous les honneurs qu'elle ambitionnait.

Guy Hoarau de 1984 à nos jours

Guy Hoareau est le seul fils d'Emmanuel et de Jeanne. Il est né le 21 mars 1915. Il n'a pas connu son père. Il avait 4 ans au décès de celui-ci. Il a grandi à Madagascar avec sa mère et ses cinq sœurs.

Guy s'est marié à Jacqueline Payet, Réunionnaise née à Madagascar. Ils ont eu six enfants. Il était ingénieur des travaux publics et a exercé la plus grande partie de sa carrière à Madagascar. Il devient propriétaire de Vallée en 1972, il est alors retraité.

Il meurt le 21 décembre 1999 à 84 ans.

Ses enfants et sa femme Jacqueline sont ses héritiers.

Actuellement, Jacqueline habite toujours la maison. L'une de ses filles Chantal a rénové à l'arrière une annexe qu'elle habite.

Vallée n'est plus aujourd'hui qu'une demeure familiale, où tous les descendants de Valentin viennent volontiers faire un tour de temps en temps toujours avec fascination.

En 2009, pour le centenaire de l'achat de la maison, Jacqueline les a réunis au cours d'un pique-nique géant dans les jardins.

Mythes et légendes à Vallée

Ce que je vous ai raconté ressemble à un roman, mais c'est la vie de ceux qui y ont vécu : joies, tendresses, drames. On s'aime, on se déchire, on se réconcilie. La grande figure de Valentin Hoareau domine l'histoire.

Ma cousine Francine Dennemont dans son livre a bien exprimé le bouleversement que l'histoire du procès a provoqué ainsi que les antagonismes qui en ont résulté. Elle souligne bien que la famille est aujourd'hui pacifiée ; des liens se sont tissés entre les cousins de quatrième et cinquième générations.

J'ai été heureuse de vous raconter cette histoire pour rendre hommage à celui que tous les descendants continuent d'appeler Grand-papa et pour qu'on lui rende sa place, la première dans Vallée.

--ooOoo--

Bibliographie

- *Albums de famille (Moy de Lacroix, Hoarau, Dennemont, Roubaud, Payet, Legros, Micouin)*
- *Claude Mignard : roman Anna des Hauts Editions Azalées.*
- *Francine Dennemont : deux chroniques familiales : Parcelle de France dans Hémisphère sud et D'un rivage à l'autre.*
- *Gabrielle Hoarau et Constante Wong Hee Kam : Autour d'un domaine créole.*

C. MIGNARD MOY DE LACROIX

MAHE DE LA BOURDONNAIS

d'après des documents inédits tirés des Archives Nationales, de la Bibliothèque de l'Arsenal, des mémoires et journaux des contemporains et de différents autres ouvrages.

par le **Docteur Georges BASCHET**

mai 1940

proposé par Jean Claude REY

Membre correspondant

La bibliographie de Mahé de La Bourdonnais est copieuse et les sujets en sont variés. Mais tous les ouvrages des auteurs modernes et contemporains manquent d'originalité. En effet, ces auteurs se sont copiés les uns les autres sans scrupule et sans consulter les documents d'Archives propageant ainsi erreurs successives, erreurs de fait et erreurs de dates.

C'est ainsi qu'on peut lire dans certains de ces ouvrages, deux grosses erreurs parmi tant d'autres : que La Bourdonnais est mort à la Bastille dont il n'est sorti que pour vivre dans la misère. (sic)

La vérité historique est tout autre assurément. Au lieu des imprimés de ces auteurs, voici les pièces d'Archives que nous avons consultées aux sources indiquées plus haut au titre de cette étude et que nous avons utilisées pour en établir les chapitres suivants.

- I. L'arrestation de La Bourdonnais à Paris
- II. Son emprisonnement à la Bastille
- III. Sa vie à la Bastille
- IV. Son procès devant la chambre de l'Arsenal
- V. Son arrivée chez lui, rue d'Enfer, à Paris
- VI. Le château du Piple à Boissy St Léger
- VII. Sa mort
- VIII. Son testament

L'arrestation

La Bourdonnais à son retour de Madras à l'île de France où il arriva le 6 décembre 1746 avait vu sa place de gouverneur général prise par David qui y avait été envoyé par la Compagnie des Indes pour faire une enquête au sujet des griefs soulevés par son administration. Tout disgracié qu'il ait été, il n'en accepta pas moins, sur la prière de David qui n'avait rien trouvé à lui reprocher, de prendre le commandement des vaisseaux de la Compagnie destinés pour l'Europe et qui se composaient de six bâtiments et qu'il devait faire passer au milieu des escadres anglaises qui tenaient les mers. Et ce qui n'en contribuait pas peu à accroître les appréhensions de La Bourdonnais d'une mission aussi périlleuse, c'est qu'il devait ramener en France sa femme et ses trois jeunes enfants nés à l'île de France.

Au Cap de Bonne Espérance une tempête dispersa les six vaisseaux. Il faillit y périr avec toute sa famille. Toujours guetté par les escadres anglaises, il ne voulut pas exposer sa femme et ses enfants aux dangers des combats qu'il aurait eu sans doute à livrer, et frêta à Saint Paul de Louango, sur la côte d'Angola, un petit navire portugais qui devait les transporter au Brésil d'où ils partiraient pour Lisbonne où effectivement ils arrivèrent dans les premiers jours d'août comme on le verra par la suite.

Rassuré sur le sort de sa famille, La Bourdonnais fit voile sur La Martinique où il avait ordre de se rendre. Il y quitte ses vaisseaux et part pour l'île Saint Eustache d'où il s'embarqua à destination de Flessingue sur un petit navire hollandais qui relâcha à Falmouth parce que dans la Sonde le capitaine de ce navire rencontra un vaisseau anglais par lequel il apprit que la guerre était déclarée entre la France et la Hollande.

À Falmouth il fut reconnu le 2 janvier 1748 et conduit à Londres prisonnier de guerre.

Nous ne ferons pas ici le récit des détails de cette arrestation ni de la captivité qui s'en suivit. Elle dura 51 jours – parce que l'une et l'autre sont très connues et ont été souvent publiées, mais si intéressant soit ce récit, il ne se rapporte pas directement à notre Etude dont nous voulons que les documents soient aussi inédits que possible.

La Bourdonnais quitte Londres le jeudi 22 février (1748) et arrive à Paris le dimanche suivant et aussitôt il s'empresse de se rendre à Versailles pour conférer avec les Ministres déjà prévenus contre lui par les calomnies de ses ennemis de Pondichéry et de Madras.

En effet dès le 1^{er} mars Maurepas écrivait à Duval le secrétaire de la lieutenance de police et l'avisait que « Le Roi avait jugé à propos de faire arrêter et conduire à la Bastille M. de La Bourdonnais, capitaine de frégate ». Il joignait à sa lettre les ordres nécessaires à cet effet pour faire perquisition dans ses papiers et effets sur lesquels les scellés devaient être apposés par un commissaire nommé Berryer, lieutenant de police et l'avisait qu'il avait chargé M. Rouillé – un important fonctionnaire du ministère – de lui remettre lui-même le dossier de l'affaire et que Rouillé lui indiquerait le domicile de La Bourdonnais au cas qu'il ne le saurait pas. « Il est essentiel, ajoutait le Ministre, qu'il puisse être arrêté la nuit prochaine ; aussi vous prendrez, s'il vous plaît, les mesures les plus promptes pour y réussir. A l'égard de la manière dont cet officier sera traité à la Bastille, il doit être mis au secret et n'avoir de communication ni de relation avec personne ».

À son arrivée à Paris La Bourdonnais avait été se loger en garni au Petit Hôtel d'Entragues rue de Condé, tenu par un nommé Poupart et situé à proximité de l'Hôtel privé du Prince de Condé, où son beau-frère, le comte de Combault d'Auteuil, brigadier et lieutenant-colonel au régiment de Flandre, était écuyer du prince de Condé dont il était l'ami.

La chambre qu'occupait La Bourdonnais au Petit Hôtel d'Entragues était au premier étage et donnait sur la rue de Condé.

C'était le vendredi 2 mars (1748). Il était onze heures et demie du soir quand on frappe à la porte. La Bourdonnais qui n'était pas encore couché va ouvrir.

Pressentait-il son arrestation imminente ? Ou en avait-il été prévenu ?

Entrent deux personnages. Le premier est Me Aignan Philippe Michel de Rochebrune, avocat au Parlement, Conseiller du Roi et commissaire au Châtelet de Paris. Celui qui le suit et l'accompagne en exécution des ordres du Roi est le sieur d'Hémery, exempt en robe courte. Tous deux avaient été particulièrement nommés par le lieutenant de police à qui Maurepas avait fait sa recommandation en ces termes : « Vous voudrez bien charger un officier sage et un commissaire intelligent de l'exécution de ces ordres » lui avait-il écrit dans la lettre datée de Versailles le 1^{er} mars (1748).

De Rochebrune et d'Hémery mettent fort poliment La Bourdonnais au courant de la mission dont ils sont chargés. Selon l'usage, l'exempt en robe courte touche l'épaule de La Bourdonnais de son bâton d'ébène à bout d'ivoire, formalité qui signifiait qu'il n'était plus qu'un prévenu en état d'arrestation.

Et la perquisition commence.

Le magistrat et l'officier de police fouillent les poches de la veste et du justaucorps que portait La Bourdonnais et dans lesquelles se trouvaient ses papiers. Ils les prennent, les examinent et les remettent dans son portefeuille qu'ils referment à clef après y avoir apposé les scellés. Ils en donnent la clef au prisonnier mais le portefeuille au travers de la serrure duquel avaient été apposés les scellés reste à la garde de l'officier de police d'Hémery « lequel s'en est chargé pour en faire la représentation toutes fois et autres qu'il sera ainsi ordonné par Sa Majesté » comme dit le procès-verbal rédigé et signé par de Rochebrune qui ajoute « à l'égard des effets du dit sieur de La Bourdonnais qui ne consistait qu'en peu de linge qui nous est apparu dans une commode étant dans une chambre dudit appartement au premier étage, nous n'avons apposé aucun scellé sur la commode ».

La Bourdonnais sous l'oeil vigilant mais courtois de d'Hémery fait un paquet des vêtements et objets de toilette qu'il doit emporter. De Rochebrune dresse alors procès-verbal de la perquisition qu'il vient d'opérer, puis le fait signer par La Bourdonnais et le signe lui-même ainsi que d'Hémery.

Et tous trois sortent de l'appartement et descendent.

À la porte de l'hôtel attend un carrosse attelé de quatre chevaux. De Rochebrune dont la mission est terminée prend congé fort poliment de La Bourdonnais qu'il remet à l'officier de police qui est chargé de le conduire à la Bastille. La Bourdonnais monte dans le carrosse et à côté de lui s'assoit d'Hémery.

Nous sommes au 2 mars, en plein hiver par conséquent et il est plus de deux heures du matin quand le lourd véhicule quitte la rue de Condé. Été comme hiver les volets du carrosse doivent être clos, d'après les règlements de police, et, pour entourer de plus de mystère encore le lieu où l'on conduisait les prisonniers destinés à la Bastille, le cocher du carrosse avait ordre de prendre un itinéraire détourné.

Son emprisonnement à la Bastille

De la rue de Condé à la Bastille le trajet était long et l'on peut se l'imaginer parce qu'il l'est encore aujourd'hui ; la rue de Condé était située sur la rive gauche de la Seine et la Bastille sur la rive droite. Le carrosse devait traverser le quartier du Marais – le vieux Paris d'aujourd'hui - si riche, si élégant , si joyeux alors, toujours traversé par de somptueux carrosses, et sillonné de luxueux hôtels privés dont quelques-uns subsistent encore, tel l'hôtel Sully situé rue St Antoine.

Le Marais aujourd'hui si populaire et si peuplé était le quartier aristocratique du XVIIIe siècle, habité par la grande noblesse, les gens de robe éminents et les opulents financiers.

Mais quand le carrosse approchait de la Bastille, soudain l'animation du quartier cessa. Le voilà donc arrivé à la porte St Antoine qui se trouvait à l'angle du boulevard St Antoine, devenu aujourd'hui le boulevard Beaumarchais et à proximité immédiate de la rue St Antoine actuelle. Il passe alors sous le portail décoré de trophées d'armes qui donne sur la rue St Antoine pour arriver dans la première cour qui précédait le donjon.

- Qui va là ? s'écrie la sentinelle

- Ordre du Roi, répond d'Hémery

Le carrosse franchit une nouvelle porte – l'avancée – et le voilà dans la cour du gouverneur. D'Hémery sonne

- On y va, répond la sentinelle du chemin de ronde, qui va prévenir le corps de garde de l'avancée. L'officier de service se rend alors chez le gouverneur de Launay pour prendre les clefs du petit pont-levis de l'avancée, lequel à son ordre s'abaisse pour laisser passer le carrosse qui roule avec fracas sur les grosses planches lamées de fer, entre quatre fusiliers, baïonnette au canon.

Prévenu de l'arrivée de La Bourdonnais le lieutenant du roi, commandant en second de la Bastille et le capitaine des portes (?) viennent le recevoir à sa descente du carrosse et aussitôt le conduisent devant le gouverneur à qui d'Hémery remet la lettre de Berryer ainsi conçue : « l'officier qui vous remettra ma lettre est chargé des ordres du roi pour conduire à la Bastille M. de La Bourdonnais, quoique je connaisse par bien des preuves votre zèle et votre exactitude pour le service du roi, je vous prie néanmoins de redoubler, s'il est possible, votre attention pour que ce prisonnier ne parle à qui que ce soit et ne puisse avoir aucune relation au dehors ». Le Gouverneur ayant mis son accusé de réception au bas de la lettre de cachet que lui avait remis l'officier de police, après lui avoir courtoisement présenté la Bourdonnais, invite son prisonnier à s'asseoir et s'entretient quelques instants avec lui.

Voici les termes de cette lettre de cachet signée Louis et contresignée par Phélyppeaux, Ministre :

*« Mons. de Launay, je vous fais cette lettre pour vous dire de recevoir dans mon château de la Bastille, le Sieur de La Bourdonnais, capitaine de frégate, et de l'y garder jusqu'à nouvel ordre de ma part. Sur ce, je prie Dieu, qu'il vous ait, Mons. de Launay, en Sa Sainte garde,
Ecrit à Versailles, le 1^{er} mars 1748,
Louis Phélyppeaux*

à Mons. de Launay, Gouverneur de mon château de la Bastille, à Paris. »

Nous avons en ce moment sous les yeux ce précieux document. C'est une feuille in-folio en parchemin maculée, surtout au verso, par les traces évidentes qu'elle a dû subir lors de la prise de la Bastille quand les papiers de la forteresse furent jetés par les envahisseurs dans les fossés boueux. C'est une pièce d'Archives de tout premier ordre pour l'histoire de l'emprisonnement de La Bourdonnais et il eut été fort regrettable qu'elle manquât à son dossier.

La Bourdonnais est alors mené par le lieutenant de roi et le capitaine des portes dans la grande salle du Conseil, et là, selon la coutume établie, et avec toutes sortes de ménagements et un délicat souci des formes, il est invité à vider ses poches.

La Bourdonnais docilement s'exécute. Il avait sur lui seize louis d'or de 24 livres et d'autres pièces d'or de différents pays et il tenait à la main une canne à pommeau d'or.

Selon la coutume un officier fit un paquet du tout que La Bourdonnais scella lui-même de son cachet.

Nous avons trouvé des derniers et anciens détails dans le registre des entrées des personnes de la Bastille pour les années 1734 à 1754, qui fait partie de la collection Egerton du British Museum de Londres. L'entrée de La Bourdonnais à la Bastille y est indiquée à la date du 2 mars 1748 et on y lit : « lequel nous est resté entre les mains ».

C'est un document très intéressant et absolument inédit dont nous avons fait la découverte et pris copie au cours d'un long séjour à Londres.

Cette dernière et désagréable formalité de vider ses poches remplies, un gardien se présente en annonçant que « l'appartement de Monsieur est prêt ».

Précédé d'un officier du château, La Bourdonnais est alors conduit à l'escalier de celle des huit tours de la Bastille où a été aménagée la chambre.

C'était la tour de la Chapelle. Logé à la deuxième chapelle (c.à d. au deuxième étage). Il a un garde nommé Andriot dit le manuscrit Egerton que nous avons déjà cité.

Cette tour de la Chapelle devait sa dénomination au voisinage de l'ancienne chapelle transportée alors de l'autre côté de la cour. Elle avait trois étages. Le premier servait de garde-meuble, le deuxième et le troisième étaient destinés aux prisonniers. Nous avons pu en situer l'emplacement en face de l'entrée du faubourg St Antoine actuel.

La chambre qu'occupait La Bourdonnais au deuxième étage, comme toutes celles du troisième étaient toutes hautes, vastes et aérées. C'était une des meilleures chambres de la Bastille, celle qu'on appelait « les appartements » et elles n'étaient destinées qu'aux prisonniers de distinction et aux malades. La lumière entrant par de grandes fenêtres où l'on accédait par trois marches. Toutes ces chambres – on les appelait chambres à feu – se chauffaient par une cheminée ou par un poêle. Le plafond était blanchi à la chaux et le plancher était en briques. Quant à l'ameublement il était très modeste : un lit de serge verte avec des rideaux – ce qu'on appelait le lit de maître – une ou deux tables, quelques chaises, des chenets, une pelle et des petites pincettes.

Toutefois si le prisonnier désirait plus de confort ou de luxe il pouvait faire venir de chez lui ou d'ailleurs, ou bien de chez le tapissier de la Bastille autant de meubles qu'il voulait. Il est donc probable que La Bourdonnais riche et quelque peu fastueux qu'il était dut se meubler avec confort et même avec luxe. Ainsi ces chambres étaient parfois très élégamment meublées. Madame Staal-Delaunay dit notamment dans ses Mémoires qu'elle avait tendu la chambre de tapisseries et le fameux marquis de Sade avait accroché aux murs nus de la sienne de longues et brillantes tentures. Mais il n'apparaît pas que La Bourdonnais soit resté longtemps dans cet « appartement » de la Tour de la Chapelle, d'où quelques semaines après il passa au 3^e étage de la Tour du Coin dont l'emplacement était

un point formant coin entre le boulevard St Antoine d'alors qui est devenu le boulevard Beaumarchais aujourd'hui et le faubourg St Antoine actuel d'où son nom de Tour du Coin.

Sa vie à la Bastille

Lorsque La Bourdonnais entre à la Bastille le 2 mars 1748, il était déjà malade. Il avait le scorbut qu'il avait contracté au cours de ses nombreux et longs voyages qui lui fit perdre les dents dans sa prison. En outre il avait eu les fièvres pendant son séjour dans l'Inde.

À la Bastille il fut très malade. Dès le 19 août 1748, un peu plus de six semaines après qu'il y fut entré, Herment, médecin de la Bastille, écrivait au lieutenant de police Berryer les deux lettres qui sont actuellement sous nos yeux.
19 avril 1748.

« J'ai vu ce matin pour la première fois un malade à la tour de la troisième du Coin qui est dans un triste état, tant pour le corps que pour l'esprit, ce qui donne lieu de craindre quelque fâcheux événement, d'autant plus qu'il y a environ trois semaines qu'il ne mange pas et ne peut dormir. Jusqu'aujourd'hui il n'a pas demandé aucun secours et l'état d'anéantissement et de faiblesse ne permet pas de lui faire des remèdes, mais de l'engager à prendre de la nourriture. »

2 mai 1748.

« J'ai vu ce matin le prisonnier de la Bastille qui est à la troisième chambre de la tour du Coin qui est dans une triste situation, ne dormant ni ne mangeant pas, ce qui lui donne des bourdonnements de tête, accompagnés d'étourdissements et d'éblouissements qui pourraient dégénérer en apoplexie et est actuellement dans un affaiblissement si considérable qu'on ne peut pas tenter beaucoup de remèdes. Ces accidents sont sur un tempérament mélancolique qui peut-être, pourraient faire le second tome de ce qui est arrivé il y a quelque temps à la Bastille.

*Herment, médecin de la Bastille,
à Paris ce 2 mai 1748 »*

Hermant fait donc le diagnostic d'une menace d'apoplexie et ordonne la saignée. C'est Blanchet, le chirurgien de la Bastille, qui est chargé de la faire comme il l'avait déjà fait précédemment. Mais le gouverneur écrit à Dufour de Villeneuve, le Rapporteur de la Commission judiciaire chargée d'instruire le procès de La Bourdonnais pour lui demander de faire revenir Blanchet pour saigner de nouveau La Bourdonnais. Dufour de Villeneuve se retranche derrière Herment qui, dit-il, a seule qualité d'ordonner une nouvelle saignée.

Bien plus que ses souffrances physiques, le moral de La Bourdonnais était déplorable. Il pensait sans cesse à son frère, mais il souffrait surtout de ne pas savoir ce qu'étaient devenus sa femme et ses enfants depuis qu'ils s'étaient embarqués pour le Brésil comme il a été dit plus haut. Il en eut heureusement des nouvelles par ce billet qu'écrivait le 14 avril 1748, le lieutenant de police au gouverneur de la Bastille.

« Vous pouvez dire au sieur de La Bourdonnais que Madame sa femme est à Lisbonne et qu'elle se porte bien ».

Personnellement il reçut une lettre de sa femme qui lui arriva par l'intermédiaire du contrôleur général, et, par la suite Dufond ? de Villeneuve lui en envoya beaucoup d'autres de sa femme (manuscrit 4017492 de la Bibliothèque de l' Arsenal portant le titre de *lettre de messieurs les magistrats ?*)

Le régime alimentaire qu'il suivit après ces menaces d'apoplexie qu'il eut en 1748, aurait dû l'y prédisposer encore mais il ne semble pas qu'il en eut des rechutes puisque Herment ne parla plus de la santé de son malade à qui il permit les substantiels et copieus menus que voici. Toujours est-il que gibier, vin rouge et champagne en quantité à un candidat à l'apoplexie nous paraît aujourd'hui un régime aussi singulier que nuisible. Mais cet Herment était sans doute un médecin... de Molière, dont la thérapeutique se réduisait à « saignandi, purgandi et... occidendi. »

Il y a en effet à la Bibliothèque de l' Arsenal un manuscrit N° 12522 qui contient 4 folios de ces menus qu'on servait chaque jour à La Bourdonnais, aux mois de janvier, juillet, août et septembre 1750.

Nous copions textuellement en abrégant :

Janvier. Le 1^{er} en outre de deux perdreaux et de deux bouteilles de vin.

Le 3 et le 4 il reçoit 4 bouteilles de vin, une de muscat et deux de champagne.

Chaque jour comporte également deux bouteilles de vin rouge indépendamment de celles de champagne et de muscat qu'il reçoit de temps en temps.

En juillet le mouton et le bœuf figurent journallement aux menus avec tous les fruits de saison. Aux deux bouteilles de vin quotidiennes viennent s'ajouter 2 bouteilles de bière de temps en temps.

Le 14 des cailles, le 15 un melon, et les jours suivants c'est encore du melon, du boudin blanc, du chevreuil, du canard, du pâté et toujours du vin rouge et de muscat.

En août les menus sont les mêmes qu'au mois de juillet.

En septembre ils ne varient pas mais il reçoit des vêtements telle une robe de chambre neuve et une perruque également neuve, des objets de toilette, deux douzaines de serviettes, 4 paires de draps, 12 taies d'oreiller, une cuillère et 4 couverts d'argent.

On lui donne même de l'eau de Balaruc et de... l'argent.

On le voit, en son château de la Bastille, le roi tenait à honneur de bien traiter ses hôtes et sous le rapport de la table – le service de la bouche et du gobelet, comme on disait alors – l'ancien régime était pour beaucoup de ces « hôtes » un excellent régime.

Ces menus servis à La Bourdonnais nous rappelaient ces excellents repas dont Marmontel, embastillé lui aussi en 1759 pour une satire contre le duc d'Aumont nous donne le détail de l'un d'eux que voici :

« un excellent potage, une tranche de bœuf succulent, une cuisse de chapon bouilli, ruisselant de graisse et fondant, un petit plat d'artichauts frits en marinade, un d'épinards, une très belle poire de crésane, du raisin frais, une bouteille de vin de Bourgogne et du meilleur café de Moka ».

Avec un pareil régime Marmontel prit quelque peu d'embonpoint, mais La Bourdonnais en devint apoplectique !

On conçoit donc qu'aussi bien nourri et non moins bien logé dans une *« vaste chambre au coin d'un bon feu »* écrit-il, Marmontel ne gardât aucune rancune contre la Bastille, dont il ne sortit que comme à regret. La privation de la liberté ne l'ayant pas privé de la reconnaissance de l'estomac.

La Bourdonnais ne cesse d'y crier son innocence pendant trois ans de prison préventive.

La part de l'exagération faite de part et d'autre, la Bastille n'était pas un paradis, ni cet hôtel des gens de lettres comme on l'a appelé, pas plus d'ailleurs que l'enfer des vivants comme l'a écrit Louis Blanc. *« Si ce n'est un enfer, peut-être, avait dit avant lui Linguet, il n'est pas de supplices comparables à ceux de la Bastille ».*

Il n'y avait pas au siècle dernier dit encore Funck-Brentano, un lieu de détention en Europe où les prisonniers fussent entourés d'autant d'égards et de confort, il n'y en a pas aujourd'hui » (Légendes et archives de la Bastille).

C'est ainsi que Madame Staal-Delaunay a pu écrire dans ses Mémoires que son séjour à la Bastille a été le meilleur temps de sa vie et elle ajoute : *« au fond de mon cœur j'étais fort éloignée de désirer ma liberté ».* Certains mémorialistes ajoutaient encore que plus d'un prisonnier se fâchait tout rouge quand on leur parlait de les libérer. Le traître Constantin, de Renneville ?, y jouait du violon et Latude de la flûte.

Un écrivain du XVIII^e siècle a écrit :

« On peut y entrer sans savoir pourquoi, y rester sans savoir combien de temps, en attendant d'en sortir sans savoir comment ».

Il y a au Musée Carnavalet, dans la salle de la Révolution, une très jolie et ancienne miniature de la Bastille dont le Conservateur nous disait que c'était un modèle rigoureusement exact et qu'il avait été taillé dans une pierre qui provenait de la forteresse démolie.

Il n'apparaît donc pas de ce qui précède, qu'au point de vue de la vie matérielle, La Bourdonnais fut malheureux à la Bastille mais il avait hâte de voir terminer l'instruction de son procès pour paraître devant ses juges et leur prouver son innocence.

Il y avait bientôt deux ans qu'il était à la Bastille et il n'avait pu se faire assister d'un avocat que le 5 mai 1750. Avec mille précautions, mille peines, il avait pu rédiger des notes pour sa justification, mais comment les faire parvenir à sa femme pour qu'elle les remette à l'avocat qu'elle lui avait choisi ? C'était M. de Gennes, avocat au Parlement, demeurant dans le cloître Notre-Dame, qui lui fit de nombreuses visites pour travailler avec lui. Au jeudi 23 juillet 1750, il lui en avait fait 70 et à chacune d'elles il restait plusieurs heures à conférer avec son client.

À partir de la nomination de d'Argenson, il semblerait que les rigueurs officielles avaient eu tendance à se relâcher. Nous lisons en effet dans une lettre de ce Ministre à de Launoy, gouverneur de la Bastille et datée de Marly, le 12 mai 1749, que La Bourdonnais avait été autorisé par lui à se promener trois fois la semaine dans la cour du Château pendant une heure ou deux chaque fois. Il recommandait toutefois au Gouverneur de faire exercer une étroite surveillance autour du prisonnier.

C'était évidemment là une mesure de faveur car les prisonniers d'Etat étaient d'après les règlements gardés au secret le plus absolu et seuls de tous les autres prisonniers ils étaient privés de promenade.

Cette autorisation de promenade dans la cour du château consistait à ce qu'on appelait à la Bastille, en style administratif, la liberté de la cour, et on disait des prisonniers qui avaient obtenu cette faveur qu'ils étaient dans la liberté de la cour. Les officiers du château les appelaient même les prisonniers de la liberté par opposition aux autres prisonniers, et celle des huit tours de la Bastille où ils étaient logés fut appelée Tour de la liberté.

Quelle ironie administrative, la liberté à la Bastille !

La Bourdonnais profita d'une de ces promenades pour mettre à exécution le plan qu'il avait conçu. Il fallait, coûte que coûte, pensait-il, faire parvenir à sa femme le dossier qu'il avait préparé. Il lui écrit donc un billet, fait un petit paquet du tout et attend le jour, la minute propice pour le lui faire parvenir.

Elle arriva enfin cette occasion si impatientement attendue.

C'était à la fin de janvier (1750) vers le 22 ou 23. La Bourdonnais faisait sa promenade habituelle. En passant devant la guérite du factionnaire – il s'appelait Lamotte – et guettant le moment où il ne se croit pas observé, il lui chuchote un mot et lui jette furtivement le paquet qu'il avait préparé et continue sa promenade.

Lamotte comme si de rien n'était, pousse du pied le paquet sous sa guérite, et quand le major et le lieutenant de roi passent en faisant leur ronde, il se garde bien, quoique ce soit la consigne, de faire la déclaration de ce qui s'était passé.

La Bourdonnais croyait donc qu'il avait trouvé le moyen de correspondre avec sa femme sans que la lettre passât par la filière administrative, car ce paquet contenait des lettres, un mémoire à l'adresse de l'avocat que sa femme lui avait choisi et un billet qu'il lui adressait à elle-même.

Mais un porte-clefs avait vu La Bourdonnais causer avec la sentinelle à qui il avait jeté le paquet. Il dénonce donc Lamotte au major qui alla le trouver à son poste et lui intima l'ordre de lui remettre

le paquet que lui avait jeté La Bourdonnais, ce que Lamotte fit contraint et forcé.

Le premier soin du gouverneur une fois avisé de cet incident fut de prévenir M. Dufour de Villeneuve, le rapporteur de la Commission judiciaire chargé d'instruire le procès de La Bourdonnais, qui se rendit près du prisonnier, accompagné de Lambert, le Procureur général de cette Commission, ouvre le billet en sa présence et en prend lecture à haute voix. Il demande à La Bourdonnais si le billet est bien de lui, et s'il l'a écrit de sa main. Sur la réponse affirmative de La Bourdonnais, il lui demande de signer sa déclaration, ce à quoi se refuse celui-ci. Billet et paquet sont alors déposés au Greffe de la Commission et le Procureur général fit un rapport au lieutenant de police en lui envoyant le billet en question.

De cet incident il s'en suivit une longue correspondance administrative entre le gouverneur de la Bastille, la police, la Commission judiciaire et le Ministre.

Entre-temps l'instruction du procès de La Bourdonnais se poursuivait... en lenteur et le fait nouveau qui venait de se produire y met encore un temps d'arrêt. Une nouvelle enquête s'ouvrit à la suite de laquelle la Commission dut se réunir en conseil à la Chambre de l'Arsenal et statuer sur le cas.

Le fameux paquet fit partie du dossier et parut avec le billet de La Bourdonnais à sa femme sur la table des pièces à conviction.

L'affaire fut soumise aux Commissaires et Lamotte qui n'était pas à son coup d'essai, fut soupçonné de favoriser depuis longtemps des intelligences avec des gens du dehors. Il passa en justice, fut dégradé en présence de la Compagnie assemblée sous les armes et son nom rayé de l'Hôtel Royal des Invalides, dit une note de Duval, secrétaire de la lieutenance de police. Lamotte fut condamné à être enfermé dans un des cachots de l'étage inférieur des tours de la Bastille qui étaient des caves humides et profondes, dont la plupart avaient été creusées sous terre.

Sa lettre de cachet est datée du 23 janvier 1750. Il fut remis en liberté le 21 février de l'année suivante. Il devint fou et fut remis à la garde de sa tante qui prit soin de lui. C'était une dame Foucault, teinturière à Lyon.

Lamotte (Jean – Baptiste) était un officier subalterne ; un bas officier dit le document que nous avons consulté, de la garnison militaire de la Bastille.

Quant à La Bourdonnais il ne fut pas autrement inquiété, aujourd'hui nous dirions qu'il serait inculpé de corruption de fonctionnaire, mais il fut plus étroitement surveillé.

Le mémoire du paquet n'était que la défense dont il avait précédemment envoyé copie à Dufour de Villeneuve et à Lambert. Il contenait 83 pages d'écriture assez menue sur papier à lettre. Quant au billet à sa femme il était écrit sur un demi-quarré de papier.

L'un et l'autre ne contenaient rien de compromettant pour le prisonnier d'Etat qu'était La Bourdonnais, ce qui explique que l'incident dont il avait été la cause n'eut pas pour lui des suites aussi pénibles que celles qui furent infligées à Lamotte.

Voici le texte de ce touchant billet à sa femme. Nous en conservons le style, l'orthographe et la ponctuation.

« Cy joint la copie des notes que j'ai envoyé à M. de Villeneuve et M. Lambert. Les lettres, au net sont un peu moins mal, mais c'est toujours le même sens. Si cecy peut vous parvenir, ma chère Reine, je crois que tu feras bien de le donner à ton Avocat pour qu'il en fasse d'avance un petit mémoire pour être présenté au Juge s'il était absolument entêté de ne pas me donner conseil. Mande moi si je ferais bien. J'ai donc cru vous devoir envoyer les dites notes pour en faire tout ce que vous croirez convenable car je m'en rapporte à tout ce que vous ferez. J'attends M. de Villeneuve, il m'a fait dire que cela va finir, à la bonne heure.

Tu peut être tranquille sur mon affaire ; je ne crains que l'innocence ? des juges sur le local des Indes et de la Marine, car pour le reste il n'y a pas de quoi mettre un officier aux arrêts 24 heures.

*Tu peut être aussi tranquille sur ma santé. Quand je pense que je te verrai encore avant de mourir, il n'y a rien que je ne fasse pour avoir soin de moi. J'ai eu les jambes enflé, mais à mesure que je fais de l'exercice, cela diminue. Je vous avais demandé des remèdes, mais M. de Villeneuve n'a pas laissé passé ma lettre ; toutes mes lettres qui serait capable, si vous les montrés, de faire plaindre mon sort et ne les laisse plus passer et il m'a déclaré que toutes celles où je dirais que je ne me porte pas bien ne passeront pas ; mais vous savez les moyens que j'ai pour vous apprendre des nouvelles sûres, comtés sur celle-là ; embrassez bien mes enfans ; mais, dit toi bien ma chère amie combien je suis pénétré de tout ce que je sens pour toi. Adieu, je t'embrasse du meilleur de mon cœur,
Le 14 janvier 1750. »*

Son procès devant la Chambre de l'Arsenal

Par lettres patentes en date du 7 mars 1748 et scellées du grand sceau de cire jaune, Louis XV nomma une Commission pour instruire le procès de La Bourdonnais. Elle était composée de M.M. Trudaine, Gilbert des Voisins, de la Gramelle ?, de Courteille, Conseillers d'Etat, de M.M. Doublet de Persan, Bignon, Dufour de Villeneuve, Bertin de Saint Priest, de la Michaudière, maîtres des requêtes. Dufour de Villeneuve en était le rapporteur, et Lambert, conseiller au grand Conseil, le Procureur général. Le greffier s'appelait Simon Ménard.

Entré à la Bastille le samedi 2 mars 1748, La Bourdonnais ne fut jugé et déchargé de l'accusation portée contre lui que le mercredi 3 février 1751. Il avait fait trois ans moins un mois de prison préventive. Le jugement était signé des Commissaires dont les noms sont cités plus haut. On y lit que « la requête du Procureur général contenait plainte des abus, malversations, concussions et autres crimes et délits commis par M. de La Bourdonnais et ses complices ».

Ce fut un gros et scandaleux procès. Voici ce qu'en disent les Mémoires et Journaux des contemporains dont voici des extraits, tels Journal et Mémoires du Marquis d'Argenson : 2 février 1751. Les bruits sont très mauvais contre le prochain jugement du sieur de La

Bourdonnais ; l'on dit que les conclusions du procureur général de la Commission sont à la mort et que, comme il n'est pas gentilhomme, il sera pendu. Si les juges vont à cet avis ce sera un grand mouvement dans tout Paris qui est imbu des effets du factum de cet accusé : on le regarde dans tout Paris comme victime du crédit et d'une faveur injuste et opprimante, comme un homme fort innocent qui a bien mérité de la Patrie, et personne ne peut entendre aucune raison contre lui.

4 février 1751... M. de La Bourdonnais gagna hier son procès tout d'une voix à la Chambre de l' Arsenal et a été déchargé de l'accusation portée contre lui par le Procureur général de la Commission et sur le champ il est rentré chez lui rue d'Enfer comme en triomphe. Tout Paris en est d'une joie inexprimable, le public en était si bien prévenu pour lui par les factums que les juges n'auraient peut-être pas osé décider autrement.

6 février 1751... Tout Versailles était même passionné que Paris pour sa libération ; quantité de seigneurs ont bu à sa santé.

Mémoires du duc de Luynes du lundi 4 mars 1748 à Versailles... il paraît certain que M. de La Bourdonnais a beaucoup de bien, il en convient lui-même, on croit qu'il peut avoir quatre à cinq millions.

Du mercredi 20 janvier 1751, Paris... L'exactitude avec laquelle M. de La Bourdonnais a été gardé dans sa prison lui a oté pendant longtemps tous les moyens de justifier sa conduite par écrit, enfin l'impatience de faire connaître son innocence l'a engagé à chercher tous les moyens d'écrire ; il a trouvé le secret de faire de l'encre avec de la suie de cheminée et de l'eau, et du papier avec de vieux mouchoirs et du riz qu'on lui donnait tous les jours pour sa nourriture ; il a fait usage de cette nouvelle espèce de papier pour faire des mémoires et les a fait remettre à un avocat au Conseil nommé de Gennes.

Du vendredi 5 février 1751, Versailles... Enfin le jugement fut prononcé mercredi dernier et quoiqu'il ait été réservé quelques jours auparavant suivant l'usage, il a été pleinement justifié mais comme il dit dans un de ces Mémoires on ne lui rendra ni ses dents qu'il a

perdues dans la prison, ni la santé qui est fort altérée par trois attaques d'apoplexie qu'il a eues.

Du dimanche 7 février 1751, Versailles. Le peuple de Paris prenait un si grand intérêt à M. de La Bourdonnais que jusqu'à la rue d'Enfer où il loge, il y avait une affluence de monde prodigieuse pour le voir passer.

Le jugement prononcé en faveur de M. de La Bourdonnais n'a pas été tout d'une voix. Le président de la Commission avait opiné pour un plus ample informé pendant trois ans et garder prison. Un autre avis plus doux fut celui du rapporteur, c'était un plus ample informé pendant un an sans garder prison. Il y eut une troisième opinion pour mettre M. de La Bourdonnais hors de cour et de procès sans prononcer sur sa justification et enfin une quatrième pour le renvoyer absous. Ces différentes opinions se réduirent à deux, l'une hors de cour et de procès, l'autre la justification entière. S'il y avait eu six juges d'une opinion contre quatre, l'avis des six autres aurait prévalu mais lorsqu'il y a égalité dans le partage des voix, ou une seule voix de plus d'un côté dans une affaire criminelle, la règle est de suivre toujours la plus favorable. Comme il ne se trouve donc que cinq voix contre quatre, M. de La Bourdonnais fut renvoyé absous.

Journal et Mémoires de Charles Collé, février 1751.

« Quoiqu'il était jugé le 3 et déchargé entièrement il n'est sorti de la Bastille que le 5 attendu qu'il fallait un ordre du roi pour son élargissement et que M. d'Argenson qui devait demander la lettre de cachet au roi n'étant point à Versailles... qu'il était à Neuilly à sa maison de campagne. Quoiqu'il en soit comme il ne retourna à Versailles que le vendredi 5, M. de La Bourdonnais ne sortit de la Bastille que ce vendredi 5 à 4 heures du soir. Sa femme avait été dîner avec lui ce jour-là et porta au gouverneur l'ordre du roi pour faire sortir son mari, ordre qui était indispensable après le jugement et que lui avait remis d'Argenson sur sa demande.

Au lundi 18 janvier précédent ce fut sa dernière visite, elle lui en avait fait 141 et ce jour-là elle resta avec son mari depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à sept heures du soir. »

Journal de Bastin ?

Janvier 1751... Cette affaire qui est immense par les faits, les dépositions de témoins et trente-six interrogatoires de M. de La Bourdonnais lui fait beaucoup d'honneur. Il a passé deux mille heures à la Bastille pour l'instruction.

Mémoires du Président Hénault... Ce qui est plus extraordinaire, ce qui est digne de compassion et ce qui bannit toute espérance, c'est que les seuls vengeurs que nous ayons eu sur les mers, nous les avons traités de criminels, La Bourdonnais vainqueur de Madras, d'où il enleva des richesses immenses aux Anglais, nous l'avons mis à la Bastille.

Vie privée de Louis XV par Moufle d'Angerville... Dupleix envoya sans cesse de l'Inde une série de témoins contre La Bourdonnais et n'ayant pu empêcher enfin que l'innocence de cet illustre accusé n'éclatât il lui ravit du moins les récompenses qu'il méritait.

Il ne reste à La Bourdonnais que sa gloire, mais à Dupleix échut un honneur qu'on n'avait accordé jusqu'alors à aucun homme en dehors du service militaire, le grand cordon de Saint-Louis. Il fut aussi créé marquis.

Le dossier de cette volumineuse procédure du procès de La Bourdonnais devait être considérable.

Dès le 15 mars 1748, c.à.d. une semaine après les lettres patentes du 7 mars, Dufour de Villeneuve a ses entrées libres à la Bastille et commence à procéder aux interrogatoires de l'inculpé. Instruction fort longue et qui dura près de trois ans. Nous n'avons malheureusement trouvé aucune trace de cette procédure qui devait être sans doute très intéressante.

Quant aux audiences de la Chambre de l'Arsenal et aux interrogatoires de La Bourdonnais et à celles de quelque 2 à 300 témoins entendus, nous ne les connaissons que par les écrits des contemporains dont nous avons reproduit plus haut certains extraits. Cette carence est assurément fort regrettable pour l'histoire du procès

de La Bourdonnais et c'est une lacune que nous déplorons également pour notre étude.

Mais que sont devenus tous ces papiers ? Peut-être ont-ils été perdus ou égarés à une époque qu'il est impossible de préciser, ou bien ont-ils été versés – ce qui est bien vraisemblable – aux archives de la Bastille et par conséquent détruits lors de la prise de celle-ci le 14 juillet 1789.

Son arrivée chez lui, rue d'Enfer

Enfin voilà La Bourdonnais sorti de la Bastille et arrivé chez lui rue d'Enfer « comme en triomphe » écrit d'Argenson. Jusqu'à la rue d'Enfer où il loge il y avait « une affluence de monde prodigieuse pour le voir passer » écrit encore le duc de Luynes comme nous l'avons vu dans les citations précédentes.

On peut imaginer le long itinéraire qu'il dut parcourir de la Bastille à cette rue d'Enfer que malgré de laborieuses recherches nous ne sommes pas arrivés à situer exactement. Les plans de Paris que nous avons consultés, notamment celui de Turgot ne nous ont donné aucune indication précise.

Voici ce qu'en dit Jaillot dans son volume des « dix premiers quartiers de Paris : le Luxembourg ». « Cette rue d'Enfer commence à la place Saint Michel et aboutit au grand chemin d'Orléans. Elle est très ancienne et n'était encore au XIII^e siècle qu'un chemin qui conduisait à des villages dont on lui donnait le nom. Sur le bruit populaire et ridicule qui se répandit que les démons habitaient le château de Vauvert, on donna le nom d'Enfer à la rue par laquelle on y allait et à la porte par laquelle on sortait pour s'y rendre. La rue d'Enfer était en contrebas du faubourg St Jacques qui lui est parallèle ».

Voici encore ce que nous lisons dans « Un voyage du Pont-Saint Esprit à Paris en 1658 ».

« Du palais on passait sur le pont St Michel, de là dans la rue de la Harpe et de là on monte à la porte St Michel et puis à la rue Denfert qui est fort longue et passe devant les Chartreux. Il y avait dans la rue d'Enfert le collège de Bel Air ».

Au sujet des Chartreux, un article de Revue intitulé « les Chartreux de Vauvert et le Luxembourg » en donne la description suivante :

« La Chartreuse de Vauvert fut un des plus célèbres de tous les couvents de Paris. Elle était en pleine campagne un peu au delà du Luxembourg ». La Révolution supprima la communauté des Chartreux et mit la main sur leur couvent et ses jardins. Elle les jeta dans la misère et les exila ».

Aujourd'hui il ne reste rien des jardins des Chartreux ; pas une pierre ne subsiste du couvent, de son église et de ses dépendances. On trouve pourtant encore leur trace dans une partie de l'Ecole des Mines et dans une dépendance de la questure du Sénat.

Nous ajouterons que l'expression populaire de « aller au diable Vauvert » signifiait « aller très loin » parce qu'autrefois la Chartreuse de Vauvert était située en pleine campagne.

Cette maison de la rue d'Enfer avait été louée au prix de trois mille livres par Madame de La Bourdonnais, dès son arrivée à Paris de Lisbonne, fin juin 1748, avec les trois jeunes enfants. Elle appartenait à l'abbé de Commailles qui l'avait d'abord louée à bail à une dame Louise Marie Victoire de la Bou...ie, comtesse d'Argenson, qui céda son bail à Madame de La Bourdonnais, bail qui était fait pour sept ans et neuf mois à partir du 1^{er} juillet 1748.

Les notaires chargés de l'inventaire après décès de La Bourdonnais font mention d'une quittance de loyer signée Commailles, qui datait du 10 octobre 1752 et qui se montait à sept cent cinquante livres pour le terme d'octobre.

C'était apparemment une magnifique résidence que cette maison de la rue d'Enfer dans laquelle La Bourdonnais et sa famille

durent mener une luxueuse existence en rapport d'ailleurs avec sa grosse fortune. La maison était située entre cour et jardin.

L'inventaire aux dires de La Bourdonnais en fut fait le samedi 15 décembre 1753 à la requête de Madame de La Bourdonnais par les notaires. Il remplit neuf vacations dont la dernière eut lieu le vendredi 4 janvier 1754. En voici quelques détails : on y voyait une serre donnant sur la rue, à gauche de la porte cochère ; une écurie qui contenait quatre beaux et forts chevaux ; plusieurs remises où se trouvait une grande berline de selle à l'allemande, dont le coussin et le siège du cocher étaient recouverts de velours cramoisi ; une diligence, une voiture de campagne également à l'allemande, et une chaise de poste. Le tout très luxueux et ayant coûté fort cher. Le jardin très beau était orné de bancs dont très grand à six places. Ça et là dans les allées et massifs des vases à fleurs en faïence.

La cuisine et l'office qui donnaient sur le jardin étaient également bien pourvus. Dans une des armoires de l'office se trouve une série de saladiers et de compotiers des Indes, tasses et soucoupes de même provenance, le tout chiffré aux armes de La Bourdonnais, et encore un service complet à dîner et à dessert en argent poinçonné. La vaisselle était d'argent. Le tout fut... à plus de 17548 livres.

Dans la cave des feuilletes et carafons de vin de Beaune, ainsi que d'autres remplies de différents vins rouges de table et 300 carafons de gros verre pleins de vin de Bordeaux.

Les bijoux d'or et d'argent, des pierreries, des diamants appartenant tant à La Bourdonnais qu'à sa femme et cette garde-robe fastueuse de La Bourdonnais dont nous allons donner quelques détails. Parmi les nombreuses chambres de cette maison de la rue d'Enfer s'en trouve une exclusivement consacrée à cette garde-robe.

On y trouvait son linge personnel consistant notamment en 48 douzaines de chemises garnies de petites manchettes de batiste et en mousseline unie en partie.

Quant aux vêtements les plus curieux c'était un habillement à la houzarde composé d'un habit et d'une veste de drap vert avec brandebourgs et franges de fil d'or, doublés l'un et l'autre de fourrure blanche en hermine, une culotte à la marinière en satin broché des Indes et toute une collection de justaucorps – nos gilets d'aujourd'hui – et des vestes richement brodées. Ses robes de chambre ont des devants de damas des Indes vert et blanc. Il a des bas de soye bruns à coins brodés en or et les chapeaux sont en castor à bord d'or également. Et les perruques, quel soin il en prend ! Il avait deux perruquiers attirés !

Voilà un La Bourdonnais élégant et représentatif mais combien différent de celui auquel arriva la comique aventure que voici.

Aux temps lointains où la ville de Port-Louis de l'Isle de France était une vaste forêt vierge qui s'étendait jusqu'à la mer, les gens du pays avaient l'habitude de se baigner dans les gros ruisseaux qui descendaient de la vallée de la montagne appelée le Pouce. Un de ces ruisseaux venait en cascade former un bassin frais et limpide dans lequel La Bourdonnais avait coutume de venir prendre son bain quotidien. Un jour survint un cerf assoiffé qui, prenant peur sans doute de l'académie gubernatoriale donna de la tête dans les broussailles sur lesquelles La Bourdonnais avait étalé, en guise de porte manteau, les vêtements qu'il venait de quitter pour se baigner et s'enfuit en les emportant accrochés à ses cornes, laissant le gouverneur de l'Isle de France avec sa seule chemise flottant à tous les vents.

Mais c'est une légende, croyons nous, légende aussi tenace qu'amusante, et ce cerf est resté légendaire naturellement. Au temps où j'étais chasseur à l'île Maurice, il me souvient d'avoir souvent entendu raconter par les vieux Nemrod qui, lorsque du poste que leur avaient assigné les piqueurs de la chasse ils apercevaient devant eux un « premier grand bois », gaiement s'écriaient « Tiens ! Voilà La

Bourdonnais », ils tiraient et manquaient... Ce La Bourdonnais à corne et à poil avait la vie aussi dure que celle de la légende qui le faisait vivre si longtemps.

Le château du Piple

Une des clauses du testament de La Bourdonnais était celle-ci :

« Ordonne formellement le dit testament que sa maison et son fief du Piple soit vendu le plus tôt qu'il se pourra après son décès par la Dame son Epouse, de l'avis du conseil de tutelle lègue l'emploi du prix et provenant ? soit fait à acquérir d'autres fonds ou rentes ».

Cette maison était un château, et le fief qui en dépendait étaient situés à Boissy-Saint-Léger. La Bourdonnais l'avait acheté le 16 novembre 1751 de Charles Joseph Renault de Montigny, écuyer du roi, trésorier-payeur des rentes de l'Hôtel de ville de Paris et l'avait payé la somme de quatre-vingt mille livres.

Ce nom de Piple venait du latin *populus* qui se trouve dans les titres latins depuis cinq cents ans.

On arrive au Piple par la gare de Boissy-St-Léger en suivant la route pavée qui mène de là à la vieille église paroissiale, ou bien de Sucy-en-Brie en montant la petite côte de la vieille route que prenait Madame de Pompadour quand elle venait de Choisy-le-Roi rendre visite au Maréchal de Saxe.

Le propriétaire actuel du Piple est le baron Rodolphe Hottinguer qui nous a permis de visiter son château sous l'obligeante conduite de son régisseur, M. Rolland de qui nous tenons la plupart des renseignements qui vont suivre.

Le château, nous dit-il, est resté à peu près ce qu'il était du temps de ses premiers propriétaires, sauf qu'intérieurement pour le rendre plus solide, il a été revêtu d'une carcasse de pierre de taille à la

place de la couche de plâtre primitive. Comme autrefois le château est composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage, le grenier est devenu aujourd'hui un troisième étage et les combles sont réunis au logement de la livrée.

Nous sommes montés sur le perron d'où on a une vue magnifique sur Paris. A droite c'est Sucy-en-Brie et les coteaux de Nogent-sur-Marne, à gauche c'est Villeneuve-le-Roi, Chatillon et le fort de Palaiseau.

Le parc de 65 hectares environ était entièrement clos de murs ; il contient plusieurs fermes, des bois et quantité d'arbres et plantes exotiques.

Au rez-de-chaussée que nous avons visité se trouve la cuisine et à côté une petite pièce servant de salon à la famille Hottinguer, puis la bibliothèque qui est bien celle de La Bourdonnais et ensuite la salle à manger qui est également celle qui fut la sienne, « ayant vue sur la cour » comme l'indique l'inventaire. A la suite le billard et « la chambre Pompadour » qui passe pour avoir été occupée par elle au temps de ses visites au Maréchal de Saxe qui habita le Piple immédiatement après La Bourdonnais. Cette chambre Pompadour avec lit, ameublement et tentures Pompadour était un coquet bien-retiro devenue chambre d'amis.

L'inventaire du château du Piple fait par les notaires Roger et Brulat nécessita 67 vacations qui durèrent du 15 mai au 31 août 1754.

« Il avait lieu presque journellement sauf les dimanches. On commençait de bonne heure, dès huit heures du matin souvent, pour finir très tard dans la soirée, parfois à dix heures, sauf le temps nécessaire pour dîner » comme dit le texte de l'inventaire.

Dans le parc et dans le jardin, on voyait une étable, des remises, une longère, une buanderie et une laiterie modèle ; une serre, une melonnière, et dans l'orangerie 44 orangers dans leurs caisses de bois de chêne, peintes en vert et garnies de lamelles de fer. M. Rolland nous en montra quatre très gros qui sont devant le perron et qui sont certainement contemporains de La Bourdonnais. Ils ont bien deux siècles, ajoute-t-il.

De-ci, de-là, de très beaux ormes, de merveilleux tilleuls, tous également bi-centenaires dont l'un mesure à la base 1 m.50.

Cette bibliothèque de La Bourdonnais contenait plus de 200 volumes, dont les œuvres de Pierre et Thomas Corneille, de Molière, de Boileau, de Crébillon, de Gresset mais rien de Racine ni de la Fontaine. Signalons encore ces deux volumes intitulés « Histoire critique de l'âme des Bêtes par G ?? Ce qui semblerait indiquer que La Bourdonnais aimait les bêtes. Dans l'inventaire de la maison de la rue d'Enfer figure notamment « une niche à chien » recouverte de moquette gaufrée cramoisie. Il y en avait beaucoup d'autres au château du Piple, chacun avec leur niche et couchette disposées dans le parc et jardin.

Voilà un La Bourdonnais bibliophile, lettré et sans doute zoophile que nous ont révélé ces inventaires.

Au Piple comme à la maison de la rue d'Enfer la cave était bien garnie. Il y avait 17 feuilletes de vin rouge de Bourgogne et du vin blanc de Mâcon que les notaires prisèrent 336 livres.

La Bourdonnais était un gros mangeur et un grand et fier buveur.

Avec un pareil régime la dernière et fatale attaque guettait l'apoplectique de la Bastille.

67 vacations dont nous avons considérablement abrégé les longues énumérations et les minutieux détails, tels « un pot de commodité de faïence sur son pied de bois de hêtre, un bidet de faïence sur son pied de même bois et sur son couvercle garni de maroquin rouge, et 12 pots de chambre de faïence de différentes grandeurs » (deuxième vacation de l'inventaire du château du Piple).

Nous avons également abrégé les énumérations et les détails des neuf vacations de la maison de la rue d'Enfer.

Cet ensemble de 76 vacations au total forme un énorme amas de documents manuscrits dont l'impression nécessiterait plusieurs gros volumes in 4°.

L'inventaire de la maison de la rue d'Enfer et celui du château du Piple, contenu dans les minutes de Me Fontana, notaire 10 rue Royale à Paris, ainsi que le testament de La Bourdonnais qui se trouve dans celles de Me Crémery, 8 place de la Concorde, font aujourd'hui partie - d'après la loi du 14 mars 1928 – du Minutier central des notaires de Paris, qui se trouve à l'Hôtel de Rohan, 87 rue Vieille-du-Temple, devenu une annexe des Archives nationales, 16 rue des Francs-Bourgeois, Paris 3^e, où il peut être consulté par les travailleurs qui doivent remplir les formalités requises par les règlements.

La Bourdonnais avait un très nombreux personnel de domestiques et sa femme avait également les siens, à leur service personnel.

On lit en effet leurs noms dans la curieux livre de caisse tenue par Desvaux Dumouriez, le tuteur des enfants mineurs de La Bourdonnais.

C'est un nommé Damiens qui lui donna, par erreur croit-on, un lavement d'acide nitrique. C'est ce même Damiens qui frappa Louis XV à Versailles d'un coup de canif ; il fut condamné à la torture puis écartelé en 1757 à l'âge de 43 ans.

C'est encore Suzanne, une négresse, que Madame de La Bourdonnais avait à son service et qu'elle avait menée de l'île de France.

Tous ces domestiques étaient grassement payés, bien logés, chacun ayant sa chambre et bien couchés sur des lits de sangle et des traversins remplis de plumes.

Chez La Bourdonnais tout était donc luxe, richesse et abondance. Ce faste flattait sans doute sa vanité mais il était probablement tenu de l'entretenir sur un pareil pied, parce qu'il devait beaucoup recevoir en sa qualité d'ancien gouverneur et de capitaine de frégate.

Parmi les nombreux hôtes qui fréquentaient certainement la rue d'Enfer et le Piple, il faut compter son avocat de Gennes qu'il nomma dans son testament conseil de la tutelle de ses enfants ; son notaire Roger qu'il nomma également son exécuteur testamentaire, son grand ami Lossieux, capitaine de frégate de la Compagnie des Indes à qui il légua un diamant de cent pistoles en reconnaissance des marques d'amitié qu'il lui a données et qui après sa mort conduisit sa sœur la religieuse à son couvent de Dinant.

Lossieux habitait le Piple dont il était le régisseur et c'est lui qui en cette qualité recevait les sommes nécessaires à l'entretien du château.

C'est sans doute encore Bertin, l'un des juges de son procès de la Chambre de l'Arsenal, avec lequel il était très lié. Dufour de Villeneuve encore qui malgré son caractère officiel lui témoignait beaucoup d'intérêt en lui faisant passer les lettres de sa femme par l'intermédiaire du gouverneur et qui, au jugement de la Chambre, fut d'opinion d'un supplément d'enquête pendant un an, sans que La Bourdonnais ne restât prisonnier.

Ce fut même sans doute son séculaire Devaux qui, habitant rue d'Enfer, et qui devint après son décès le tuteur de ses enfants et qui escroqua plus de douze cent mille livres à la succession en contrefaisant la signature de Madame de La Bourdonnais et celle du caissier de la Compagnie des Indes (lettre de Madame de La Bourdonnais).

N.B. Les derniers renseignements que nous venons de recevoir sur le Piple datent du 14 mai 1940. Ils nous viennent de M. Hottinguer, le fils du baron Rodolphe Hottinger qui nous autorisa en 1905 à visiter son château.

M. Hottinguer nous écrit qu'après le Maréchal de Saxe qui succéda à La Bourdonnais, le Piple appartient à Schulmeister, l'espion qui était au service de Napoléon Ier qui le vendit en 1818 à son bisaïeul qui s'appelait Jean Conrad. Le château dit-il a été reconstruit en 1846, les boiseries sont de cette époque, seule la chambre du Maréchal de Saxe est restée intacte ainsi que l'orangerie qui abrite

quelques beaux arbres, mais la chapelle du temps de La Bourdonnais n'existe plus.

Le Piple a été réquisitionné depuis la mobilisation et de ce fait M. Hottinguer nous apprend qu'il a malheureusement égaré les précieux documents qu'il possédait sur son château.

Sa mort

Une lettre de d'Hardancourt, un des directeurs de la Compagnie des Indes, datée de Paris, 12 novembre 1753, est ainsi conçue :

« M. de La Bourdonnais tomba il y a dix jours en apoplexie à son château de Piple. Il fut transporté ici le lendemain. La paralysie s'étant formée sur la moitié de son corps, il fut administré. Dieu l'a retiré de ce monde le 10 de ce mois, veille de la Saint Martin ».

La Bourdonnais mourut le samedi 10 novembre 1753, dans sa maison de la rue d'Enfer, âgé de 54 ans moins trois mois, d'une attaque d'apoplexie, compliquée d'hémiplégie, qui l'avait frappé quelques jours auparavant à son château du Piple, à Boissy-Saint-Léger. Il était né le 11 février 1699 à St Malo.

L'avant-veille, à son lit de mort, il avait dicté son testament à ses notaires Alleaume et Brulat, en sa maison de la rue d'Enfer à Paris.

La Bourdonnais avait des sentiments religieux ; dans son testament il recommande à sa femme de faire dire des prières pour lui après son décès. Il y avait au Piple une chapelle à laquelle était attaché un aumônier où se trouvaient une quantité d'objets religieux et ecclésiastiques, tels que plusieurs prie-Dieu, avec leurs chaises, une chasuble, une étole, des calices. Il avait une sœur qui était religieuse dans un couvent de Dinant et qu'il avait venir à sa maison de la rue d'Enfer. A cause de ses infirmités. Dans son testament il lui donne la somme de deux mille quatre cents livres et lui lègue en outre trois cents livres de rente et pension viagère.

La Bourdonnais avait eu plusieurs attaques d'apoplexie à la Bastille pour lesquelles il avait été soigné par Blanchet, le chirurgien de la Bastille. Sa santé était d'ailleurs fortement ébranlée par suite des fièvres qu'il avait eues dans l'Inde et le scorbut qu'il avait contracté au cours de ses nombreux et longs voyages lui fit perdre ses dents dans la prison.

Il avait un médecin – il s'appelait ? – qui lui faisait de nombreuses visites et un chirurgien du nom de Joly pour le saigner au besoin. Le premier toucha 304 livres et l'autre 244 livres.

Les obsèques de La Bourdonnais eurent lieu à l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, sa paroisse.

Etant données la notoriété de La Bourdonnais et la popularité depuis qu'il avait gagné son procès, ses obsèques durent sans doute être très imposantes. Et pour lesquelles beaucoup de lettres de faire-part avaient été envoyées. Elles coûtèrent 1599 livres, payées tant au prieur de St Jacques-du-Haut-Pas qu'aux différents fournisseurs chargés des funérailles.

Quant à son cercueil il dut probablement être descendu dans les caveaux de l'église où il fut sans doute violé pendant la Révolution comme le fut celui de l'abbé Cochin, le fondateur de l'hospice devenu l'hôpital Cochin et celui de l'astronome Cassini qui s'y trouvaient – comme tant d'autres sépultures d'églises pour en extraire le plomb destiné à la confection de balles pour les fusils des armées lors des guerres de cette époque.

Cette date du 10 novembre 1753 de la mort de La Bourdonnais est celle donnée par le Mercure de France (décembre 1753, tome II, page 201) mais les biographes l'ont ignorée et en donnent une fausse, à l'exception de l'historien Henri Martin qui indique la date du Mercure de France.

C'est d'abord Bernardin de Saint-Pierre qui donne la date de 1754. Et il est vraiment étonnant de lire à la page 200 (édition de 1892) chez Savine des « Mémoires historiques » éditées par A.C. de

La Bourdonnais qui s'intitule son petit-fils et qui n'est en réalité que son petit-neveu d'après un renseignement précis qui nous a été donné en 1897 par quelqu'un qui l'a bien connu – que La Bourdonnais mourut le 9 septembre 1753. A.C. de La Bourdonnais – soit dit en passant – a usurpé en ce cas son titre familial. Nos recherches généalogiques à son sujet nous ont permis de l'établir.

À la suite c'est encore l'historien malouin Cunat, Fabre des Essarts, Barchou de Penhoen, l'historien anglais Malleson, Marius-Ary Leblond (cf Revue de Géographie) et tant d'autres encore qui ont donné une date fautive. Mais pis que tous ceux-là cette erreur de date est indiquée sur le côté arrière de la statue de La Bourdonnais inaugurée à Port-Louis de l'île Maurice le 30 août 1859 et qui fait face à la rade. Nous avons à l'époque insisté avec preuves à l'appui pour que la date exacte y fut inscrite mais ni la Municipalité de Port-Louis, ni le Comité des Souvenirs historiques – toujours en somnolence ! – ne se sont souciés de prendre notre observation en considération. Et malgré qu'elle fût si bien justifiée, l'un et l'autre ont laissé subsister l'erreur.

Son testament

Au cours de nos nombreuses et laborieuses recherches dans certaines études de notaire de Paris nous avons découvert ce précieux document dans les minutes de Me A. Crémery, 8 place de la Concorde.

Ce testament est authentique. Il a été dicté par La Bourdonnais à Me Alleaume, notaire au Châtelet de Paris, et écrit de sa main, en présence de son confrère Trulat, le 8 novembre 1753 au lit de mort de Mahé de La Bourdonnais « malade de corps mais sain d'esprit » en la maison de la rue d'Enfer à Paris.

Par ce testament il est donc prouvé que La Bourdonnais est mort chez lui rue d'Enfer et que par ses nombreux legs et donations il n'était pas dans la misère. Il nous faut par conséquent redresser les nouvelles erreurs des écrits que nous avons relevées au cours de nos lectures.

C'est d'abord Lefevre ? (Les anciennes maisons de Paris sous Napoléon III) qui écrit que La Bourdonnais est mort en 1754 dans une maison de la rue Férou, probablement dit-il au N° 4 près du séminaire de St Sulpice.

Deux chroniqueurs de l'île Maurice écrivent à leur tour en faisant l'un et l'autre une erreur.

C'est Eugène Piston, qui dans un article de la « Revue historique et littéraire » du 1^{er} février 1887 écrit que « *La Bourdonnais est mort à la Bastille sous une accusation capitale selon les uns, le cœur brisé de désespoir, selon les autres par le poison* ». Victor Pilot à son tour ajoute au bas de la page de cet article : « *l'auteur commet ici une erreur, La Bourdonnais mourut en 1751, peu de temps après être sorti de la Bastille* ».

Double erreur comme on le voit à laquelle vient encore s'ajouter cette autre plus ridicule de M. Fernand Morel, doyen des journalistes de l'île Maurice qui, au cours d'une conversation en présence d'une personnalité coloniale avertie, nous affirmait sans rire, que La Bourdonnais était mort en prison et ajoutait en manière de mot d'esprit « *moi aussi j'ai été en prison et je n'y suis pas mort* ». « *En prison, dites-vous* », lui rétorquai-je, avec autant d'ironie que de malice, « *mais laquelle, la Santé ou Fresne ?* » Le bonhomme ne comprit pas.

Non, La Bourdonnais n'est pas mort dans la misère comme l'a dit le gouverneur anglais Stevenson dans son discours lors de l'inauguration, le 15 août 1859, de sa statue : « *Il traîna, dit-il, misérablement le reste de son existence, dans la pauvreté, le cœur brisé* ».

Saint Elme-le-duc et l'historien malouin Eugène Herpin répètent encore la même erreur l'un et l'autre, comme Adolphe Duclos, le député du quartier de Flacq à l'île Maurice et leader du mouvement anti-rétrocessionniste de 1920 dans son livre « *l'évolution nationale mauricienne* ».

Tout cela est historiquement faux et prouve comme nous l'avons dit au début de cette étude que les auteurs qui ont écrit sur La Bourdonnais se sont copiés les uns sur les autres en propageant les mêmes erreurs.

Voici la vérité. Dans son contrat de mariage passé devant Me Roger, notaire, le 22 novembre 1740, il est stipulé que La Bourdonnais possédait huit cent mille livres au moment de son mariage. En outre nous lisons dans un mémoire adressé aux Commissaires de conseil nommés par le roi pour l'examen des traites sur la Compagnie des Indes que « La Bourdonnais en mourant avait la meilleure partie de son bien aux Isle de France et de Bourbon ».

Le duc de Luynes d'autre part (op.cit.) estime qu'il était riche de quatre à cinq millions. Nous avons vu les richesses accumulées rue d'Enfer et au Piple, et dans l'inventaire de la rue d'Enfer notamment on trouve la nomenclature d'une grande quantité de lettres de change souvent à son bénéfice, de billets de grosse valeur, de reconnaissance de la Compagnie des Indes, quelques-uns se montant à 20 mille livres. La Bourdonnais était donc multi-millionnaire.

Les matériaux de cette étude qui nous a coûté de longues et laborieuses recherches, ont été extraits des documents d'archives que nous avons réunis pendant 35 ans. Ils sont tous absolument inédits et il ne s'en trouve pas trace dans aucun des ouvrages publiés sur La Bourdonnais.

M. Albert Lougnon nous en demande des extraits pour les publier dans son intéressant recueil. Nous le faisons volontiers et le remercions de l'accueil bienveillant et flatteur qu'il veut bien réserver à notre étude dont nous lui offrons avec plaisir la primeur avant la parution en volume que les circonstances actuelles nous obligent de repousser à une date qu'il ne nous est pas possible de prévoir, mais que nous souhaitons prochaine, parce que cette Etude est écrite depuis longtemps et qu'elle est restée dans nos cartons d'où nous la sortons à l'intention de M. Albert Lougnon. C'est un travail définitif.

G. BASCHET

LA MISE EN QUARANTAINE A LA REUNION

par Michèle MARIMOUTOU OBERLE

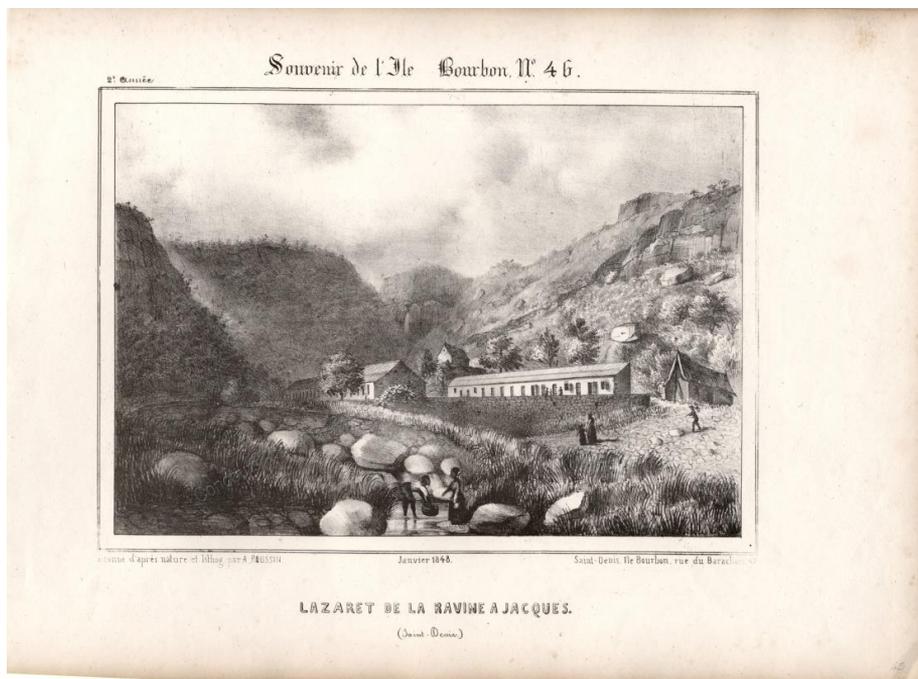
À La Réunion, ancienne île Bourbon, l'existence de lazarets de quarantaine est signalée sur les cartes dès 1792⁴ et est étudiée d'abord par des érudits comme Yves Pérotin à partir de 1957 avant d'entrer dans le champ de l'histoire de la santé et du peuplement.⁵

L'existence de ces lazarets de quarantaine témoigne de la volonté de la colonie de se protéger des maladies dites pestilentielles qui décimaient les populations aux XVIII^e et XIX^e siècles, à savoir la peste, la variole et le choléra.

⁴ ADR L 295, plan du lazaret au lieu de vérification, établi à Saint-Paul dans le lit de la Rivière des Galets.

⁵ Yves PEROTIN, « Epidémies et maladies endémiques » in *Chroniques de Bourbon*, Couderc-Nérac, 1957, p. 41 à 47; Gilbert GERARD, *Les grandes épidémies à La Réunion pendant la colonisation*, thèse pour le doctorat en médecine, présentée le 21 mai 1969, faculté de Rennes, 81p. ; Michèle MARIMOUTOU, *Les engagés du sucre*, Editions du Tramail, 1989, p.39 à 60; Virginie CHAILLOU, *De l'Inde à La Réunion, histoire d'une transition, l'épreuve du lazaret, 1860-1882*, Océans éditions, 2002, p. 69 à 113 ; Michèle MARIMOUTOU-OBERLE, « Les lazarets de quarantaine à La Réunion aux XIX^e et XX^e siècles, les portes d'un nouveau monde » in *Le Lazaret de la Grande Chaloupe, quarantaine et engagisme*, Editions du Conseil général de La Réunion, 2008, p. 10 à 193; Prosper EVE et Sudel FUMA, *Les Lazarets de La Réunion, entre histoires et histoire*, Océans éditions, 2008.; Michèle MARIMOUTOU OBERLE, « Le lazaret de La Grande Chaloupe dans l'histoire de la quarantaine à La Réunion » in *Le Lazaret de La Grande Chaloupe*, CNDP-CRDP La Réunion, collection PREC, 2011, p.9 à 23.

L'unique iconographie historique d'un lazaret de quarantaine à La Réunion se trouve dans *Souvenir de l'île Bourbon* de Roussin. Il s'agit d'une estampe du lazaret de la Ravine à Jacques en 1848, au moment de l'abolition de l'esclavage.



Ces lazarets ne sont qu'un des maillons de la chaîne de contrôle sanitaire de plus en plus stricte mise en place à l'arrivée. Mais ils occupent une place fondamentale dans la mesure où eux seuls permettent de mettre à l'écart les groupes potentiellement dangereux pour la bonne santé de la population locale.

Le lazaret de quarantaine n'est pas une structure spécifique à l'île. Ce dispositif qui permet un isolement total des personnes suspectes, est issu de celui de la léproserie et s'est développé en Europe avec la Peste Noire au XV^e siècle. Un des premiers lazarets est installé dans l'île de Sainte-Marie-de-Nazareth à Venise. Son objectif est à la fois d'isoler et de soigner.

Aux XVIII^e et XIX^e siècles, l'Europe est protégée sur ses façades maritimes et sur ses zones frontières avec l'Orient par un réseau de lazarets. La France, dans les années 1820, renforce son dispositif de contrôle sanitaire en construisant de nouveaux lazarets sur ses façades maritimes comme l'hôpital Caroline à Marseille, le lazaret Marie-Thérèse à Pauillac près de Bordeaux...

Dans le monde, dans tous les espaces d'immigration des lazarets sont mis en place, le plus connu étant Ellis Island à New York.

Pour disposer d'un lazaret de quarantaine, il suffit d'installer autour d'un lieu un dispositif qui empêche toute communication avec l'extérieur: ce peut un bâtiment entouré d'une simple palissade en bois ou un navire sur lequel on fait monter des gardes et un officier de santé ou une structure spécifique comme le lazaret de la Ravine à Jacques ou celui de La Grande Chaloupe.

Localement, dès la fin du XVIII^e siècle, l'état sanitaire des navires qui entrent en rade est contrôlé par des délégués de la commission de santé qui interrogent le capitaine et vérifient la nature de la patente de santé. Si la patente est nette, passagers et marchandises peuvent débarquer ; en cas de doute, le gouverneur peut décréter une quarantaine provisoire de quelques jours. Mais, s'il y a eu des contacts avec des régions où une maladie contagieuse est déclarée ou s'il y a des malades à bord, la patente est dite brute et une quarantaine de rigueur est mise en place jusqu'à ce que la maladie s'éteigne.

À la fin du XVIII^e siècle, des lazarets de quarantaine existent en rive gauche de la rivière Saint-Denis aux lieux-dits Petite-Ile et Cap Bernard, mais aussi dans le lit de la rivière des Galets et à la Ravine à Jacques. Ils sont utilisés de façon irrégulière.

Ce temps d'isolement est très mal perçu par les capitaines et les armateurs car, en plus du temps perdu, ils doivent supporter le coût financier de l'immobilisation des navires, des équipages et des passagers transportés qu'il se déroule en mer ou sur terre.

Le contrôle sanitaire s'applique à toutes les catégories de passagers qui débarquent mais les modalités de la quarantaine sont plus strictes quand il s'agit des centaines de milliers de travailleurs esclaves puis engagés importés jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

En effet, la fortune de nombreux propriétaires terriens de l'ère du café au XVIII^e siècle puis de celle de la canne à sucre au XIX^e siècle, repose sur l'importation d'une très abondante main d'œuvre.

L'interdiction de la traite en 1817, puis l'abolition de l'esclavage en 1848 poussent les colons à expérimenter puis à développer une nouvelle forme de travail qui est l'engagisme.

C'est le décret du 27 mars 1852, repris dans l'article 2 du décret du 30 mars 1881 qui définit ce qu'est juridiquement un engagé à La Réunion: « ...*L'immigrant engagé est celui qui a loué pour un temps, ses services, et sous des conditions déterminées, par un contrat régulièrement passé dans son pays d'origine ou dans la Colonie. L'engagiste est la personne envers laquelle l'immigrant est régulièrement engagé(...)* Sont qualifiés d'immigrants les travailleurs asiatiques ou africains introduits à La Réunion dans les conditions prévues par le décret du 27 mars 1852. Tous autres travailleurs, quels que soient leur pays d'origine et leur nationalité, sont soumis au principe du droit commun qui régissent le louage de services en France, notamment à l'article 1142 du Code civil(...) Sont considérés comme immigrants jusqu'à leur majorité tous les enfants nés dans la Colonie de parents immigrants ou introduits avec eux(...)

Contrairement aux esclaves, les engagés sont des individus juridiquement libres avec les droits inhérents à ce statut de liberté mais, ils sont liés à leur employeur ou engagiste par un contrat particulier dont la durée et le salaire ne sont pas négociables et dont la principale contrainte est qu'il peut être cédé à un autre engagiste sans que l'engagé ne puisse donner son avis. C'est pourquoi, l'engagisme est considéré par les historiens de l'économie⁶ comme un salariat "bridé" ou un salariat "contraint".

⁶ Y. MOULIER BOUTANG, De *l'esclavage au salariat, économie historique du salariat bridé*, 1978, 975 p., H.Q.HO, *histoire économique de l'île de La*

Dans un tel cadre juridique, les libertés des engagés sont très limitées, que ce soit dans leurs espaces de travail et dans leurs lieux de vie, en particulier celles des engagés d'origine africaine. 1848 ne marque pas une rupture réelle dans le quotidien des plantations que ce soit pour les engagés qui viennent des comptoirs français de l'Inde -surtout de Karikal et de Pondichéry-pour des contrats de cinq ans ou pour les engagés africains ou malgaches.

Si en 1850, Paris n'autorise le recrutement de ces derniers qu'en état de "liberté préalable", c'est-à-dire n'ayant pas connu l'esclavage, dès 1857, Napoléon III permet lui le recrutement par "rachat préalable".

Ces travailleurs arrivent le plus souvent en état de servitude sur les côtes d'Afrique ou de Madagascar avant d'être déclarés libres et de signer un contrat qui les engage pour un minimum de 10 ans. Sudel Fuma propose le terme "servilisme" au lieu d'"engagisme" pour marquer cette proximité avec l'esclavage. On sait peu de choses sur les conditions de vie de ces engagés africains de la première partie du XIX^e siècle et si on estime à 25% le nombre des engagés indiens retournés en Inde à la fin de leur contrat, on n'a pas encore cette visibilité sur les engagés d'origine africaine. Cet engagisme africain et malgache est tellement assimilé à la traite qu'en 1859, son interdiction est, pour les Britanniques, un préalable à la signature de la convention franco-britannique réclamée par les planteurs pour disposer d'une main d'œuvre indienne encore plus abondante.

En décembre 1859, alors que la production sucrière a triplé en 10 ans, il y a dans l'île 65 000 immigrants soit environ 37 000 engagés indiens, 27 000 engagés africains et 423 engagés chinois.

Réunion (1849-1881)- Engagisme, croissance et crise, L'Harmattan, Université de La Réunion, 2004, 327 p., C. SCHNAKENBOURG, *L'immigration indienne à La Guadeloupe (1848-1923), Histoire d'un flux migratoire*, Thèse de doctorat d'histoire sous la direction de P. MIOCHE, Université de Provence, 2005, 6 volumes, 1490p. , non publié.

Tous ces engagés sont suspectés d'office d'introduire dans l'île les maladies endémiques de leurs régions d'origine et sont d'ailleurs rendus responsables des épidémies qui la dévastent.

En 1851, l'épidémie de variole qui touche 8% de la population de l'île et fait 1413 morts est provoquée par l'introduction frauduleuse d'engagés africains par le *Sophie*.

L'analyse du déroulement de la terrible épidémie de choléra qui a fait environ 2 700 morts dans l'île en 1859 permet de mettre à jour les vraies responsabilités.

Le navire incriminé est le *Mascareignes* armé par Rontaunay. Quand d'Agnel son capitaine, aborde les côtes de l'Afrique de l'est à Quiloa et à Lindy pour y prendre des engagés, le choléra décime la population à tel point qu'il ne peut embarquer que 300 des 400 personnes prévues car les autres sont mortes. Le capitaine de l'*Alfred* qui est dans la même quête renonce à embarquer des gens dans cet endroit «*où règne une maladie venue de l'Inde* » et un autre capitaine annonce clairement à son arrivée dans l'île qu'il a perdu 50 des hommes embarqués à Quiloa. Il est mis aussitôt en quarantaine de rigueur d'un mois.

Quant au *Mascareignes*, le subrécargue en charge du recrutement ramène, lui, des engagés en si mauvais état que le capitaine est obligé d'en abandonner 48, en route sur l'île de la Providence. Malgré les morts et les malades, d'Agnel convainct le reste de son équipage de déclarer qu'ils ont la dysenterie, maladie dont les symptômes sont similaires à ceux du choléra. Il obtient ainsi du médecin de la corvette de surveillance une patente de santé signalant une maladie n'exigeant pas une mise en quarantaine. A l'hôpital colonial où ils sont admis, 14 des 324 engagés meurent immédiatement mais ce fait est caché le temps que Rontaunay obtienne leur mise en libre pratique. Une fois livrés à leurs maîtres, ils sèment le choléra sur leur route vers les plantations. Le long et retentissant procès qui suit, s'il met en évidence les fraudes successives au contrôle sanitaire, n'aboutit sur aucune condamnation.

Par contre, la colonie décide, par prudence, que désormais, tous les engagés quelle que soit la nature de la patente de santé doivent subir une quarantaine d'observation dans un lazaret. Le plus vaste, celui situé la Ravine à Jacques se révèle rapidement insuffisant pour recevoir les milliers d'engagés amenés après 1860 pour soutenir la croissance de la production sucrière. Son implantation dans une vallée très étroite et humide nuit à tout projet d'agrandissement. C'est pourquoi, après avoir éliminé d'autres sites potentiels, la construction d'un nouveau lazaret est projeté dans la vallée voisine de La Grande Chaloupe qui accueille déjà les convalescents traités à la Ravine à Jacques.

Ce lazaret est d'autant plus nécessaire qu'en 1860 et 1861 sont signées des conventions entre les gouvernements français et britannique qui autorisent le recrutement de milliers de travailleurs sous contrat dans l'Inde britannique. Ces conventions règlementent de nouveau et de façon plus stricte les conditions de recrutement, de travail et de vie des engagés anglo-indiens; elles installent un consul britannique à Saint-Denis chargé de veiller à la bonne application des contrats et de recueillir les plaintes des engagés. Malgré cela, les conditions difficiles dans lesquelles se retrouvent de nombreux engagés sur les plantations réunionnaises, surtout à partir de la crise sucrière qui frappe l'île à partir de 1865, conduisent les autorités anglaises à suspendre cette immigration après une enquête conjointe franco-britannique en 1877. Cette suspension devient effective le 11 novembre 1882 et le dernier convoi arrive en 1885.

Le nouveau lazaret dont les premiers bâtiments sont livrés en décembre 1861 est formé de deux ensembles presque identiques, l'un en bord de mer appelé lazaret n°1 et l'autre plus en amont qui est le lazaret n°2. Ces deux structures sont entourées de hauts murs qui assurent l'isolement et la surveillance des internés. Ils comprennent aussi chacun des bâtiments administratifs, un bassin en pierre de taille, un cimetière et un hôpital probablement en bois. Selon la théorie aériste en vigueur qui attribue aux miasmes la diffusion des maladies, les longs dortoirs à étage sont percés de très nombreuses fenêtres qui assurent la ventilation des salles.

En 1900, le lazaret n°1 est complété par un quartier d'isolement qui permet de séparer réellement les malades des gens en bonne santé.

La majorité des engagés qui séjournent au lazaret de la Grande Chaloupe sont des Indiens mais, comme la colonie est constamment en recherche de main d'œuvre, des engagés de toutes origines passent dans ces lieux: chinois, annamites, malgaches, comoriens, africains de nouveau après 1877... Les derniers sont des Rodriguais recrutés en 1933 qui refusent rapidement les conditions de vie qui leur sont proposées ; la plupart sont rapatriés dès l'année suivante.

L'organisation spatiale du lazaret telle qu'elle est connue à travers de rares documents montre une séparation entre les internés en fonction de leur statut: d'une part les libres, d'autre part les travailleurs sous contrat. Les libres sont eux-mêmes différenciés dans le logement et le service selon leur niveau de fortune car le séjour au lazaret est payant. Celui des engagés est pris en charge par les armateurs et celui des gens se déclarant indigents par la colonie.

Le débarquement se fait à partir des navires qui stationnent au large : les passagers utilisent un pont-débarcadère qui se révèle fragile et dangereux par temps fort ; par la suite, les chaloupes arrivent directement sur la grève. A la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, les navires se rendent au Port de la Pointe des Galets et les futurs internés arrivent alors par train spécial mais le pont-débarcadère est de nouveau mis en place au XX^e siècle avec la réapparition de la peste.

Dès leur arrivée au lazaret, les passagers sont accueillis par le capitaine, identifiés avec les listes des bateaux et répartis selon les catégories précisées sur ces listes. La première catégorie comprend les officiers et les passagers de chambre, la seconde catégorie est formée des sous-officiers et d'autres passagers de chambre. Ceux-là bénéficient d'un traitement particulier, comme pouvoir disposer de domestiques.

Pour tous, le premier geste du médecin est de les vacciner contre la variole.

Si les engagés arrivent pour une quarantaine de rigueur, leurs affaires sont brûlées sur la plage et ils doivent se laver à l'eau de mer. Ils reçoivent ensuite des vêtements de rechange avant d'être répartis dans les salles des dortoirs où ils dorment sur des nattes étendues à même le plancher. Les malades sont traités à part et le médecin en chef de la colonie est tenu, constamment, au courant de l'évolution de la maladie. La surveillance du lazaret est renforcée par un détachement de militaires et tous ceux qui s'en approchent, malgré la présence du pavillon jaune de la quarantaine, sont internés.

Dans le cas d'une quarantaine d'observation de dix jours, l'isolement est moins strict et les engagés peuvent sortir pour chercher le bois nécessaire à la cuisine ou les herbes médicinales qui poussent alentour. Pendant ce temps, le médecin soigne les immigrants malades, affaiblis par la traversée, en particulier les enfants en bas-âge et les bébés nouveau-nés. Les cimetières des lazarets n°1 et n°2 attestent que pour certains le voyage se termine là.

La discipline reste stricte : les convois surveillés par les mestrys qui les ont accompagnés pendant le voyage ne communiquent pas en théorie entre eux.

La nourriture distribuée est composée essentiellement de riz, de grains et de poisson salé: le capitaine du lazaret se plaint régulièrement car les provisions ne sont pas toujours fournies à temps par l'armateur.

Quand la quarantaine est levée, les immigrants sont conduits, escortés de gendarmes, soit à pied soit en chaloupes pour les plus fragiles vers les lieux de distribution de Saint-Denis. Là, après avoir subi un examen médical qui écarte ceux qui sont inaptes au travail agricole, ils sont remis à leur engagiste pour des contrats de cinq ans.

Dans les années 1880, avec la construction du chemin de fer et l'installation d'une gare de triage à la Grande Chaloupe, le lazaret est de moins en moins isolé et son utilité de plus en plus contestée.

La fin de l'engagisme dans les années 30, la découverte de médicaments efficaces pour lutter contre les maladies contagieuses et la possibilité d'exercer une surveillance à domicile, l'arrivée de l'avion rendent la mise en quarantaine obsolète et les lazarets deviennent inutiles dans leur fonction première.

Dans les années 1940 et 1950, le lazaret de La Grande Chaloupe abrite les prostituées malades avant de fermer définitivement en 1952.

Aujourd'hui, classé à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques et restauré par le Conseil général, il abrite une exposition qui retrace l'histoire des lieux de quarantaine et de l'engagisme et est devenu un lieu de mémoire.

M. MARIMOUTOU OBERLE

JULES HERMANN (1845-1924) UN GRAND SAINT-PIERROIS

Conférence prononcée le 13 octobre 2011
à l'Hôtel de ville de Saint Pierre

par Alain-Marcel VAUTHIER

Conservateur en Chef des Bibliothèques (E R)
Ancien Directeur de la Bibliothèque départementale de La Réunion
Vice-Président du Cercle Généalogique de Bourbon
Président de l'Académie de l'île de La Réunion

Monsieur le Représentant du Sénateur-Maire
Monsieur le Représentant du Préfet des Terres Australes et
Antarctiques Françaises
Monseigneur,
Mon Colonel
Mes chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie d'être venus nombreux à cet hommage à Jules Hermann, dans ce grand salon chargé d'Histoire de l'Hôtel de ville de Saint-Pierre (obligeamment mis à notre disposition par les services culturels municipaux qu'ils en soient ici remerciés !) que Jules Hermann a bien connu.

En ce mois d'octobre 2011, à moins de deux ans de la célébration du centenaire de notre vénérable institution, puisqu'elle fut créée au mois de mai 1913, il m'a paru important, moi, son lointain successeur, d'évoquer la vie, oh combien laborieusement remplie !, de celui qui fut à 67 ans et pendant huit ans, notre premier Président.

Son œuvre, abondante et diversifiée qui couvre ses différentes facettes d'homme politique (particulièrement soucieux de sa région de Saint-Pierre !) de journaliste, d'historien, de savant, de chercheur, de visionnaire, n'est pas totalement tombée dans l'oubli (encore que les éditions originales de ces écrits soient devenues rarissimes actuellement !) et elle a fait l'objet d'une réédition partielle aux éditions du Tramail, en 1990, par les soins du Docteur Jean-François Reverzy, aidé d'un comité éditorial composé d'universitaires reconnus comme Jean-Claude Carpanin Marimoutou, Hajaso Volono-Picard, Norbert Dodille, et de praticiens des archives et des bibliothèques, comme Urbain Lartin, membre titulaire de notre Académie.

Le deuxième tome de cette réédition est en préparation aux éditions Orphie, toujours sous l'impulsion du Docteur Reverzy.

J'ai aussi appris, en préparant cette conférence, que des groupes de passionnés organisaient des excursions dans la montagne pour retrouver les signes et les rochers dont parle Jules Hermann dans son œuvre maîtresse " Les Révélation du Grand Océan ".

Un jeune universitaire, monsieur Nicolas Gérodou, est sur le point de publier une thèse magistrale sur cet ouvrage.

C'est pourquoi, ce soir, dans le laps de temps qui m'est imparti, je me contenterai d'évoquer à grands traits la vie et l'œuvre de cet homme exceptionnel que fut Jules Hermann, me comportant en généalogiste et bibliothécaire plutôt qu'en psychanalyste et universitaire (que je ne suis pas...). S'il me reste un peu de temps, je vous conterai l'aventure qu'a constituée la redécouverte de ce tableau, non signé malheureusement, que vous voyez derrière moi (magnifiquement restauré grâce aux crédits " mécénat " de la caisse locale de Crédit Agricole de Saint-Denis dont je tiens ici à remercier le conseil d'administration), représentant notre premier président tenant entre ses mains les statuts de notre Académie que vient de lui remettre le Gouverneur Garbit.

" Cerise sur le gâteau ": je crois avoir trouvé, avec une quasi-certitude, au fil de mes lectures et relectures des anciens numéros du bulletin de l'Académie, le nom de l'auteur de ce portrait et d'un autre

tableau acheté au même brocanteur, malheureusement en très mauvais état et non signé lui aussi, qui pourrait représenter Monsieur Méziaire Guignard, autre grand Saint-Pierrois dont le buste est érigé tout près d'ici, dans un angle de la place de la mairie et dont une des rues principales de Saint-Pierre porte le nom. Méziaire Guignard succéda à Jules Hermann, en 1921, à la présidence de notre Académie et fut lui-même remplacé à son décès en 1928, par le docteur Henri Azéma de Saint-Denis. Mais n'anticipons pas et revenons à Jules Hermann...

Celui-ci naît le 1er novembre 1845, à Saint-Pierre rue du Tourbillon, devenue aujourd'hui rue Méziaire Guignard... donc tout près d'ici... Son père, Mathieu, commerçant de son état, ne déclare la naissance de son fils, Jules Toussaint, que onze jours plus tard, d'où la confusion apparaissant dans certaines biographies qui portent le 11 novembre comme sa date de naissance... Jules est la quatrième génération des Hermann installés à La Réunion. Dans sa généalogie, établie par les soins de mes amis et collègues du C G B, Hélène Thazard et Patrick Onézime Laude, nous retrouvons la plupart des noms de famille rencontrés dans nos recherches, tels que : " Mussard, Cadet, Nativel, Leichnig, Ferrere, Aubry (mes respects, Monseigneur...), Robert, Fontaine... J'arrête là mon énumération, elle deviendrait fastidieuse... Son ancêtre, Jean Hermann, natif d'Allemagne, arrive à l'île Bourbon en 1766 et s'établit à Saint-Pierre où il est concierge des Prisons. Il épouse une créole, Marie Payet, de onze ans sa cadette, descendante d'Antoine Payet, dit Laroche arrivé à Bourbon en 1674.

Jules Hermann effectue ses études primaires à Saint-Pierre et ses études secondaires au seul Lycée de Saint-Denis, alors Lycée Impérial avant de devenir plusieurs décennies plus tard le Lycée Leconte de Lisle... Il en sort en 1864, titulaire du baccalauréat ès lettres obtenu avec la mention assez-bien. Baccalauréat qui s'appelait à l'époque : Brevet de capacité ès lettres ou ès sciences... ses condisciples s'appellent Louis Brunet, Paul Cotteret, Frédéric Legras... Il se lance alors dans des études de droit et, celles-ci terminées, nous le retrouvons en 1869, avocat au barreau de Saint-Pierre. Deux ans plus tard, il postule pour être nommé notaire en remplacement de Charles Ernest Coulon installé depuis 1855 et démissionnaire en sa

faveur. Le 13 mai 1872, il a alors vingt-sept ans, un arrêté du Gouverneur de Lormel le confirme dans ses nouvelles fonctions.

En 1874, il épouse la fille d'un de ses anciens professeurs de rhétorique au Lycée : Laure Jenny Ange Renouard. Le couple ne put jamais avoir d'enfant, mais s'occupa des enfants d'un frère de Jules disparu tragiquement.

L'étude dont il est devenu propriétaire est riche de quarante-six années de minutes accumulées. Urbain Lartin, dans une communication faite à l'Académie il y a une trentaine d'années, le 30 juillet 1981, intitulée : "*Évocation de la vie et de l'œuvre de Jules Hermann*" émet l'hypothèse, et il a sans doute raison, que c'est la présence et la mise à sa disponibilité de si riches archives qui éveillèrent sa curiosité d'historien. Dans ces vieilles minutes il puisera aux sources authentiques de l'histoire de sa région. Sources tellement authentiques, d'après le député Louis Brunet, qu'il sera souvent dans le vrai, allant même à l'encontre du discours de certains chroniqueurs officiels en ce qui concerne la biographie de personnages historiques comme Habert de Vauboulon par exemple.

Officier public, il recevra, rédigera, pendant quarante ans les actes, les contrats de ses concitoyens, témoin attentif de leur vie de chaque jour.

Je ne sais si le portrait qu'en firent de lui les écrivains Marius et Ary Leblond dans leur roman "*Le miracle de la race*" est véridique ou romancé (Pour ma part, je pense qu'il assez fidèle, car Ary, surtout, de son vrai nom : Aimé Merlo, natif de Saint-Pierre, le connaissait bien et le tenait en grande estime). En tout cas, ils le mettent abondamment en scène, lui, son œuvre, et son amour des randonnées pédestres (en cette soirée de Grand Raid...) sous le nom du notaire "*Edmond Vertère*".

Ce portrait n'est, quelquefois, pas que complaisant, je voudrais vous en lire des extraits : (je recommande d'ailleurs à tous ceux qui s'intéressent à Saint- Pierre et à Jules Hermann, la lecture de ce livre qui contient quelques belles descriptions d'une Réunion à jamais disparue, tout en leur demandant de passer outre à son idéologie

raciste et colonialiste complètement datée...) " M Vertère passait [...] en ville pour un peu " toqué "[...] parce qu'il vivait toujours enfermé avec ses livres, qu'il achetait les vieux papiers de famille, et qu'il étiquetait tout ce qu'il trouvait dans ses promenades. Il recevait de France des télescopes, microscopes et baromètres perfectionnés. Savant, il aimait à raconter et il faisait alors pour un enfant attentif des frais de conversation dont il ne se donnait pas la peine pour les dames. [...] Il s'intéressait aux Cafres pauvres, il accourait le premier aux incendies et aux naufrages. Son frère enlevé dans son comptoir à Tuléar et supplicié par les malgaches, il avait adopté ses cinq neveux ".

Ou encore :

" MM. Vertère, notaire, et Kédât, des Eaux et Forêts, venaient attendre chez lui M. Izabel pour passer sous sa varangue ces heures de causerie molle qui, aux colonies, précèdent le dîner.

-Oh ! Mes amis, quel bain de chaleur !...

-Vertère, - dit M. Kédât, - ton volcan doit couler...

Vertère cligna la prunelle noire et brûlante qui, dans son visage craquelé, restait seule à regarder depuis qu'il s'était crevé oeil gauche en tombant dans une ravine, et dit :

*Je pars demain de grand matin. J'ai besoin d'aller faire sur place mes dernières constatations pour boucler mon ouvrage sur le **Régime des volcans dans le grand Océan...***

Ou bien ta **Flore des Mascareignes** ?

Alexis observa M. Vertère qui le fascinait toujours mystérieusement [...]. Cependant, louche au moral comme il était borgne, il passait pour un notaire très âpre, dur aux clients. [...]. Lui, la passion d'écrire l'histoire de son île l'avait pris à remonter de nom en nom pour ses affaires de succession, la généalogie des premières familles. Mais le classement des familles humaines qui avaient fait souche dans la

colonie avait bientôt conduit ce coureur de montagnes au classement des familles de plantes... puis, après la botanique, la géologie l'avait tenté, en sorte qu'il n'avait encore publié aucun de ses ouvrages. "

En juillet 1911, il est alors âgé de 66 ans, il cesse ses fonctions de notaire mais reste, c'est le moins qu'on puisse dire, d'une activité débordante (en cela, encore, il est étonnamment moderne et ressemble beaucoup à certains de nos retraités d'aujourd'hui... n'est-ce -pas Christian ? N'est-ce-pas Enis ?)

Il fut en particulier un grand pourvoyeur d'articles, sur les sujets les plus divers... pour les revues des deux grandes sociétés savantes de l'époque : la Société des Sciences et Arts et l'Académie de l'île de La Réunion.

En tant qu'homme politique, il fut Maire de Saint-Pierre, Président du Conseil Général et candidat malheureux à la députation contre François de Mahy.

Il écrivit plusieurs brochures dans lesquelles il se fait l'apôtre du développement du port de Saint-Pierre et il stigmatise les carences de l'État en ce domaine. Comme Président du Conseil Général, il voulut être un novateur épris de progrès économique, avide de formules neuves et progressives.

A partir de 1911, il se consacre à l'étude de Madagascar qu'il a visitée en 1899-1900 et y voit le berceau d'un continent englouti.

L'historien nous a laissé plusieurs œuvres dont les plus importantes sont sans conteste : "La colonisation de l'île Bourbon" et "Fondation du quartier Saint-Pierre", qui contient une intéressante étude sur Mahé de Labourdonnais.

Ces écrits paraissent tout d'abord en 1885 et 1886 dans le journal "Le courrier de Saint-Pierre" et sont repris dans le Bulletin de la Société des Sciences et Arts à partir de 1887. Réunis en un volume qui paraît chez Delagrave, en 1898 puis en 1900, avec une préface de Louis Brunet, ils sont devenus quasiment introuvables et sont très

recherchés par les collectionneurs. Ils seront, comme je l'ai dit plus avant, bientôt réédités.

Mentionnons aussi une brochure "Prise de Cilaos sur les marrons" et une étude intitulée "Bourbon-Madagascar" publiée par le journal la "Patrie-Créole" vraisemblablement dans les années 1914 que nous n'avons pas eues en mains. Cependant, le texte de la brochure "Prise de Cilaos sur les marrons" est sans doute le même que celui inséré par le Docteur Jean-Marie Mac Auliffe dans son ouvrage "Cilaos pittoresque et thermal" (p 60 à 84) intitulé: "Prise de Cilaos par Mussard. 1743-1753".

Le savant et le chercheur se manifeste par des études et des publications extrêmement différenciées :

1880 : il se soucie de l'irrigation et du reboisement de son île natale. Publiée dans le journal "Le Travail", sa conférence sur ce sujet fait l'objet d'une brochure de 66 pages.

1887 : il fait à la Société des Sciences et Arts une communication sur la maladie des caféiers qui sévit à La Réunion.

1890 : il s'intéresse au volcan de la Fournaise. Il fait la description complète du pays Brûlé avec ses anciens et nouveaux cratères. Là encore il est un précurseur car dès 1922 il adresse au gouverneur une lettre demandant la création d'un observatoire sismographique, observatoire qui verra le jour quelque 70 ans plus tard.

1893 : il fait paraître à propos de l'affaire du Crédit Agricole chez Gaston Lahuppe, une brochure de 55 pages ayant pour titre "La chute du Crédit Agricole : une crise provoquée sans raison à l'île de La Réunion". Cet écrit reparaitra en feuilleton en 1914 dans "La revue de l'île de La Réunion".

1913 : il donne à l'Académie de l'île de La Réunion ses observations sur les dates critiques (concernant les cyclones), découverte du capitaine Jean Bertho et fait une communication sur les conjonctures et oppositions planétaires.

1919 : il publie à l'imprimerie Drouhet une brochure de 66 pages : "L'après-guerre pour l'île de La Réunion. De l'exploitation de ses mines de fer" dans laquelle il réunit plusieurs rapports de scientifiques de l'époque (Velain, Frappier de Montbenoit, Debette et du Souich) préconisant l'exploitation par exemple du sable ferrugineux des plages de l'Etang-Salé.

1920 : une baleine venue s'échouer sur le rivage de Saint-Pierre lui donne l'occasion d'écrire une note fort documentée pour le Bulletin de l'Académie de l'île de La Réunion.

1923 : il met la dernière main à un petit "Guide du voyageur pour le Canton de Saint-Pierre" qui sera publié en 1924 quelque temps après sa mort (à noter que cet opuscule contient nombre de photographies que l'on retrouve dans le manuel édité par son neveu Paul en 1924 : "La Réunion au cours élémentaire". - Orne : impr. La Chapelle-Montligeon).

Cet opuscule présente pour moi un intérêt particulier : en effet, il me rappelle un épisode très agréable de ma vie de collectionneur et de bibliophile qui serait un peu long et sans doute hors sujet de vous relater ici... Sachez simplement qu'il m'a permis de continuer ma collaboration en 1993 avec le Docteur Reverzy, pour la promotion des œuvres de Jules Hermann, commencée en 1991 avec l'édition d'un premier volume rassemblant des textes divers et introuvables consacrés en grande partie à la région de Saint-Pierre. Afin de mieux me faire comprendre, je vais vous lire des extraits de la préface que j'avais rédigée à l'époque... rassurez-vous : ce ne sera pas long...

Voici réédité, quelque soixante dix ans après sa première parution, le premier guide touristique de Saint-Pierre et de ses environs, dernier ouvrage de Jules Hermann, vieux créole passionnément épris de sa région du Sud, qui lutta toute sa vie pour la promotion économique de celle-ci.

Dans une conférence présentée à l'Université de La Réunion le mardi 29 mai 1990, intitulée : " Tombeau pour Jules Hermann ", le Docteur Jean-François Reverzy disait : " *Ce sud, vous avez cherché aussi à le promouvoir autrement, et là aussi vous anticipez. Vous*

rédigiez en 1923, peu avant votre mort, un petit " Guide du voyageur pour le Canton de Saint-Pierre ", aujourd'hui introuvable et qui reste dans sa brièveté et sa concision, un modèle du genre. Ce court texte s'accompagnait de poèmes dont vous étiez aussi l'auteur, " les pitons bleus "... "

Cet opuscule introuvable, d'une insigne rareté, j'eus le privilège de le découvrir en parfait état de conservation au fond d'une bibliothèque de famille où il avait été quelque peu oublié. Oubli qui nous permet aujourd'hui d'avoir cette réédition.

A notre époque où l'on prône le développement touristique qui est devenu un atout économique, quand des organisations comme le Comité du Tourisme et les Syndicats d'initiative, ou des associations comme celle du Pays d'accueil du Sud sauvage investissent des sommes importantes pour faire connaître et apprécier les charmes de notre île, ce petit livre reste toujours d'actualité. D'ailleurs, existe-t-il seulement un ouvrage contemporain qui peut lui être comparé ? Une rapide enquête téléphonique m'a permis de constater que des noms comme celui du Comte Choppy, de Le Coat de Kervéguen, de Théodore Deshayes, etc. n'évoquent plus grand chose aujourd'hui. Et ce ne sera pas le dernier mérite de ce petit guide, en complément aux dépliants touristiques que l'on peut trouver de nos jours, que d'apporter une note historique et nostalgique sur le Saint-Pierre d'autrefois.

Mais il est une œuvre où éclatent ses talents de scientifique, d'érudit, de linguiste, de chercheur visionnaire, de précurseur, d'artiste passionné par la beauté de son pays (qu'il a parcouru à pied en tous sens). Une œuvre qui à elle seule lui vaudrait de passer à la postérité et qui avait séduit un autre visionnaire... mauricien celui-là... Malcom de Chazal.

Cette œuvre, publiée en son entier trois ans après sa mort par sa veuve en 1927 (avec le concours, très important de son petit cousin Paul, l'auteur des petites géographies de La Réunion qui ont bercé mon enfance...) a pour nom "Les Révélations du Grand Océan". L'ouvrage édité en deux volumes contient cinq grandes parties intitulées "livre". Le tome I traite des trois premières (livre 1: Les

avènements sidéraux ; livre 2 : Le langage primitif de la France; livre 3 : Le langage moderne de la France). Jules Hermann y développe, entre autres, une théorie qui fait de Madagascar le berceau de l'humanité et qui voudrait que tous les noms de lieux de la France soient d'origine malgache (par exemple La Canebière de Marseille viendrait de "lakanabe iera" qui signifie en malgache les grands bateaux en amont, où les grands bateaux atterrissent). Le tome II contient les deux derniers livres qui traitent principalement de la géologie des îles Maurice et de La Réunion et du préhistorique à l'île Bourbon. Là encore les théories de Jules Hermann sont tout à fait originales et quelquefois même extravagantes comme le souligne le collectionneur et bibliographe Jackie Ryckebusch (l'archiviste et historien mauricien Auguste Toussaint, parle même : "*d'extraordinaire galimatias en deux volumes*"...) mais cet ouvrage qui est abondamment illustré de photographies réalisées par l'auteur est extrêmement intéressant pour quiconque se préoccupe de l'île de La Réunion et certains développements méritent vraiment qu'on s'y arrête. Celui sur les fractures de la terre de Mantovani expliqué dans le Bulletin des Sciences et Arts de 1890, t. 1, p. 109, explicite clairement la tectonique des plaques, 30 ans avant Wegener...

Jules Hermann travailla à cet ouvrage pendant plus de trente ans. La " Revue de l'île de la Réunion" le publia en feuilleton dans les années 1914 1915. Cette même revue, dans son numéro 35 du 10 janvier 1914, fit paraître une lettre signée de Jules Hermann dans laquelle il décrit les tribulations subies par son manuscrit au moment où il voulut le faire éditer à Paris dans les années 1900.

La mort (survenue le 4 avril 1924) le surprit alors qu'il crayonnait un dessin du Cap Bernard qu'il voulait faire paraître à la fin du livre cinquième.

Voici achevée, mesdames, messieurs, l'évocation de la vie et de l'œuvre de notre premier Président... Certains connaisseurs de l'œuvre de Jules Hermann vont sans doute rester sur leur faim et s'étonner que je ne m'étende pas plus sur l'originalité de ses recherches ou sur le mythe de la lémurie... mais c'est délibérément que je le fais. D'abord parce que je sais, comme je l'ai dit en préambule, que des écrits et commentaires d'une grande qualité

seront bientôt publiés, donc disponibles pour ces connaisseurs... et aussi parce que je voudrais vous faire partager l'émotion et le plaisir que j'ai ressentis quand il était devenu évident que ce tableau que vous avez devant vous, était bien le même que celui accroché au mur de la chapelle de l'ancien hôpital militaire, avenue de la Victoire à Saint-Denis, longtemps siège des réunions et des séances solennelles de l'Académie, souvent présidées par le gouverneur en personne...

Ma découverte de l'existence de ce tableau date des années 90-2000. J'avais fait la connaissance à cette époque d'un couple, fort sympathique, Monsieur, cadre supérieur de banque, membre du Rotary et joueur de Golf et Madame, d'une grande distinction et très cultivée. Madame, s'ennuyant un peu, avait ouvert à la Cour carrée, rue Jean Chatel, dans d'anciens et très beaux locaux en pierre de taille occupés auparavant par la Compagnie Marseillaise, un magasin d'antiquités meublé avec goût, dont j'étais devenu, sinon un fidèle client (c'était un peu cher pour ma modeste bourse !) du moins un habitué et un assidu car madame, dont la conversation était très intéressante et enrichissante, me mettait de côté les exemplaires de " Paul et Virginie " qu'elle récupérait et me les proposait en priorité avant de les mettre en vente. En contrepartie je lui communiquais tout ce que je savais sur les livres locaux qu'elle connaissait moins bien.

Et c'est ainsi qu'un jour, je vis arriver Monsieur avec deux tableaux, en fort mauvais état, représentant deux personnages, manifestement des notables, dont l'un ressemblait beaucoup à une photographie reproduite page 65 de l'ouvrage paru aux éditions du Tramail dont je vous ai parlé précédemment. De plus, ce personnage tenait entre ses mains un rouleau, style " volumen ", sur lequel nous pûmes déchiffrer, difficilement du fait d'un gros manque de la peinture juste à cet endroit, les mots " statuts " et " Académie ". Sans aucun doute possible, il s'agissait là d'un portrait, malheureusement non signé, du premier président de notre Académie... Je livrai ces réflexions au détenteur des toiles et essayai sans succès d'en savoir plus sur leur provenance... Quant au prix qu'il en demandait, il n'était pas en rapport avec leur état de conservation... Je m'en désintéressai donc et n'en entendis plus parler. Jusqu'à ce qu'un jour, au cours d'une réunion tenue au domicile de notre regretté Président, le Docteur Serge Ycard, je tombe en arrêt devant une toile, d'un format

plus petit, due au pinceau de sa femme Mireille et manifestement copie de celle que je connaissais. J'interrogeai Mireille, peintre à ses heures elle aussi et élève d'un grand artiste contemporain à qui l'on doit de très belles restaurations de plusieurs portraits de nos anciens évêques visibles dans les salons de l'évêché, rue de Paris, des portraits d'Omblin et de son mari Henri Paulin Panon Desbassayns au Musée de Villèle à Saint-Gilles les Hauts et de nombreuses huiles très recherchées surtout quand elles représentent des tamarins des hauts... Elle m'avoua qu'elle avait vu cette toile, sans doute en cours de restauration chez son professeur et qu'elle avait obtenu l'autorisation de la copier...

Quelque temps se passa et je vis un jour arriver dans mon bureau le détenteur des toiles, celles-ci toujours en piteux état et non restaurées...qui me déclara tout de go que son épouse et lui quittaient définitivement La Réunion et qu'il avait pensé que je pourrais lui acheter ses tableaux, cette-fois ci à un prix tout à fait raisonnable... ce que je fis séance tenante !... en ne songeant pas du tout, d'ailleurs, à l'époque à l'Académie, mais plutôt à mon amie Aude Palant-Vergoz, que je savais être la petite-fille de Paul Hermann et donc l'arrière petite cousine de Jules...

En attendant, je les montai à l'étage de ma maison du Brûlé et les oubliai quelque peu...

Puis, ce devait être dans le courant de l'année 2008, ou 2009, j'eus l'occasion d'admirer dans les salons d'apparat de l'ancien hôtel de ville de Saint-Denis, les immenses toiles du peintre de marine Maurice Ménardeau très bien restaurées par un jeune espagnol, Carlos Blanco, ami d'un de mes fils. Une idée me vint alors, que je soumis aussitôt à notre ancien président, monsieur Yves Drouhet, successeur de Serge Ycard à la tête de l'Académie, que je salue ici et dont la santé empêche d'être parmi nous ce soir. Cette idée était la suivante : j'étais disposé à faire don à l'Académie du portrait en piteux état, à charge pour celle-ci de le faire restaurer et de procéder à son accrochage au mur de notre salle de réunion ...Monsieur Drouhet accepta ma proposition, mais me déclara aussi que ce tableau, dont il ignorait l'auteur, dépôt de l'Académie à la Bibliothèque Centrale de

Prêt était certainement celui qui y avait été dérobé dans les années 90.

Il s'adressa à la Caisse locale de Saint-Denis du Crédit Agricole qui prit en charge, sur ces crédits " mécénat ", les frais de restauration et d'encadrement du tableau. Je profite encore de l'occasion pour renouveler mes remerciements au Conseil d'Administration de la dite Caisse, qui a permis ainsi à mon prédécesseur de mener à bien sa dernière action à la tête de l'Académie.

Carlos Blanco a, depuis, définitivement quitté La Réunion et n'est malheureusement plus disponible pour d'autres restaurations...

Voici donc l'Académie, de nouveau, détentrice de ce fameux tableau... reste à remplir la deuxième condition, à savoir le ré-accrochage au mur de notre salle de réunion rue de la Victoire... En principe, elle nous est toujours dévolue, mais je doute fort qu'en cette période de pénurie, la préfecture, héritière du gouvernement, nous la remeuble et la réinstalle comme l'avaient fait les gouverneurs Lapalud et Repiquet en 1925...

Restait aussi le problème de son identification : qui pouvait être l'auteur de ce portrait remarquablement bien exécuté ? Je pense avoir trouvé la réponse à cette question en lisant et relisant les procès-verbaux des séances de l'Académie fidèlement consignés par le Secrétaire général de l'époque, M. Adrien Merlo Conservateur du Musée Léon Dièrx, contenus dans les bulletins de l'Académie qui sont une véritable mine de renseignements de toutes sortes pour celui qui se donne la peine de les lire in extenso... une collection complète de ceux-ci se trouve à la Bibliothèque Départementale dans le bureau d'un assistant de conservation où elle peut être consultée...

En effet, au cours de sa séance du 3 novembre 1921, l'Académie acceptait comme Membre Associé, un certain Victor Gautrez, Professeur au Lycée Leconte de Lisle et homme de lettres auteur d'un roman intitulé : " Amours de beaux mulâtres " dont l'action se passe en Guyane.

Ce monsieur Gautrez est élu Membre Titulaire le 6 novembre 1924 et nous apprenons au détour d'un compte-rendu qu'il a été élève à l'école des beaux-arts, lauréat d'un concours de peinture et qu'il est pressenti pour exécuter un " *portrait à l'huile du gouverneur Garbit qu'on placerait en face de celui du président Hermann* " (P V du 5 novembre 1925), plus tard la même demande lui sera faite au décès du Président Guignard et " *le 30 novembre 1930 un portrait de M. Méziaire Guignard [...] exécuté par M. Victor Persinette-Gautrez, membre titulaire fut placé dans la salle de réunion de l'Académie* ". (Vol 10 du Bulletin)

Dans leurs allocutions, reproduites dans ce même volume, le gouverneur Repiquet et le Docteur Henri Azéma le qualifient " *d'excellent peintre* " et de " *peintre de grand talent* "

À n'en pas douter, mesdames, messieurs, il est l'auteur du tableau que vous avez devant vous.

Je suis donc particulièrement heureux de vous présenter, ce soir, dans sa splendeur retrouvée, ce portrait de notre premier président.

Il est des moments dans la vie où l'on se dit que la notion de divine providence existe vraiment... Sinon, comment expliquer le fait que ce soit justement à moi, membre de l'Académie, qu'on vienne proposer le rachat des portraits de nos deux premiers présidents... " *Croûtes* " encombrantes et en piteux état, qui auraient très bien pu terminer à la décharge...

Fasse que ce tableau puisse, de longues années encore, être le signe tangible de l'existence et de la pérennité de notre Académie !

Je vous remercie.

A-M VAUTHIER

SAINT-PAUL BERCEAU DU PEUPEMENT DE LA RÉUNION

350^{ème} anniversaire du début du peuplement de La Réunion

Conférence du 15 juin 2013 à la Chapelle Pointue

par Alexis MIRANVILLE

L'occupation humaine de notre île a connu plusieurs épisodes dont le plus ancien remonte à 1646, avec la venue des douze mutins français exilés de Madagascar par Jacques Pronis, le gouverneur de la colonie du Fort-Dauphin. L'année 1663 est aujourd'hui communément considérée comme celle du début du peuplement parce que, notamment, elle a vu arriver les premières femmes qui ont fait souche dans l'île. Le trait commun à ces divers groupes de migrants c'est qu'ils ont tous commencé par s'établir à Saint-Paul, faisant de ce quartier le berceau du peuplement de La Réunion.

Une baie accueillante et prisée des navigateurs

En raison de la direction générale des vents alizés qui soufflent du sud-est vers le nord-ouest, les bateaux à voile abordaient notre île par l'est et devaient longer des côtes inhospitalières jusqu'à ce qu'ils trouvent un endroit propice à l'accostage et au débarquement. À cet égard, c'est l'actuelle baie de Saint-Paul qui offrait le plus d'atouts.

En 1619, alors que cette baie n'avait pas encore été baptisée, le maître d'équipage d'un navire hollandais, Villen Isbrantsz Bontekoe, en a laissé une description qui y correspond en tous points : "*une baie avec un fond de sable [...] et au fond un lac dont l'eau n'était pas tout à fait douce [...] l'eau salée y entrant à travers le sable lui donnait ce mauvais goût [...] de l'eau douce et une petite rivière qui descend du haut des montagnes et coule jusque sur la grève*"⁷. Bontekoe était à la

⁷ Albert Lougnon, *Sous le signe de la tortue, Voyages anciens à l'Île Bourbon*, 3^e édition, Librairie Gérard, Saint-Denis de La Réunion, 1970, page 18. La petite rivière mentionnée correspond à l'actuelle ravine du Cimetière.

recherche de rafraîchissements et d'un lieu de repos pour ses matelots malades.

En 1666 un autre voyageur, Carpeau du Saussay, débarque à son tour dans la baie de Saint-Paul pour se rendre à l'habitation des Français située au nord-est de l'Étang. Il décide de passer la nuit en un endroit qu'il décrit ainsi : "*Nous nous campâmes proche de la mer, dans un fond le plus agréable du monde, auprès d'un ruisseau dont l'eau faisait envie par sa fraîcheur et par sa beauté. Nous avions d'un côté la vue de la mer ; d'un autre, celle d'une montagne de roche à perte de vue. Nous étions environnés d'un grand étang en forme de croissant [...]*"⁸.

Bontekoe avait repris la mer après 21 jours passés dans cette baie. Avant lui, ce lieu avait accueilli d'autres navigateurs, comme nous l'apprend le passage suivant de son récit de voyage : "*Nous trouvâmes proche de cette eau une planche où on avait gravé des lettres qui marquaient que le commandant Block avait été là avec une flotte de treize vaisseaux*".

Lorsqu'il arrive à Saint-Paul, Carpeau du Saussay constate qu'il y a déjà du monde dans le coin. Il s'agit d'une frégate anglaise qu'il désigne par l'expression "*perturbateur de notre repos*" et dont il doit attendre le départ avant d'installer un campement pour la nuit. Cette frégate est en train de "*faire de l'eau et du bois*".

De ces témoignages il ressort nettement que la baie de Saint-Paul était autrefois un lieu très fréquenté et prisé des navigateurs pour l'abondance et l'excellente qualité de son eau douce. Le fait est également attesté par le plan de Saint-Paul dressé en 1719 par le Major Étienne de Champion, membre du Conseil provincial de l'île. On y voit en effet l'emplacement de la falaise et des cavernes avec, signalé par un numéro reporté en légende, un "*Bassin où les navires font l'eau*".

⁸ Ibid., page 50.

Un site largement façonné par la mer

Il y a quelques centaines de milliers d'années, le rivage de la mer, entre la Possession et le cap La Houssaye, se situait au pied de la montagne et des pentes de la planèze du Grand Bénare, ce vaste plan incliné de forme triangulaire qui culmine à 2 896 m d'altitude et s'étend de la rivière des

Galets à la ravine du Gol⁹. En témoignent les fossiles de gastéropodes marins qui ont été retrouvés dans une carrière de sable à Savanna¹⁰.

Les hauts de Saint-Paul font partie de cette planèze constituée par l'empilement des coulées de laves solidifiées de l'ancien volcan du Piton des Neiges et qui se terminait alors par des falaises vives, constamment battues par les vagues.

Ces vagues attaquent la falaise et la font reculer, accentuant sa verticalité, suivant un processus classique. Lorsque l'excavation creusée atteint une certaine profondeur, sa partie supérieure s'effondre, et cela jusqu'au moment où les éboulis entassés sur la plate-forme d'abrasion finissent par constituer eux-mêmes une sorte de protection contre ce travail de sape. La grotte des Premiers Français n'est que l'une de ces nombreuses excavations creusées par la mer.

Au nord de la ravine Bernica, dans le secteur du Tour des Roches, les pentes sont moins abruptes car des coulées de laves plus récentes ont chevauché l'ancienne falaise vive avant de retomber en cascades et de s'étaler à ses pieds¹¹.

⁹ Wilfrid Bertile *Encyclopédie de La Réunion, tome 2*, Livres-Réunion, Saint-Denis de La Réunion, 1982, page 90.

¹⁰ René Robert, *Morphologie Littorale de l'Île de La Réunion*, Collection des Travaux du Centre Universitaire, NID, Saint-Denis de La Réunion, 1974, page 103.

¹¹ Pierre Rivals, *Histoire Géologique de l'Île de La Réunion*, Azalées Éditions, Sainte-Marie de La Réunion, 1989, page 192.

Il y a environ 20 000 ans commence une seconde période au cours de laquelle l'action de la mer est plus constructive. Alors que les éruptions du Piton des Neiges sont alors pratiquement achevées, de grosses pluies et des coulées boueuses créent le delta de la rivière des Galets à la sortie du cirque de Mafate. De ce cône de déjection provient le sable qui, transporté par un contre-courant côtier venant du nord et butant contre un premier obstacle constitué par le cap Marianne, finit de combler la baie de Saint-Paul¹². Ce comblement a probablement commencé avec des matériaux provenant du démantèlement par l'érosion marine de la masse de tufs¹³ du cap La Houssaye, le courant côtier dominant dans cette zone étant de direction sud-nord.

Dans les sables basaltiques noirs de la plaine ainsi mise en place au bord de l'océan, le vent édifie de belles dunes comme celles que l'on peut voir à l'avant des grottes. Bien visible également sur le plan de Champion de 1719, ce cordon littoral qui isole de la mer l'Étang et les falaises situées plus au sud constitue un espace favorable à l'installation humaine.

Au-dessus de ces falaises, la surface de la plaine se présente comme une succession de petits plateaux étagés, profondément disséqués par un grand nombre de ravines, souvent à sec sur une grande partie de l'année, qui prennent naissance près du sommet puis s'écartent en s'encaissant à mesure qu'elles se rapprochent de l'océan. Privées de leur débouché direct sur la mer, ces ravines se déversent dans l'Étang.

Saint-Paul, habitation des Français

Aujourd'hui encore, plusieurs auteurs ou écrits continuent à répandre l'idée selon laquelle le nom de Saint-Paul aurait pour origine la date d'une prise de possession de l'île Mascareigne, un 29 juin, jour

¹² René Robert, *op. cit.*, page 103.

¹³ Les tufs sont des roches plus tendres que celles constituées par les laves. Ils sont formés par la consolidation de coulées de boue, de sables et de cendres volcaniques englobant des blocs de basalte.

de la fête des apôtres Saint Pierre et Saint Paul. Une thèse jamais démontrée, qui repose sur l'interprétation du témoignage imprécis et controversé¹⁴ d'un voyageur, François Cauche, lequel se trouvait à bord du navire le *Saint-Alexis* dont le capitaine, Goubert, aurait effectué cette première prise de possession¹⁵.

Dans son récit, François Cauche dit seulement que ce navire se trouvait à Rodrigues le 25 juin 1638. Il ne donne aucun détail sur la date de son arrivée dans notre île et ne mentionne nulle part le nom de Saint-Paul.

Cette prétendue prise de possession du 29 juin étant parfois attribuée à Jacques Pronis, il faut savoir que celui-ci en a bien effectué une, mais en septembre 1642 et n'a laissé aucune trace écrite de son passage dans l'île¹⁶.

En fait, le nom de Saint-Paul apparaît pour la première fois dans l'acte officiel de prise de possession effectuée en 1649 par le capitaine Le Bourg du navire le *Saint-Laurent*, à la demande du gouverneur de la colonie française de Fort-Dauphin, Étienne de Flacourt¹⁷. Celui-ci le porte ensuite sur la carte qu'il publie en 1658.

Sa principale source d'informations sur l'île Mascareigne est le témoignage des douze Français qui viennent d'y effectuer un séjour de trois ans. Exilés de Madagascar par Pronis en 1646, ils ont été rappelés par Flacourt en 1649. Quelques-uns d'entre eux ont même été "*fâchés d'en être revenus*"¹⁸.

D'après ces documents, Saint-Paul ne désigne pas l'ensemble de la baie et de l'espace qui l'entoure, mais seulement *l'habitation des*

¹⁴ Albert Lougnon, *Sous le signe de la tortue, Voyages anciens à l'Île Bourbon, ...*, *op. cit.*, pages 23 -26.

¹⁵ François Cauche, *Relations véritables et curieuses de l'isle de Madagascar et du Brésil*, Paris, A. Courbé, 1651, page 7.

¹⁶ Étienne de Flacourt, *Histoire de la grande Isle Madagascar*, édition annotée, augmentée et présentée par Claude Allibert, Paris, Karthala, 2007, page 265.

¹⁷ *Ibid.*, pages 592-593.

¹⁸ *Ibid.*, page 443.

Français, c'est-à-dire l'endroit précis, en arrière de l'Étang, où se sont établis les douze mutins.

L'hypothèse la plus probable est que ces exilés auraient dénommé leur habitation *Saint-Paul* en s'inspirant du nom *Saint-Pierre* que Pronis avait donné à l'habitation qu'il avait fondée, pour lui et ses douze hommes, à leur arrivée à Madagascar, en septembre 1642¹⁹. Tout individu ou groupe humain déplacé a en effet tendance à reconstituer, là où il se trouve, un cadre de vie ou un environnement qui lui rappelle celui qu'il a quitté.

Les mutins exilés sont sans doute aussi à l'origine de la dénomination de la ravine Saint-Gilles qui figure également sur la carte de Flacourt. Mais, comme pour Saint-Paul, il est peu probable que cette dénomination ait un lien quelconque avec le jour de la Saint-Gilles.

En effet, selon Flacourt, lorsqu'on les a ramenés à Madagascar en 1649, ces mutins ont été retrouvés "*nus, sans chemise, habit, chapeau, ni soulier, y ayant été portés et laissés avec seulement chacun un méchant caleçon, un bonnet et une chemise de grosse toile et, comme ils croyaient y rester toute leur vie, ils se résolurent d'aller ainsi nus, afin d'épargner chacun ce caleçon et cette chemise pour s'en servir, étant ou malades ou blessés*"²⁰.

Le calendrier ne devait pas être l'objet que ces hommes pouvaient avoir en permanence avec eux, contrairement aux capitaines, équipages ou passagers lettrés des navires de l'époque. Il est possible qu'ils aient choisi ce nom de Saint-Gilles, comme pour l'habitation de Saint-Paul, par référence à un événement et un endroit de Madagascar qui les avaient marqués. Dans la région d'où ils venaient, il y avait en effet une rivière Saint-Gilles, baptisée ainsi en 1643 par le capitaine de marine marchande *Rezimont*, (ou *Régimont*), à la mémoire de son fils aîné, prénommé *Gilles*, tout comme lui, et qui avait été tué lors de violents combats contre les Malgaches²¹.

¹⁹ Ibid., pages 265, 267 et 570.

²⁰ Ibid., page 308.

²¹ Ibid., pages 132, 266-267 et 571.

Les premiers habitants de Saint-Paul

Louis Payen et ses compagnons, arrivés en 1663, ne sont donc pas les premiers habitants de La Réunion.

En 1654, devant se rendre en France, Flacourt confie le commandement de Fort-Dauphin à Pronis. Mais avant de partir, le 10 septembre, il exile à Bourbon un certain Marovoule, de son vrai nom Antoine Thoreau, dit aussi Couillard, qui s'était rendu coupable de plusieurs vols (chemise, fusil, poudre, etc.).

Selon toute vraisemblance, ce serait plutôt pour pouvoir se débarrasser de quelqu'un qu'il craint un peu, le considérant comme une forte tête mais aussi comme le seul homme "*capable de commander*". Un autre de ses écrits nous apprend d'ailleurs qu'il l'a envoyé à Bourbon "*pour y cultiver du tabac et y faire recherche de ce qu'il y a de bon et propre pour envoyer en France*".

Flacourt précise également que sept autres Français lui ont demandé "*permission d'y aller faire culture de tabac pour leur compte*"²². Il s'agit donc pour le moins d'un exil bien volontaire.

Dans son mémoire, Antoine Thoreau est encore plus explicite : "*Le dixième de septembre 1654, je m'embarquai par l'ordre de Monsieur de Flacourt notre Commandant et Directeur de la Compagnie, de mon consentement et par la prière que je lui en avais faite [...] pour aller demeurer dans l'isle de Bourbon anciennement nommée Mascaregne avec 7 autres Français et 6 Nègres, qui nous y ont suivis aussi [...]*"²³.

Les noms de ces sept Français sont connus : du Parcq, Farobbe, Loiseau, Gomet, Throude, Lavigne et La Bretonnière²⁴. La navigation dure 12 jours et le petit groupe s'établit "*sur le bord d'un étang qui se débouche de temps en temps dans la mer, dans une*

²² Étienne de Flacourt, *Histoire de la grande Isle Madagascar*, ..., page 384.

²³ Ibid., page 411.

²⁴ Ibid., page 621.

*grande anse qui est à l'ouest-nord-ouest de l'île, où est le plus sûr ancrage*²⁵.

Le 5 juin 1658, Thoreau et ses compagnons quittent Bourbon pour l'Inde, trompés par le capitaine d'un navire de passage qui leur fait croire que la colonie de Fort-Dauphin n'existe plus, tous les Français ayant été tués.

En novembre 1663 la baie de Saint-Paul accueille les deux Français, dont Louis Payen, venus s'installer à Bourbon, avec dix Malgaches dont trois femmes. Dans son *Histoire des Indes Orientales* publié à Paris, en 1668, Urbain Souchu de Rennefort écrit, à propos de Bourbon : "*Il y avait deux Français en cette île. [...] Leur case était bâtie près de la chute d'une fontaine qui tombait en nappe d'eau, du milieu d'un grand rocher, entourée de tabac, de racines et d'herbes potagères, dont ils avaient porté des graines. Ils tenaient dans un enclos quantité de cochons et de cabris, pour leur consommation et pour les vendre aux étrangers qui n'avaient pas le temps d'aller les chasser dans l'île [...]*"²⁶. Il est intéressant de noter que l'on ne mentionne pas l'existence d'une grotte mais celle d'une fontaine, en fait une cascade.

Au sujet des dix Malgaches arrivés en 1663 avec Louis Payen, un autre voyageur qui a visité Bourbon en 1665, François Martin, écrit :

"L'on trouva deux Français à Mascareigne, qui y étaient depuis dix-huit mois avec des nègres qu'ils y avaient menés de Madagascar [...]. Les nègres avaient fui à la montagne après avoir manqué une conjuration qu'ils avaient faite d'assassiner les deux Français. On envoya six soldats sous un officier pour tâcher à les rencontrer, qui perdirent leur temps et retournèrent à l'anse Saint-Paul après avoir ruiné des plantages qu'ils avaient trouvé que les nègres avaient faits.

²⁵ Ibid., page 411.

²⁶ Urbain Souchu de Rennefort, *Histoire des Indes Orientales*, Éditions ARS Terres Créoles, Saint-Denis de La Réunion, 1988, page 104. Souchu de Rennefort était un agent de la Compagnie des Indes. Il voyageait sur l'un des bateaux de la flotte qui, en 1665, a amené à Bourbon Regnault et les vingt premiers colons français.

Les noirs revinrent depuis, sur la parole qu'on leur donna qu'ils ne seraient point punis. Le sujet de leur conjuration était pour avoir à leur dévotion des négresses que les deux Français avaient amenées avec eux du Fort-Dauphin, dont une était très bien faite..."²⁷.

La question s'est souvent posée de savoir si ces Malgaches étaient des esclaves en 1663 ou le sont devenus par la suite. Même si un statut juridique peut être purement théorique et sans application pratique dans la réalité quotidienne, des textes doivent être cités, afin d'éclairer le débat. L'article 12 des statuts de la Compagnie des Indes établis le 26 octobre 1664 rappelle qu'il "*est expressément défendu de vendre aucun habitant originaire du pays comme esclave, ni d'en faire trafic, sous peine de la vie; il est enjoint à tous les Français qui les loueront ou retiendront à leur service de les traiter humainement, sans les molester ni les outrager, à peine de punition corporelle s'il y échoit*".

Du 27 août de la même année 1664 date une Déclaration du Roi à l'intention de la Compagnie des Indes, à laquelle sont concédés Madagascar et les îles "*circonvoisines*".

Cette déclaration reprend en des termes presque identiques celles du 29 avril 1627 pour le Canada et du 12 février 1635 pour les îles d'Amérique. Dans son article 38 elle stipule :

"Et pour favoriser d'autant plus les habitants des dits pays concédés, et porter à nos Sujets à s'y habituer, nous voulons que ceux qui y passeront dans les dits pays jouissent des mêmes libertés et franchises que s'ils étaient demeurant en ce royaume, et que ceux qui naîtront d'eux et des habitants des dits pays, convertis à la foi catholique apostolique et romaine, soient censés et réputés Regnicolles et naturels Français, et comme tels, capables de toutes les successions, dons, legs et autres dispositions, sans être obligés d'obtenir aucunes Lettres de Naturalité".

On pouvait donc, théoriquement, devenir français par le baptême.

²⁷ Albert Lougnon, *Sous le signe de la tortue, Voyages anciens à l'Île Bourbon*, 3^e édition, Librairie Gérard, Saint-Denis de La Réunion, 1970, page 41.

Une grotte qui n'a servi d'abri à personne !

En l'état actuel de nos connaissances, aucun texte ancien n'indique ni ne laisse entendre que l'un ou plusieurs des premiers habitants de Saint-Paul auraient logé dans une grotte, même pour un temps très court. L'existence de grottes n'est mentionnée qu'à partir de 1719, sur le plan de Champion où elles figurent sous la dénomination de *cavernes*, laquelle est à l'origine du nom de tout le quartier sud de la ville, de la rue principale de ce quartier et du cimetière implanté dans le secteur en 1788.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, sur une lithographie de Roussin, la Grande Caverne prend l'appellation de *Caverne du Portugais*. C'est donc à cette époque que l'on commence à penser qu'elle aurait pu être habitée.

En 1937, l'historien Jean Farchi l'appelle tout simplement *Caverne de Saint-Paul*²⁸. Au début des années 1950, dans son *Histoire abrégée de l'Île de La Réunion*, l'instituteur Eugène Souris reprend le nom de *Caverne des douze Exilés*²⁹, déjà utilisé par son collègue Paul Hermann, en 1924, dans un manuel d'histoire intitulé *La Réunion au cours élémentaire*.

Cette référence aux exilés repose visiblement sur l'amalgame fait entre, d'une part, les douze mutins de Fort-Dauphin arrivés en 1646, qui n'ont jamais résidé à cet endroit, et, d'autre part, Payen et ses compagnons, qui étaient douze eux aussi (d'où la confusion !) mais pas des exilés à proprement parler. En 1646, on l'a vu, l'habitation des mutins français se situait en arrière de l'Étang, dans l'actuel secteur du Tour des Roches. Comme celle des vingt premiers colons venus en 1665 avec Étienne Regnault. En 1950 l'Église installe une statue de la *Sainte-Vierge* à côté de la Grande Caverne qui devient, sous le nom de *grotte de Notre-Dame de Lourdes*, un lieu de prière qui accueille régulièrement de nombreux pèlerins et promeneurs venus de tous les coins de l'île. L'aspect du site, avec sa

²⁸ Jean Farchi, *Petite histoire de l'île Bourbon*, PUF, Paris, 1937.

²⁹ Eugène Souris, *Histoire abrégée de l'Île de La Réunion*, Librairie Cazal, Saint-Denis de La Réunion, 1954.

végétation luxuriante et le murmure de l'eau qui sourd de la paroi rocheuse, n'est pas sans rappeler celui de Massabielle dans le département des Hautes Pyrénées.

En 1965 la grotte de Notre-Dame de Lourdes est rebaptisée *grotte des Premiers Français*. Le réaménagement du lieu en espace public de détente et de loisirs conduit les autorités ecclésiastiques de l'Île à déplacer la statue de la Vierge dans une autre anfractuosité située plus au nord puis, en 1990, à la transférer définitivement dans le parc de la cure, près de l'église paroissiale³⁰. Mais sur les nouvelles cartes officielles de l'IGN, les deux noms continuent à figurer, côte à côte, encore pendant longtemps.

Cette dernière dénomination, faite en hommage à Louis Payen et à son compagnon français, intervient en octobre 1965, lors de la célébration du tricentenaire de l'arrivée à Saint-Paul des premiers colons de La Réunion (1665-1965).

Outre le fait de prendre 1665 comme l'année du début du peuplement de l'Île, l'absence de référence aux dix Malgaches qui avaient accompagné les deux Français est alors immédiatement dénoncée par le journal du Parti Communiste Réunionnais, *Témoignages*, comme une falsification de l'histoire³¹.

Même si l'on considère qu'en 1664 et 1665 les deux Français ont été retrouvés seuls à la Caverne, il reste que l'expression "*grotte des*" propage l'idée que les migrants de 1663 auraient habité à l'intérieur de la cavité rocheuse, ce qui n'est pas conforme à la réalité historique.

Débaptiser, rebaptiser, enjeu historique ou politique ?

Il faut savoir qu'en 1965 on est dans un contexte politique très particulier. Dans leur lutte contre les idées autonomistes du Parti Communiste Réunionnais qu'ils accusent de vouloir l'indépendance de

³⁰ Source : *Journal de l'Île* du 1^{er} février 1990, page 8.

³¹ Journal "*Témoignages*" du mardi 14 septembre 1965.

La Réunion, la droite "départementaliste" tient à montrer que l'histoire de La Réunion est intimement et indissolublement liée à celle de la France.

On fait feu de tout bois. C'est ainsi que, dans la foulée, *le quai Gilbert* est rebaptisé *quai de Brest*, d'où sont partis, le 7 mars 1665, les bateaux qui devaient se rendre à Bourbon avec les premiers colons français. L'utilisation de l'histoire à des fins politiques semble donc évidente.

Il est vrai aussi que, jusqu'au début des années 1960, sans doute du fait de l'absence d'une université à La Réunion, la recherche historique n'avait pas encore pris l'ampleur qu'elle a aujourd'hui.

À la phase de désintérêt général pour l'histoire locale a succédé une période marquée par l'engouement du grand public pour les lieux de mémoire, les sites patrimoniaux, les manifestations commémoratives, et par la montée du sentiment identitaire chez beaucoup d'intellectuels réunionnais.

Depuis quelques années, la question d'un éventuel changement de nom pour la grotte des Premiers Français se pose de façon récurrente et insistante, par exemple en 2003 lorsque la mairie du Tampon a voulu transformer la *Plaine des Cafres* en *Plaine des Volcans*, ou encore en février 2006 lorsqu'un historien a découvert sur un plan de Saint-Paul datant de 1806 la mention d'une "*caverne servant de cimetièrre pour les Noirs*"³². À la fin de cette même année 2006, le magazine de la Région, collectivité à majorité communiste, ne mentionne plus la grotte des Premiers Français que sous l'appellation *Grotte des premiers Réunionnais*³³, nouveau nom repris en 2010 par la municipalité de Saint-Paul³⁴.

³² Articles dans la presse locale du 17 février 2006: *Le Quotidien de La Réunion* (page 23) et *Le JIR* (page 26).

³³ Titre de l'article: *Saint-Paul: grotte des premiers Réunionnais et piscine*, magazine de la région, oct-nov-déc 2006, page 40.

³⁴ *Le JIR* des 26 et 27 février 2010.

Toute la question est de savoir si un changement s'impose vraiment et si l'enjeu historique de ce changement justifie que l'on raye de la mémoire des Saint-Paulois, des guides touristiques, cartes IGN et autres documents officiels, un nom en usage depuis près d'un demi-siècle. D'autant plus que le remplacement de *Français* par *Réunionnais* risque d'être perçu par beaucoup comme la manifestation d'une volonté d'établir une distinction, une hiérarchie, voire une opposition entre deux composantes identitaires de la société réunionnaise.

Quoi qu'il en soit, si la grotte des Premiers Français doit être rebaptisée, seul un retour à l'appellation d'origine, *La Caverne*, permettrait de corriger les erreurs historiques et de mettre un terme à l'exploitation idéologique de ce site magnifique, riche en symboles et en questions, haut lieu du patrimoine de La Réunion.

Les premières femmes de Saint-Paul

En 1665 Louis Payen quitte l'Île pour Fort-Dauphin puis pour la France. Quant à son compagnon, selon Souchu de Rennefort, il s'engage "*au service de la Compagnie*".

Au sujet de ce compagnon, l'hypothèse souvent avancée et selon laquelle il pourrait s'agir de Pierre Pau ou de Paul Cauzan est contredite par les travaux de l'historien Jean Barassin (1911-2001) et de Camille Ricquebourg (1911-2010) auteur du Dictionnaire généalogique des familles de l'île Bourbon³⁵.

D'après ces chercheurs, Pierre Pau serait arrivé seulement en 1667. Il est le père d'Étienne Pau, le premier enfant blanc baptisé à Saint-Paul le 7 août 1667 mais reparti dès 1670 pour Fort-Dauphin, avec sa mère devenue veuve en 1669.

³⁵ L.J. Camille Ricquebourg, *Dictionnaire généalogique des familles de l'île Bourbon (La Réunion)*, imprimerie de la manutention, Mayenne, 1983.

Quant à Paul Cauzan, marié à Madagascar avec une Malgache nommée Anne Caze, son arrivée à Bourbon aurait eu lieu le 27 avril 1671. De plus, s'il avait fait partie du groupe des migrants de 1663, cela laisserait entendre que son épouse serait partie en marronnage pendant plus d'un an dans les hauts de Saint-Paul.

En 2013, dans le cadre du 350^e anniversaire du début du peuplement de La Réunion, on ne manquera pas de rendre hommage à Anne Mousse pour avoir été la première fille et la première maman née dans cette île, la première femme créole de Saint-Paul. Mariée vers 1687 au colon français Noël Tessier originaire de la Bretagne, elle devient, selon Jean Barassin, "*la souveraine incontestée de la région de Sainte-Marie*"³⁶ où elle fait construire un centre paroissial complet, achevé après sa mort : église, presbytère, cimetière, etc. Propriétaire d'une vaste exploitation et de trois esclaves, le couple a eu huit enfants, dont sept vivants, lesquels ont épousé des fils et filles de colons français de Sainte-Marie.

Notre île n'ayant officiellement accueilli aucun autre navire venant de Madagascar entre novembre 1663 et avril 1671, la naissance d'Anne Mousse, baptisée à Bourbon le 14 août 1668, rend plausible la présence de ses parents, Marie Caze et Jean Mousse, parmi les dix Malgaches venus en même temps que Louis Payen.

Selon Antoine Boucher³⁷, la mère de cette "*négresse créole* [...] fut jadis esclave de la Compagnie", ce qui fait penser aux dix fugitifs revenus vivre avec les colons d'Étienne Regnault, celui-ci leur ayant promis qu'ils ne seraient pas punis.

Après le décès de son mari malgache, Marie Caze a épousé en secondes noces un colon français, Michel Frémont, arrivé dans l'Île en 1686. Cela lui a permis de ne pas devenir esclave ou de cesser de l'être car, même si le code noir de 1685 s'appliquait aux Antilles, l'esclavage devait être déjà pratiqué à Bourbon depuis un certain

³⁶Antoine Boucher, *Mémoire pour servir à la connaissance de chacun des habitants de l'Isle Bourbon*, suivi des *Notes* du Père Barassin, ARS Terres Créoles, Saint-Denis de La Réunion, 1989, page 132.

³⁷ *Ibid.*, page 19.

temps. En effet, par son ordonnance du 1^{er} décembre 1674, le gouverneur La Haye avait interdit tout mariage entre Blancs et Noirs, parce que "*cela dégoûterait les noirs du service*" et que "*c'est une confusion à éviter*".

Deux autres enfants ayant été baptisés dans l'île avant avril 1671, date de l'arrivée de la flotte venant de Madagascar, leurs parents auraient pu faire partie des dix Malgaches venus avec Louis Payen. La première, Anne Haar, née le 15 août 1668, était la fille d'Antoine Haar et de Marie-Anne Finna³⁸. Quant à Ambroise Lambouquiti, baptisé le 12 février 1671, il était le fils d'Étienne Lambouquiti et de Marguerite Caze³⁹.

Ainsi, les trois premières femmes de Saint-Paul seraient Marie-Anne Finna, Marie Caze et Marguerite Caze. Mais l'historien Jean Barassin a retrouvé les traces de trois autres membres de cette dernière famille, probablement des sœurs et arrivées après 1663 : Anne, Marie-Anne et Jeanne Caze.

Ayant épousé à Madagascar le Français Paul Cauzan et, selon toute vraisemblance, venue à Bourbon avec lui en 1671, Anne Caze avait elle aussi échappé à la condition d'esclave. Mais, seul survivant des trois enfants du couple, François Cauzan est mort sans descendance. Devenue veuve, Anne Caze s'est remariée avec Gilles Launay vers 1678. Des cinq enfants qu'elle a eus de lui, seules deux filles ont survécu⁴⁰.

Une autre des sœurs Caze, Marie-Anne, n'est pas non plus devenue esclave ou a cessé de l'être lorsque, vers 1680, elle a épousé François Rivière.

³⁸ L.J. Camille Ricquebourg, *Dictionnaire généalogique des familles de l'île Bourbon (La Réunion)*, ... Vers 1682, Anne Haar est devenue l'épouse de Jean Brun.

³⁹ Robert Bousquet, *Les esclaves et leurs maîtres à Saint-Paul, des origines à 1735*, Mémoire DEA, Archives départementales de La Réunion, cote 8J110. Le patronyme *Lambouquiti* est également orthographié *Lamboutique*.

⁴⁰ Antoine Boucher, *Mémoire pour servir à la connaissance de chacun des habitants de l'Isle Bourbon*, suivi des *Notes* du Père Barassin, ..., page 180.

Quant à Jeanne Caze, mariée au Malgache Gilles Leheretchi, elle n'a jamais perdu son statut de domestique et a travaillé par la suite comme esclave, avec son époux, chez sa sœur Anne Caze et le mari de celle-ci, le Français Gilles Launay⁴¹.

Si le mystère reste donc entier quant au compagnon français de Louis Payen, ce que l'on sait des premières femmes venues avec lui en 1663, ou un peu après en 1671, met clairement en évidence le rôle majeur joué par Madagascar et les Malgaches dans le peuplement de La Réunion.

D'autre part, le fait que cinq sœurs soient arrivées en au moins deux groupes successifs, et même avec son époux français pour l'une d'entre elles, mérite d'être souligné. Il peut accréditer l'hypothèse d'une migration consentie, sinon volontaire.

À noter également, le parcours original de trois de ces cinq femmes et le sort peu commun que connurent Jeanne et Marguerite Caze : n'ayant pu échapper à la triste condition d'esclaves, elles sont devenues la propriété de l'une de leurs sœurs restées ou devenues libres par mariage.

On retiendra surtout que c'est avec ces premières femmes malgaches qu'a commencé le métissage de la société réunionnaise, bien avant que l'odieux système de l'esclavage ne vienne y créer la division et les antagonismes, causant des blessures qui, aujourd'hui encore, ne sont pas totalement cicatrisées.

A. MIRANVILLE

⁴¹ Ibid.

LE GAULLISME A L'ÎLE DE LA REUNION (1940-2004)

par Gilles GAUVIN

La naissance du gaullisme : l'attachement patriotique à la « mère patrie »

La défaite militaire de juin 1940 provoque la stupéfaction au sein de la population insulaire. Dès le 19 juin des pétitions sont envoyées au gouverneur pour affirmer la volonté des insulaires de « ne reconnaître que l'étendard français » et que « l'île de La Réunion est prête à donner à la France le plus grand nombre de ses enfants comme elle eut l'honneur de le faire lors de la guerre de 1914 à 1918⁴² ». Mais le gouverneur Aubert qui affirmait toujours le 18 juin sa volonté de poursuivre la lutte, impose aux notables insulaires l'adhésion au maréchal Pétain. Il faut dire qu'il reçoit très mal la proposition des autorités anglaises de se rallier à eux. D'autant plus que, le 25 juin, le ministre des Colonies lui a rappelé son devoir d'obéissance au gouvernement français. Toute la propagande pétainiste est relayée et le régime policier particulièrement renforcé.

La représentation parlementaire se montre légaliste : les députés Gasparin et Brunet votent les pleins pouvoirs au Maréchal, tandis que le sénateur Bénard ne prend pas part au vote. Seuls cinq maires sont écartés par le gouverneur. Raymond Vergès (député communiste de 1945 à 1956), directeur des services de Santé et maire de Salazie, fait allégeance au gouverneur avant d'être démis de

⁴² Pétition citée par Vaxelaire Daniel, *Le Grand Livre de l'histoire de la Réunion*, Saint-Denis, Orphie Editions, vol. 2, p. 583.

ses fonctions municipales en 1942, pour appartenance à la Franc-maçonnerie. Si on relève bien quelques actes patriotiques, rares sont ceux qui se sont opposés ouvertement. On peut citer le syndicaliste marxiste Léon de Lepervanche (député communiste de 1945 à 1951), condamné à trois mois de prison en novembre 1941, ou encore l'industriel Maurice Samat qui, dès le 28 octobre 1940, décide de passer à l'île Maurice pour rejoindre Londres. Un des premiers à avoir entendu une des répétitions de l'appel du 18 juin est le prince Duy-Thân, dernier empereur du Viêt-nam exilé dans l'île et connu sous le nom de Vinh San. Féru de radiophonie, il capte les ondes anglaises et organise un petit groupe autour de lui qui diffuse les nouvelles et les messages. Arrêté en mai 1942, il se voit confisquer tout son matériel.

Soumise à un blocus par les autorités anglaises, l'île passe sous contrôle de la France Combattante après l'envoi du contre-torpilleur *Le Léopard*, le 28 novembre 1942. Le gouverneur Aubert, retranché dans le cirque de Salazie, finit par se rendre le 30 novembre au nouvel administrateur gaulliste André Capagorry. Ce dernier fait le choix de ne pas appliquer une épuration sévère, estimant que le pétainisme local n'est pas assimilable à une collaboration avec les nazis. L'arrivée du *Léopard* entraîne par ailleurs de nombreux engagements volontaires comme ceux du prince Vinh San ou encore des fils du docteur Raymond Vergès, Paul et Jacques. Au total environ 200 insulaires rejoignent la France Combattante. L'île a également, en la personne de Mikaël de Villèle, un délégué à l'Assemblée consultative provisoire qui assiste le Comité Français de Libération Nationale à Alger.

La construction du gaullisme politique : la lutte contre le communisme

Les élections municipales et législatives de 1945 marquent le succès du docteur Vergès et de Léon de Lepervanche à la tête d'un front de rassemblement : le Comité Républicain d'Action Démocratique et Sociale. Pour Jacques Foccart qui dresse le tableau politique de l'île en 1949, « les communistes cachent leur véritable étiquette (...) en se déclarant les plus fervents partisans du général de

Gaulle⁴³ ». C'est ainsi qu'on trouve parmi les élus du CRADS aux municipales de mai 1945, Georges Repiquet⁴⁴, profondément gaulliste. Mais lorsque les deux députés prennent l'étiquette communiste, le CRADS se recentre autour de son noyau communiste. Le 25 mai 1946, la vie politique de l'île bascule avec l'assassinat du chef de file MRP, Alexis de Villeneuve, par des militants communistes.

C'est dans ce contexte qu'une fédération du RPF voit le jour. Cette création est d'ailleurs suivie de celle d'une fédération communiste en novembre 1947, après de longues réticences de la Place du Colonel Fabien. Les municipales d'octobre 1947 sont un succès pour les gaullistes locaux : avec leurs alliés MRP et divers droite ils emportent 373 sièges contre 173 aux communistes. Mais au-delà de la victoire, le parti gaulliste est le cadre de luttes de clans. C'est dans une lettre du 21 mai 1947, adressée à Jacques Soustelle, que Jean Chatel, maire de Saint-Denis, et son premier adjoint Jules Olivier, ont demandé le patronage du RPF⁴⁵. Soustelle, après avoir consulté le député Raphaël Babet⁴⁶ (affilié à l'UDSR mais rallié au RPF) a donné son accord⁴⁷. Ce choix ne s'est pas fait sans une sérieuse mise en garde du docteur Vinson, président de l'Amicale des Résistants de France d'Outre-Mer, à l'origine semble-t-il de la demande de création d'une fédération. Vinson, qui se dit « dégoûté », accuse Chatel et Olivier de ne réaliser qu'un changement d'étiquette opportuniste, encouragé par le gouverneur Capagorry⁴⁸. Soustelle tente bien de le convaincre de rejoindre le comité provisoire⁴⁹, indiquant qu'il lui est impossible de faire de l'ARFOM la base de la

⁴³ Archives de l'Institut Charles de Gaulle, RPF 701.

⁴⁴ Elu sénateur en 1955, il appartient au groupe des Républicains Sociaux présidé par Michel Debré avec qui il se lie d'amitié. C'est lui qui propose à l'ancien Premier ministre d'être candidat à la Réunion après son échec en Indre-et-Loire aux législatives de novembre 1962.

⁴⁵ Archives de l'Institut Charles de Gaulle, RPF 701.

⁴⁶ Il fut député de 1946 à sa mort en 1957.

⁴⁷ Archives de l'Institut Charles de Gaulle, RPF 701.

⁴⁸ *Ibid.*, lettre du 25 mai 1947.

⁴⁹ *Ibid.*, lettre du 23 juin 1947 de Soustelle à Vinson.

section du RPF⁵⁰, mais le docteur refuse car sur les onze personnes retenues il considère que cinq sont « d'anciens collaborateurs et pétainistes⁵¹ ». Un discours radiodiffusé de Chatel favorable à Pétain en juillet 1940 est même transmis à Soustelle⁵², mais ce dernier rétorque qu'il a fait son choix « en toute bonne foi ». Malgré ces dissensions, le premier congrès du RPF insulaire réunit, le 25 avril 1948, près de 10 000 personnes au Jardin Colonial de Saint-Denis. Jean Chatel décède deux jours plus tard et Jules Olivier, nouveau maire de Saint-Denis, lui succède. Mais une lutte d'influence s'est ouverte entre deux clans de notables : le député Raphaël Babet et Gabriel Macé⁵³ d'une part, Jules Olivier et le MRP Marcel Vauthier d'autre part. Face à l'impossibilité de réussir l'unité du mouvement pour les échéances électorales, Jacques Foccart est envoyé dans l'île à la veille des cantonales de 1949. La description qu'il fait de la situation locale est peu reluisante⁵⁴. Foccart reproche surtout à Olivier de se comporter en chef de clan, influencé par sa femme et « ses meneurs (le terme meneur étant employé à La Réunion pour indiquer les gens qui ont une influence quelconque et qui font partie d'un clan) ». Il le considère enfin comme « farouchement arriviste » : « Lorsqu'il est arrivé à La Réunion, il a d'abord été communiste. (...), les communistes eux-mêmes disent dans tous les journaux, qu'il a collaboré au journal communiste sous la signature de Jules Graillette. Ensuite il fut vice-président du MRP, puis profitant de la mort de Chatel, fut Président du RPF, maire, sénateur ». Rien n'est ignoré du passé pétainiste de Macé, mais Foccart le considère comme un soutien important. Babet est considéré comme le plus sûr appui gaulliste : « il a été le seul parlementaire pendant un certain temps contre la coalition communiste. A toujours été fidèle au Général ». Ce n'est qu'en usant de l'autorité d'un télégramme du général de Gaulle que Foccart arrive à un compromis entre les trois hommes.

⁵⁰ *Ibid.*, lettre du 19 juillet 1947 de Soustelle au directeur de la Banque de La Réunion, Rabot.

⁵¹ *Ibid.*, compte rendu des déclarations de Jules Reydelle fait à Soustelle.

⁵² *Ibid.*, lettre du 19 juillet 1947 de Soustelle à Rabot.

⁵³ *Ibid.*, le nom de Macé apparaît sur la liste d'investiture établie le 8 septembre 1948 par Foccart en vue des cantonales d'octobre 1949. Macé y est élu conseiller général de St-Joseph et marque ainsi son entrée en politique.

⁵⁴ Archives de l'Institut Charles de Gaulle, RPF 701.

L'échec d'un RPF organisé, mais la mise en place de relais

Après les premiers succès électoraux, la fédération se disloque rapidement. Raphaël Babet se retrouve tout d'abord exclu du groupe parlementaire en octobre 1949 pour avoir voté la confiance parlementaire au Président du Conseil Jules Moch contrairement à la consigne donnée. Par ailleurs la direction nationale se défie de plus en plus de Jules Olivier. Le 13 novembre 1950, Foccart écrit à Soustelle, à propos du responsable local⁵⁵ : « Nous n'avons jamais eu connaissance d'un commencement d'exécution de l'organisation du Rassemblement à La Réunion. Par ailleurs la querelle entre Babet et lui ne s'atténue absolument pas. Il faudrait que vous lui adressiez un mot à La Réunion pour l'inciter à faire quelque chose. Cependant je me demande si cela en vaut la peine ». La rupture définitive se produit lors des législatives de 1951. Olivier fait savoir à Soustelle qu'il décide de soutenir la liste du frère d'Alexis de Villeneuve, car « il y a ici une mystique de Villeneuve » et que ce candidat « reste aux côtés du général de Gaulle, mais se refuse à une mise en demeure de signer⁵⁶ ». Il justifie également l'impossibilité de présenter « une liste uniquement RPF » en expliquant que cela exige des candidats « de partir en France et de tout abandonner⁵⁷ » en cas d'élection. Invoquant « l'esprit créole⁵⁸ », ce métropolitain arrivé dans l'entre-deux-guerres conclut : « nous sommes à 13000 kilomètres de la Métropole et malheureusement on nous connaît peu et on ne nous comprend pas toujours⁵⁹ ». Mais en fait, l'influence de plus en plus marginale du RPF au niveau national et l'éclatement du groupe parlementaire gaulliste suscité par la politique de Pinay⁶⁰ conduit la direction nationale à ne pas prendre de décision officielle.

Lorsque de Gaulle décide en mai 1953 d'abandonner le RPF, la fédération réunionnaise n'est en fait qu'une coquille vide. Pourtant le prestige de l'homme du 18 juin demeure très fort. De Gaulle, en

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ *Ibid.*, lettre du 26 mai 1951 de Jules Olivier à Soustelle.

⁵⁷ *Ibid.*, lettre du 23 mai 1951 de Jules Olivier à Soustelle.

⁵⁸ *Ibid.*, lettre du 23 mai 1951 de Jules Olivier à Soustelle.

⁵⁹ *Ibid.*, lettre du 26 mai 1951 de Jules Olivier à Soustelle.

⁶⁰ Vingt-trois parlementaires gaullistes, séduit par un certain conservatisme de Pinay s'affranchissent du RPF pour rejoindre la majorité.

visite dans l'île les 7 et 8 octobre 1953 s'en rend compte. En coulisse Foccart continue d'ailleurs d'œuvrer pour reconstruire la fédération sur des bases nouvelles, en particulier en tentant d'isoler Jules Olivier. Ce dernier décède en 1954. On ne compte alors officiellement que 17 membres enregistrés par les instances parisiennes du mouvement gaulliste en 1955. Mais Foccart construit un réseau qui va permettre d'assurer dans la continuité l'administration de La Réunion après le retour au pouvoir du général de Gaulle. Il s'appuie d'abord sur le sénateur Georges Repiquet. Il entretient également des relations très suivies avec l'évêque, Monseigneur de Langavant, dans une île où l'influence politique de l'Église est importante. Enfin il dispose d'un relais très actif en la personne de Jean Cluchard, attaché au cabinet du préfet arrivé dans l'île en 1954 et acteur important de l'implantation du RPF dans le Sud-Ouest. Lorsque le gouvernement de Guy Mollet, aux prises avec la guerre d'Algérie, nomme le préfet Perreau-Pradier en mai 1956 avec pour mission de réduire la montée des communistes locaux, Jacques Foccart n'hésite pas à rendre visite à ce dernier. Et les deux hommes entretiennent de bonnes relations, à tel point d'ailleurs que les gouvernements du général de Gaulle ont reconduit Perreau-Pradier à son poste jusqu'en 1963. Après le 13 mai 1958, Jean Cluchard dirige localement l'Association Nationale pour le Soutien de l'Action du général de Gaulle. Très rapidement, il est félicité pour son action car le nombre d'adhérents enregistrés ne cesse d'augmenter pour arriver à plus de 4 000 cotisants. Les gaullistes disposent donc d'un nouveau dispositif de soutien politique dans l'île au début des années 1960. Mais si les trois députés insulaires élus en novembre 1958 affirment leur confiance au général de Gaulle, un seul d'entre eux, Valère Clément, fait le choix de l'étiquette UNR.

Les années Debré : l'unité face aux communistes, mais l'échec d'un véritable parti gaulliste

Après son échec aux législatives de novembre 1962 en Indre-et-Loire, Michel Debré est appelé par le sénateur Georges Repiquet pour sauver la droite réunionnaise d'une élection du leader communiste Paul Vergès. Les législatives dans la première circonscription ont donné lieu en effet à une véritable mascarade.

Gabriel Macé (devenu maire de Saint-Denis en 1959), soutenu par la préfecture, s'est violemment heurté à David Moreau, maire de Saint-Benoît et apparenté UNR que soutient Georges Repiquet. « C'est un combat singulier entre les communistes et moi⁶¹ » : la formule de l'ancien Premier ministre, qui s'est décidé non sans hésitations au nom de « l'intérêt de la nation », résume à elle seule le sens que Michel Debré a cherché à donner à son combat politique. Une des conditions de son engagement a été l'unité des « nationaux » autour de sa candidature, ce qui, du fait de sa stature, a été obtenu relativement facilement. Mais, face au PCR, qui constitue le seul véritable parti organisé (et dont le préfet Perreau-Pradier a renversé toutes les mairies par des moyens très contestables), les notables locaux défendent avant tout leurs privilèges en s'accommodant de toutes les étiquettes politiques. Par ailleurs, le jeu politique local est ancré, à droite comme à gauche, dans des pratiques bien peu démocratiques. La direction parisienne du RPF n'ignorait absolument pas ces problèmes et Jules Olivier avait par exemple été mis en demeure de fournir quelques explications à Paris au sujet d'accusations portées par le parti communiste⁶². Quant à Jacques Foccart, qui a soutenu et épaulé la candidature de Michel Debré, il n'ignorait absolument rien de l'absence d'idéologie politique chez la plupart des élus pour avoir été au cœur de négociations parfois vaudevillesques. Le regard porté par Michel Debré sur les « nationaux » était également critique. Le 20 avril 1970 il explique ainsi au préfet : « Le camp national manque de colonne vertébrale. Cela vient, pour une part, de ses contradictions internes puisqu'il comprend aussi bien des familles d'une relative grande bourgeoisie que des hommes d'origine modeste : fonctionnaires, instituteurs. Cela vient aussi, pour beaucoup, du fait que pour eux l'essentiel est la définition juridique du lien qui unit La Réunion à la France, sans prendre conscience que ce lien juridique est une trame et que si l'on ne tisse pas des fils solides, la trame apparaît comme relativement faible, eu égard à l'évolution démographique et sociale de l'île. Il est déjà bien beau que le sentiment des Réunionnais ait gardé cette force. Il ne faut point en abuser. Enfin et surtout, les nationaux se

⁶¹ *France Observateur* du 18 avril 1963.

⁶² Archives de l'Institut Charles de Gaulle, RPF 701. Voir la lettre du 17 mai 1949 adressée à Jules Olivier par Pierre Anthonioz.

désintéressent des affaires publiques dès qu'il n'y a point un problème aigu⁶³».

L'essentiel pour Michel Debré a toujours été de réaliser l'union des élus « nationaux » autour de la défense du statut départemental. « Il est du plus élémentaire devoir patriotique de n'envisager qu'une seule liste nationale par commune » écrit-il par exemple à un maire en 1971⁶⁴. Mais l'unité est d'autant plus difficile à obtenir que Michel Debré n'arrive pas à ancrer véritablement un parti gaulliste. Les parlementaires locaux, tout en clamant leur fidélité à de Gaulle ont par exemple toujours refusé de prendre l'étiquette gaulliste. En 1958, l'Union pour la nouvelle République a pour président le docteur Pierre Lagourgue, qui a alors toute la confiance de l'ancien Premier ministre. En 1968, lors de la création de l'Union des démocrates pour la République, Michel Debré met en place une section de l'Union des Jeunes pour le Progrès, destinée à fournir des cadres au parti, et une « Action féminine », destinée à contrer l'action de l'Union des Femmes de La Réunion, organisation communiste. Mais aucune véritable dynamique de parti ne prend forme. Le président du Conseil général Pierre Lagourgue, qui a quitté l'UDR, s'oppose de plus en plus ouvertement à Michel Debré. En décembre 1971, Jean Marie Dedeyan, conseiller politique de l'ancien Premier ministre constate qu'au sein de l'UDR « la crise est parvenue à un point de non retour⁶⁵ » entre certains jeunes de l'UJP réclamant un changement de structure et le secrétaire fédéral qui critique l'interventionnisme des responsables métropolitains de la permanence de Michel Debré. Le congrès de 1972 conduit Marc Gérard, un des principaux animateurs de l'Association Réunion Département Français⁶⁶, à la présidence de la fédération. Devenu fidèle compagnon de Michel Debré, Marc Gérard a porté à bout de bras le parti jusqu'en 1984, date à laquelle François Mas accède au secrétariat fédéral. Michel Debré ne semble cependant pas compter sur une fédération

⁶³ CHEVS. FNSP. Archives Michel Debré, 9DE76.

⁶⁴ CHEVS. FNSP. Archives Michel Debré, lettre de Michel Debré à Yves Barau du 9 septembre 1970.

⁶⁵ CHEVS. FNSP. Archives Michel Debré, 9DE4.

⁶⁶ L'ARDF créée en 1962 autour du socialiste Albert Ramassamy a toujours âprement défendu la départementalisation face à la revendication autonomiste du PCR.

solide. En 1982, aux prises avec le projet d'assemblée unique défendu par le gouvernement et le PCR, il écrit à son suppléant et maire de Saint-Denis Auguste Legros : « il n'y a pas d'état-major RPR en dehors de nous et il n'y a pas d'état-major UDF⁶⁷ ».

L'après Michel Debré : la question du statut seul facteur d'union ?

En fait, durant les années Debré c'est au nom de la défense de la départementalisation et de la lutte contre le PCR que l'électorat insulaire et les élus sont mobilisés. Mais malgré un quart de siècle de prise en main de la droite par Michel Debré, le rapport du secrétaire fédéral du parti à la veille de l'élection présidentielle de 1988 souligne la faiblesse structurelle du RPR dans l'île⁶⁸. Parmi les raisons avancées il y a « la véritable statue du commandeur » que représente le Premier ministre, la personnalité concurrente de Pierre Lagourgue (décédé en 1998) qui incarne une droite plus ouverte au dialogue avec la gauche, le manque de cotisants et donc de moyens ainsi que le fait que « la fédération de La Réunion semble totalement ignorée par la rue de Lille ». Mais surtout, est-il expliqué, « les municipalités sont à La Réunion les seuls véritables appareils politiques. Chaque maire, installé à la tête de sa commune comme un seigneur dans son fief, règne sur un personnel abondant, négocie les gros marchés, mène l'action sociale. Or le RPR ne dispose plus que d'une municipalité qui affiche ouvertement son engagement ». Le scandale qui éclate lorsque la direction nationale s'aperçoit que Jean-François Boisviel (secrétaire fédéral de 1993 à juillet 1995) a fait gonfler le nombre des militants de 3 000 à 4 000 n'ajoute pas non plus à la sérénité. Le choix de la direction nationale d'inscrire Margie Sudre⁶⁹ sur la liste des candidats à l'élection européenne en mai 1999 fait même éclater la fédération. Le secrétaire départemental Tony Manglou et le président André-Maurice Pihouée fondent l'Union gaulliste de la Réunion qui se revendique comme un mouvement réunionnais refusant de se plier aux décisions parisiennes.

⁶⁷ CHEVS. FNSP. Archives Michel Debré, 9DE71.

⁶⁸ Idem.

⁶⁹ Présidente du Conseil régional de 1993 à 1998 et secrétaire d'Etat à la francophonie du gouvernement Juppé.

Toute la droite se recompose ensuite en 2000 autour du centriste Jean-Paul Virapoullé qui prend la tête de ceux qui refusent la bidépartementalisation défendue par le gouvernement Jospin, le PCR et le député de droite André Thien-Ah-Koon. Virapoullé semble être alors le seul élu capable de tenir tête à Paul Vergès devenu sénateur en 1996 puis président de la Région en 1998. Il s'impose comme chef de file d'une droite unie et victorieuse aux municipales de 2001. Malgré cette « vague bleue », la transformation du RPR en Union pour la Majorité Présidentielle (UMP), dont le secrétaire départemental est Jean-Luc Poudroux, alors président du Conseil général, ne se fait pas sans difficultés. Après d'âpres discussions tous les courants de la droite s'entendent pour présenter aux régionales de 2004 une liste rajeunie dont la tête est confiée au maire de Saint-Paul Alain Bénard. L'échec est cuisant face à la liste d'Alliance de Paul Vergès. Ce résultat, conséquence du mécontentement social face aux réformes du gouvernement Raffarin, marque-t-il la fin de l'UMP ? La droite locale se retrouve prise en étau entre son appartenance à l'UMP et sa volonté de défendre les spécificités locales. De plus Alain Bénard n'a pas manqué de faire éclater sa colère après la candidature de Margie Sudre à nouveau imposée par la présidence nationale de l'UMP pour les européennes de juin 2004...

Peut-on alors encore parler d'un parti gaulliste à La Réunion ?

Le réflexe patriotique de 1940 s'est prolongé durant les années 1960-1970 à travers le combat politique de Michel Debré. L'abandon du projet autonomiste et l'accès du PCR aux affaires avait dédramatisé la vie politique tandis que l'offre politique s'étoffe et que la droite semble prendre ses distances avec l'héritage du « député d'honneur ». Il reste que, lors des crises déclenchées par la remise en cause du statut départemental, on voit ressurgir toute la culture politique des « années de combat » centrée sur l'attachement à la France qui reste au cœur du débat politique insulaire.

G. GAUVIN

INAUGURATION DE LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE LA REUNION

Intervention de **Mme Nassimah DINDAR**
Présidente du Conseil Général
Réponse d'**Alain-Marcel VAUTHIER**
Conservateur en chef des Bibliothèques (E R)
le 18 décembre 2009

Monsieur le Préfet,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames, Messieurs,

Lorsque j'ai été élue à la Présidence du Conseil général, j'ai d'emblée proposé à mes collègues que la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine seraient l'une des grandes priorités de notre politique culturelle.

Pour deux raisons. D'abord, parce que le Conseil général a l'immense chance et l'immense responsabilité de conserver des éléments majeurs du patrimoine réunionnais ; il n'a pas le droit de laisser ce patrimoine s'abîmer, s'appauvrir et aussi ignoré.

Ma seconde motivation est liée à la situation du monde, un monde qui bouge à grande vitesse et qui a besoin d'ancrage, car il a besoin de sens.

La Réunion a besoin elle aussi, pour comprendre son présent, des clés de compréhension offertes par l'histoire, la mémoire, le patrimoine commun. Abondantes et diverses, ces traces ne sont pas toujours connues, elles sont quelquefois négligées, voire menacées.

Au quotidien, le rôle des institutions, le rôle des services publics culturels est de conserver, d'enrichir, d'étudier, et de faire connaître ce bien commun à tous. Ce sont ces missions essentielles que les services chargés du patrimoine exercent tous les jours et toute l'année.

--oOo--

Mais une politique du patrimoine qui se veut ambitieuse dépasse les questions de gestion, d'accueil des publics et d'animation. Elles nous invitent à lancer de véritables chantiers - intellectuels, matériels, scientifiques, techniques, juridiques – des chantiers qui investissent tel ou tel champ du patrimoine et qui tracent pour lui de nouvelles perspectives de protection et de mise en valeur.

Avec la convention de coopération culturelle que nous avons signée avec le Mozambique en 2006,

Avec le Lazaret de la Grande Chaloupe qui a été restauré et ouvert au public en 2008,

Avec le Jardin de l'État rouvert au public en juillet de cette année,

Avec l'Iconothèque Historique de l'Océan Indien qui sera le premier projet culturel numérique créé à La Réunion,

Avec les Archives de la musique qui sont en préfiguration depuis 2 ans et les Archives du peuplement que nous mettons en route prochainement,

La Bibliothèque départementale de La Réunion est un des grands chantiers du patrimoine portés par le Conseil général depuis 5 ans. Il est de ceux que j'ai particulièrement voulu et dont je suis très heureuse de voir l'aboutissement ce soir.

--oOo--

En quelques mots brefs et simples, pourquoi avons-nous décidé de sauvegarder la plus ancienne bibliothèque de La Réunion –

elle a plus de 150 ans - pourquoi avons-nous décidé de la moderniser et de l'ouvrir au plus large public possible, à La Réunion et à l'extérieur ?

La première raison de notre engagement est liée au caractère unique et irremplaçable de ce service culturel : aucune autre bibliothèque ne conserve le patrimoine littéraire de La Réunion, d'hier et d'aujourd'hui. Le devoir du Conseil Général, qui en est le dépositaire, est de poursuivre cette action de conservation de l'enrichir et de la partager.

Notre vœu est que la Bibliothèque de La Réunion porte bien son nom : qu'elle soit la Bibliothèque de toute La Réunion. En tant que Pôle associé de la Bibliothèque Nationale de France, elle est déjà une Bibliothèque de référence. Mais nous avons conscience qu'il lui reste à devenir aussi, dans son domaine, une référence pour toute l'île : un service-ressource pour les professeurs et pour leurs élèves, un espace de découverte pour les amoureux du livre ancien, un lieu d'apprentissage pour les jeunes, une maison pour les écrivains.

Ce qui a aussi motivé notre engagement, c'est la volonté exigeante de notre collectivité de contribuer, par sa politique culturelle, à enrichir les esprits, en offrant au public, et en partie aux jeunes, des références qui ne sont pas communes, qui ne font pas partie du « tout venant » de la société du spectacle. Enrichir les esprits, c'est dans un monde en voie de globalisation, c'est sur notre territoire insulaire, ouvrir des fenêtres sur d'autres mondes : or, celui de l'écrit, du livre, de l'imprimé est infiniment plus vaste, plus riche, plus complexe que ce qu'on imagine. L'art de la reliure par exemple, celui de la restauration et aussi celui de la bande dessinée, de l'illustration pourront désormais être rendus plus familiers avec les ateliers réguliers de la Bibliothèque Départementale de La Réunion.

Je sais que la localisation de la bibliothèque en plein cœur historique de Saint-Denis peut être vue comme un frein au rayonnement territorial de la Bibliothèque Départementale. Mais grâce aux technologies et parce qu'on se donnera les moyens d'aller à la rencontre des publics, cet équipement s'inscrira bien dans une démarche d'égalité de l'accès à la culture. D'ailleurs, c'est dès cette

semaine qu'une « caravane des contes » va sillonner les communes réunionnaises et elle est appelée à circuler régulièrement pour donner corps à notre engagement en faveur d'une politique culturelle de proximité et de lutte contre l'illettrisme.

--oOo--

Une autre dimension de l'action de cet équipement rénové concerne la Coopération Régionale. En effet, les collections de la Bibliothèque concernent aussi les îles de l'Océan Indien. Et La Réunion, toutes institutions confondues, aspire à développer avec les pays et les populations de la région, une coopération culturelle solide, durable, équilibrée. Notre Bibliothèque Départementale peut, à l'évidence, jouer un rôle de premier plan dans plusieurs champs de coopération : la promotion du patrimoine commun, la promotion des cultures de l'oralité, la promotion de la francophonie, le soutien des écritures d'aujourd'hui. Les contacts qui existent déjà avec des Bibliothèques de la région seront donc confortés et amplifiés.

Je ne développerai pas davantage les missions qui seront celles de cette nouvelle Bibliothèque, mais vous aurez compris, Mesdames et Messieurs, que le choix que le Conseil général a fait de donner un second souffle à cet équipement est un acte politique majeur : de ceux qui prennent appui sur ce que l'histoire nous a légué de mieux, de ceux qui assument pleinement leurs responsabilités vis-à-vis du présent, de ceux qui préparent les temps à venir.

Vous comprendrez donc que pour former les meilleurs vœux à l'attention de notre Bibliothèque Départementale, j'ai prié spécialement et symboliquement d'être à mes côtés :

- MM. Drouhet et Vauthier, les deux derniers directeurs de la Bibliothèque,

- M. Abd Al Malik, un chanteur-slameur-poète, un magicien des mots qui conjugue une grande popularité et une grande exigence dans l'écriture.

Je les remercie tous de leur présence, je les inviterai à dire un petit mot dans quelques instants. Je voudrais auparavant conclure en présentant d'autres remerciements.

- Des remerciements tout particuliers au ministère de la Culture représenté ici par M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles ; en raison du caractère exceptionnel de notre projet, l'État nous a apporté un soutien financier exceptionnel et je tiens ici à le souligner.
- Je voudrais aussi féliciter tous ceux qui ont participé à la réussite architecturale de ce projet. L'architecte, M. Denis Paul, et aussi toutes les entreprises, tous les artisans qui ont fait un très très beau travail.
- Je voudrais aussi remercier les artistes qui ont apporté leur contribution à la fête de ce soir, en musique, en chanson, en poésie, artistes de La Réunion, du Mozambique, de France.

A deux jours du 20 décembre, permettez-moi de voir dans cette réunion, une illustration de la fraternité que l'abolition de l'esclavage a rendu possible et que nous nous évertuons tous les jours à faire vivre.

Je vous remercie.

Nassimah DINDAR

Réponse d'Alain-Marcel VAUTHIER,
Conservateur en chef des Bibliothèques (E R)
à Mme la Présidente du Conseil Général
lui attribuant la médaille du Département à l'occasion de
l'inauguration de la Bibliothèque départementale de La Réunion,
le 18 décembre 2009.

Madame la Présidente,

Madame la Représentante de M. le Directeur Régional des
Affaires Culturelles

Monsieur l'élu aux Affaires culturelles de la ville de Saint-Denis

Madame la Directrice de la Promotion culturelle et sportive,

Madame la Directrice de la Bibliothèque départementale de La
Réunion, chère Laurence,

Mesdames, Messieurs,

Chers amis,

En date du 11 décembre dernier, je recevais à mon domicile,
non pas une, mais deux lettres signées de vous, Madame la
Présidente, qui m'ont fait un immense plaisir ...

La première, émanant de votre Direction des ressources
humaines, m'informait que je remplissais les conditions d'ancienneté
de service pour bénéficier de la Médaille d'Or Régionale,
Départementale et Communale et me conviait à la remise de médaille
et du diplôme correspondant ce vendredi 18 décembre à 12 h... Ce

que je fis... de fort bonne grâce... Détail amusant : dans cette lettre type, en plus des félicitations d'usage, vous me souhaitiez de " poursuivre ma carrière avec au moins autant de satisfaction que de réussite "...

La deuxième, beaucoup plus personnelle, m'invitait à la cérémonie de ce soir et me faisait part de votre intention de me remettre la Médaille du Département...

Une phrase, surtout, dans votre lettre, m'a particulièrement fait chaud au cœur et concrétise parfaitement ce sur quoi je voudrais insister aujourd'hui...

Permettez-moi de la citer " in extenso " :

« En plus de la légitime récompense de vos mérites personnels, la reconnaissance publique de l'action que vous avez accomplie au cœur de cet établissement qui est la plus ancienne bibliothèque de l'île, permettra à notre collectivité de mettre l'accent sur l'importance de la transmission dans une politique dédiée au patrimoine. »

Je souscris d'autant plus volontiers à cette idée de l'importance de la transmission, que sont réunis aujourd'hui trois Directeurs de la Bibliothèque Départementale... Tout d'abord Monsieur Yves Drouhet, mon prédécesseur à la tête de cette institution à qui je voudrais rendre hommage : Conservateur en Chef des Bibliothèques, M. Drouhet fut, en plus, le premier Directeur de ce qu'on appelait alors la B.C.P. (Bibliothèque Centrale de Prêt), puis le premier Directeur de la D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles) il est actuellement Président de l'Académie de l'île de La Réunion.

J'ai été particulièrement heureux et fier de lui avoir succédé en ces lieux... en 1980...

Ensuite, mon successeur depuis février 2008, date de mon départ à la retraite, Madame Laurence Mace, sans qui rien n'aurait été possible... Laurence qui représente l'avenir de cet établissement, Laurence à qui échoit la tâche redoutable - mais combien exaltante ! - de faire fonctionner ce bel outil doté des derniers perfectionnements

de la technique informatique sans oublier d'appliquer, comme vous me l'avez écrit Madame la Présidente " une politique dédiée au patrimoine " .

Cette politique, j'y adhère d'autant plus que je l'avais faite mienne depuis de longues années.

Tout au long de ma vie administrative j'ai essayé d'enrichir le fonds de la Bibliothèque afin de satisfaire au mieux les besoins de ses usagers. Usagers qui, pour moi et pour l'équipe qui m'entourait, n'étaient pas de simples lecteurs mais pratiquement des " clients " et pour la plupart des amis auxquels il fallait toujours apporter une réponse satisfaisante aux questions qu'ils posaient. Certains me reprochaient même de trop m'identifier à la Bibliothèque et d'abuser de l'adjectif possessif là où un simple article défini aurait suffi... Mais si je me permettais de parler souvent de " ma " Bibliothèque ou de " mon " personnel, n'y voyez pas là, Madame la Présidente, un désir forcené de m'approprier les biens du Département, mais simplement l'expression d'une profonde identification au service public et le résultat d'une grande confiance qui s'était instaurée au fil du temps entre mes collaborateurs et moi-même. Cette confiance, je sais qu'elle existe entre Laurence et son équipe. C'est pourquoi je ne doute pas que l'œuvre que nous avons commencée sera continuée et améliorée et je souhaite longue vie à la nouvelle Bibliothèque départementale de La Réunion.

Cette médaille restera pour moi le signe tangible de la pérennité de la Bibliothèque et je suis très honoré que vous me l'ayez décernée.

Je vous remercie.

A-M VAUTHIER